webaram.com

REVUE

DES

ÉTUDES ARMÉNIENNES

TOME III

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE PAUL GEUTHNER
RUE JACOB, 13 (VIe)

1923

IVe Année.

webaram.com

PUBLICATIONS
RELATIVES À L'ARMÉNIE ET AUX ARMÉNIENS.

ALTIAR (E.). — Le problème de Cilicie et l'avenir de la France au Levant. 54 pages in-8°, 1921 ..... 3 fr.

ANDONIAN (Aram). — Documents officiels concernant les massacres arméniens . . . Traduit du manuscrit arménien par M. S. DAVID-BEG. 168 pages, in-8°, 1920 ..... 10 fr.

L'Arménie au point de vue économique. Richesses minérales de l'Arménie. Réserves aqueuses de la République arménienne. Chemins de fer de l'Arménie . . .; 119 pages, in-8°, 1922 ..... 15 fr.

Délégation de la République arménienne. L'Arménie et la question arménienne avant, pendant et depuis la guerre . . .; 137 pages, in-8°, 1922 ..... 10 fr.

BELLET. — La Question de Cilicie . . . — Notice sur la Cilicie, par M. S. DAVID-BEG . . .; 111 pages, in-8°, 1921 ..... 7 fr. 50

DASHIAN (Le P. Jacobus). — La Population arménienne de la région comprise entre la mer Noire et Karin (Erzeroum), traduit par Frédéric MACLER; 82 pages, in-16, 1922 ..... 5 fr.

MACLER (Frédéric). — Documents d'art arméniens. De arte illustrandi. Notices et descriptions . . .; 68 pages, in-fol. et CIII planches, 1923 ..... 225 fr.

MACLER (Frédéric). — L'Arménie. Son passé. Ses malheurs . . .; 110 pages, in-8°, 1923 ..... 4 fr.

MACLER (Frédéric). — Anciennes églises d'Arménie. 62 pages in-8° et 32 figures dans le texte et hors texte; 1923 ..... 10 fr.

MACLER (Frédéric). — Chrétientés orientales. 48 pages in-8°; 1923 ..... 4 fr.

MACLER (Frédéric). — Nouvelle mosaïque orientale. 300 pages in-8°, 26 figures dans le texte et hors texte; 1923 ..... 20 fr.

POIDEBARD (A.). — Au carrefour des routes de Perse; 325 p., in-16, 1923 ..... 8 fr.

TCHOBANIAN (A.). — La Roseraie d'Arménie. Tome I. Arakel de Sunik . . .; VIII + 120 pages, grand in-8°, et illustrations, 1918 ..... 40 fr.

TCHOBANIAN (A.). — La Roseraie d'Arménie. Tome II. Nersès le Gracieux, Sarkis, Constantin d'Erzenga . . .; XXI + 345 pages, grand in-8°, et illustrations, 1923 ..... 70 fr.

TOTOMIANTZ (V.). — L'Arménie économique. Préface de Luigi LUZZATTI, traduit de l'italien par M. S. DAVID-BEG . . .; 96 pages, in-8°, 1920 ..... 5 fr.

EN VENTE
À LA LIBRAIRIE PAUL GEUTHNER,
13, rue Jacob, Paris.

webaram.com

REVUE

DES

ÉTUDES ARMÉNIENNES

webaram.com

REVUE

DES

ÉTUDES ARMÉNIENNES

TOME III

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

LIBRAIRIE PAUL GEUTHNER

RUE JACOB, 13 (VIe)

1923

IVe Année.

webaram.com

Tome III. 1923.

REVUE
DES
ÉTUDES ARMÉNIENNES.

AVERTISSEMENT.

Grâce à de généreux concours, nous avons pu jusqu'ici donner chaque année deux gros fascicules. Les lourdes charges qui pèsent sur la nation arménienne, du fait des tristes événements dont elle est la victime, ont raréfié ces concours.

Nous ne pourrons, cette année, publier que le présent cahier.

Nous remercions les donateurs arméniens dont la libéralité nous permet de continuer, avec un ralentissement que nous regrettons, la publication de notre Revue. *Nous remercions aussi la Caisse des recherches scientifiques qui, en nous accordant une subvention, a bien voulu reconnaître l'intérêt de notre publication.*

En faisant connaître le passé de la nation arménienne et ce qu'elle a donné à la civilisation, nous avons le sentiment de faire œuvre utile pour sa cause. Si douloureux qu'ait été le passé de l'Arménie, jamais elle n'a connu de moments plus pénibles; jamais elle n'a eu plus besoin de compter sur ses enfants et sur ses amis.

A. M. F. M.

webaram.com

LA
FLEXION EN *-A-* D'ADJECTIFS ARMÉNIENS,

PAR

A. MEILLET,

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE.

L'arménien a conservé la distinction des thèmes en *-o-* et des thèmes en *-ā- : khun*, qui est un ancien thème en *-o-* (cf. skr. *svápnaḥ*) a pour instrumental *khnov;* et *am*, qui est un ancien thème en *-ā-* (cf. skr. *sámā*), a pour instrumental *amaw*. La distinction du masculin et du féminin qui, en indo-européen, se marquait par la différence de forme des adjectifs, conservait donc en arménien le moyen qui sert à l'exprimer : ce qui marque en sanskrit qu'un substantif est masculin, c'est que l'adjectif qui s'y rapporte est de la forme *sánaḥ* «ancien»; ce qui caractérise un substantif féminin, c'est que l'adjectif qui s'y rapporte est de la forme *sánā*. Néanmoins, la distinction du masculin et du féminin, qui était ainsi marquée par le thème de l'adjectif, n'a pas subsisté en arménien, et une seule forme y répond à skr. *sánaḥ, sánā*, c'est le thème en *-o-*, *hin*, gén.-abl. *hnoy*.

Cette généralisation de la forme en *-o-* du masculin-neutre dans les anciens thèmes adjectifs du type de **séno- : sénā-* n'a rien d'imprévu : elle était appelée par le plan d'ensemble de la langue. En effet, d'une part, la forme principale du nom arménien, celle dont les autres apparaissent des formes spéciales pourvues d'affixes variés indiquant le cas et le nombre, est la forme de nominatif-accusatif singulier. D'autre part, cette forme principale des noms ne saurait comporter une marque de genre; car elle est dépourvue de toute caractéristique : la forme *hin*, par elle-même, ne laisse pas prévoir si la flexion sera du type en *-o-*, comme elle l'est en effet, ou si elle sera du type en *-a-*. — Si l'élimination de la distinction du masculin et du féminin se trouve faire concorder l'arménien avec les langues caucasiques du Sud, avec l'iranien occidental (depuis l'époque pehlvie) et avec

webaram.com

une langue comme l'élamite, on voit qu'elle s'explique en arménien même — ce qui n'exclut pas une action du substrat.

L'opposition de masculin à féminin avait d'autant moins de chances de subsister que l'adjectif épithète tend, en arménien, à former groupe avec le substantif, et, dans ce groupe, à devenir invariable. Dans l'ancien arménien, l'adjectif épithète n'est souvent plus fléchi, quand il précède le substantif.

La généralisation du type de masculin-neutre qu'on observe dans *hin* n'est pas chose exceptionnelle : dans la mesure où d'anciens adjectifs thèmes en *-o-* ont subsisté, ils offrent cette même flexion, ainsi *jerm* (gén.-dat.-abl. *jermoy*, cf. gr. θερμός) et les anciens thèmes en **-ro-*, tels que *surb* (cf. skr. *çubhráḥ*), *dalar*, *ardar*, *nor*, etc.; en **-īno-*, comme *aṙajin* « premier »; en **-lo-*, comme les participes en *-eal* (gén.-dat.-abl. *-eloy*), etc. Les démonstratifs et possessifs se fléchissent en *-o- : no-ra*, *imoy*, etc. Et même dans un adjectif où la forme du féminin s'est généralisée, l'arménien fléchit en *-o- : mi* « un » répond au féminin gr. μία, forme plus claire et plus susceptible de subsister en arménien que le masculin-neutre du type gr. εἷς, ἕν, mais la flexion est en *-o-*.

Il est vrai que les adjectifs arméniens en *-i*, qui répondent au type indo-européen **-iyo-/-iyā-*, sont du type arménien en *-a-*, puisque leur instrumental est en *-eaw*. Mais cette exception unique s'explique aisément : qu'ils soient du type en *-o-*, comme *hogi*, ou du type en *-a-*, comme *teṙi*, les noms arméniens en *-i-* ont tous le génitif en *-oy : hogwoy* et *teṙwoy*; et, malgré l'instrumental *teṙeaw*, le locatif de *teṙi* est de la forme *teṙwoj*. Cette flexion comportait donc un mélange de **-iyo-* et de **-iyā-*, et l'on conçoit que les adjectifs, où **-iyo-* et *-*iyā-* coexistaient anciennement, aient ici la flexion composite en *-o-/-a-*.

Les adjectifs arméniens qui se fléchissent purement en *-a-* ne remontent donc pas au type indo-européen : *-o-* masculin-neutre, *-ā-* féminin.

Ainsi *mec* « grand » (gén.-dat. *meci*, instr. *mecaw*) est un ancien thème **megā-*, cf. véd. *mahā-* (acc. sg. masc. *mahâm*, et *mahā-* au premier terme de nombreux composés); la forme **megə-*, attestée par véd. *máhi*, gr. μέγα, v. isl. *mjǫk*, ne pourrait expliquer arm. *meca-*, parce que i.-e. **-ə-* s'amuit dans une syllabe intérieure du mot en arménien.

Le suffixe *-awor*, dans des adjectifs tels que *lusawor* « lumineux », comprend le second terme de composés **-bhorā-*, ancienne forme

webaram.com

de nom d'agent en *-ā-* : ces adjectifs sont issus d'un type de substantifs composés. Il en est de même de *oɫorm-ac* « miséricordieux », de *oɫorm* « miséricorde », etc. (voir *Mémoires de la Société de Linguistique*, XVIII, 264 et suiv.). Le suffixe *-ord* de *arajnord* « qui est à la tête de » (instr. sg. *arajnordaw*), etc. doit reposer de même sur un type de noms d'agent en *-a-*; M. H. Pedersen, *Zeitsch. f. vergl. Sprachforschung* (*Zeitschrift* de Kuhn), XXXIX, p. 360, y cherche un mot apparenté à *ordi* « fils »; cette hypothèse serait difficile à démontrer; mais la flexion montre que M. Pedersen a vu juste en supposant un composé. Ce n'est d'ailleurs que d'une manière toute secondaire que *-ord* (instr. *-ordaw*) a servi à élargir d'anciens ordinaux en *-r* dont la flexion est inconnue; *erkr-ord-*, *err-ord* sont des élargissements de *erkir*, *erir*.

La flexion gén.-dat. *bazmi*, instr. *bazmaw*, de *bazum* « beaucoup » suffit à indiquer que le mot est emprunté à l'iranien. Sans doute, un iran. **bazuma-* est inconnu; mais le skr. *bahúḥ* est élargi en *bahuláḥ* comme gr. παχύς en παχυλός (sur gr. παχύς, cf. Brugmann, *I. F.*, IX, 347 et suiv.), et, d'autre part, *bāz*, *baz* sont attestés en baluči. Il n'y a donc pas grande hardiesse à supposer une forme parthe **bazuma-*. Hübschmann a déjà noté que, si le mot arménien était indigène, il serait de la forme **banjum* (*Armenische Grammatik*, p. 426). La forme de nominatif-accusatif *bazum* a une fréquence relative trop grande pour qu'on puisse admettre, avec M. H. Pedersen, qu'un ancien **banjum* aurait disparu devant la forme analogique *bazum* faite sur *bazmi*, *bazmaw* (*K. Z.*, XXXVIII, p. 226).

Il est évident que le suffixe arm. *-akan* provient de l'imitation de groupes d'origine parthe tels que *ašxarh* : *ašxarhakan*. La flexion en *-a-* montre que l'élément *-an-* du suffixe arm. *-ean* et l'élément *-ēn* du suffixe arménien *-eɫēn* proviennent de l'iranien : les adjectifs arméniens en *-eɫēn* indiquent la matière, ce qui est précisément le sens des adjectifs iraniens en *-aina-* (zd *-aēna-*). M. Bartholomae considère comme évident le caractère iranien du suffixe arm. *-ean* dans son *Zur Kenntnis d. mitteliran. Mundarten*, V, p. 14 et suiv. (*Sitzungsber. d. Heidelberger Academie*, Phil. hist. Kl., 1923, n° 3).

La grandeur de l'action du vocabulaire parthe sur le vocabulaire arménien se mesure au nombre des adjectifs iraniens que l'arménien a accueillis. Hübschmann en signale un bon nombre et de très importants comme *vat* « mauvais » (avec le comparatif *vatthar*), *veh* « supérieur », *žir* « vif », *kapoyt* « bleu » (avec le dérivé,

webaram.com

aussi iranien, *kaputak*), *spitak* « blanc ». Dans son *Armenische Grammatik*, Hübschmann examine les raisons qu'on peut avoir de tenir arm. *seaw* « noir » (dont la flexion n'est pas bien connue à date ancienne), pour emprunté ou non à l'iranien; bien qu'il fasse figurer *seaw* parmi les mots indigènes, il penche évidemment pour l'hypothèse de l'emprunt, et avec raison; ce qui l'a fait douter de l'emprunt, c'est que *seaw* ne concorde pas avec la forme perse : pehlvi *siyāk*, pers. *siyāh;* mais on sait maintenant que l'élément iranien du vocabulaire arménien est parthe, et non perse. Les adjectifs arméniens qui désignent des couleurs sont empruntés en général : si *deżin* « jaune » et *kanaç* « vert » ne semblent pas iraniens, ces mots n'ont pas non plus d'étymologie indo-européenne. L'arménien a gardé un ancien adjectif indiquant une couleur, le représentant de **p°liyo-*, cf. gr. *πολιός*; mais il ne l'a qu'avec valeur substantive : *alikh* (gén.-dat.-abl. *aleaç*) « vagues » et « barbe blanche ».

L'examen de la flexion aboutit donc à établir le caractère parthe d'un adjectif usuel comme *bazum* et ainsi à confirmer le caractère iranien de *seaw*. Pour qui sait que les adjectifs sont moins sujets à s'emprunter que les substantifs, ce fait est caractéristique. Plus on regarde de près les faits et mieux on voit l'importance de l'élément parthe dans le vocabulaire arménien.

webaram.com

ÉTYMOLOGIES ARMÉNIENNES,

PAR

H. ADJARIAN.

1. Arm. *պայծ*.

Ce mot est usité trois fois chez Eznik :

P. 98. *Ibrew zcovaçuln zor i kovē eleal asen, ew zpayn imn i mardkanē ew zarlezn i šanē.*
P. 99. *Oč erbekʿ i mardkanē eleal payn.*
P. 99. *Ew miwsn asē : zpayn isk im açawkʿ teseal ē.*

Le mot se trouve ailleurs chez Oskeberan, Paul I, 602, et même dans des composés, comme : *payik* (forme diminutive), *mardapaykʿaṙ*, Osk. Math. I, 4, et dans le nom propre de *Payapis Kʿaṙeay* (formé, selon moi, par ce *pay* + *Apis* [bœuf sacré des anciens Égyptiens] + *kʿaṙ* « chèvre »).

Tous les dictionnaires connaissent le mot comme *pay*, et la forme *payn*, ainsi qu'on voit dans les deux derniers exemples d'Eznik, est tenue comme la forme définie du mot. Mais dans le premier exemple il est impossible que *payn* soit une forme définie, à cause du pronom indéfini *imn* qui le suit.

En effet, chez Eznik, je trouve *imn* (et ses formes casuelles) employé 34 fois, mais toujours avec un substantif indéfini. Ces exemples sont :

P. 17, *zkaṙs imn;* p. 17, 53, *zawrutʿiun imn;* p. 26, *i niwtʿoy inč imekʿē;* p. 26, *yənt'erakaçē imekʿē;* p. 47, *i tnkoy imekʿē;* p. 53, *bnutʿean imikʿ;* p. 63, *čari irikʿ;* p. 66, *mioy irikʿ;* p. 86, *aylazg imn;* p. 89, 122, *vasn ayl irikʿ;* p. 93, *aylov iwikʿ kerparanawkʿ;* p. 99, *yanerewutʿē imekʿē;* p. 106, *i višapi kerparans kam i nhangi imn;* p. 107, *zawrutʿeamb iwikʿ;* p. 137, *awelord imn;* p. 140, *ayl imn patčaṙ;* p. 142, *miws ews imn;* p. 144, *aṙanç irikʿ patčaṙanaç;* p. 157, *noranšan imn;* p. 174, *handerjeloç irikʿ iraç;* p. 176, *yaysoy imekʿē:* p. 177, *vasn ayl irikʿ bnakan*

webaram.com

azdeçuťean; p. 190, *ənč̣i imikʿ;* p. 214, *yamenayn imikʿ;* p. 216, *ənd pateniwkʿ imn;* p. 222, *i płcoy imekʿē araracoç,* p. 225, *stuer irikʿ;* p. 228, *hołamałkʿ imn;* p. 233, *ē imn zawruťiwn;* p. 239, *niwťoy imikʿ;* p. 282, *i płcoy ew i xotanē imekʿē;* p. 286, *i č̣arē imekʿē*[1].

Il est certain donc que *pay* présente ou une forme corrompue au lieu de *pay* ou bien une forme à part dont la finale *n* est radicale. Or, ce *n* de la forme radicale est attesté par deux formes composées dialectales, à savoir : *tən-payn* (dans le dialecte d'Agulis) et *tən-pan* (dans le sous-dialecte d'Astapat), tous deux ayant la signification de «esprit gardien de la maison».

Mais l'existence de *payn* ne réfute pas celle de la forme *pay*, qui est bien attestée par *payik* et *mardapaykʿał*.

2. պաշար.

Dans le *Bulletin de la Société de linguistique*, tome XXIII, p. 107, à propos du mot sogdien *pš''βr* «provisions», M. Meillet dit que l'étymologie de ce mot est incertaine. Je remarque que le mot existe en arménien, sous forme de *pašar*, avec la même signification; il doit être emprunté au pehlvi du Nord qui avait tant de rapports avec le sogdien. La forme arménienne du mot sera peut-être de quelque utilité pour l'interprétation du mot sogdien.

[1] Une fois seulement on a p. 280 : *Ew yamenaynēn imekʿē mi inč̣ ew misnē;* phrase d'une structure bizarre et de sens incompréhensible.

webaram.com

LES
JEUNES DE LANGUES OU « ARMÉNIENS »
À LOUIS-LE-GRAND,

PAR

GUSTAVE DUPONT-FERRIER,

PROFESSEUR À L'ÉCOLE DES CHARTES.

(*Suite et fin.*)

V

DE 1797 À 1826.

LA RÉSURRECTION DE L'ÉCOLE DES JEUNES DE LANGUES.

En fructidor an v (18 août-20 septembre 1797), il fallait beaucoup d'attention pour constater que l'École des Jeunes de langues n'était pas morte : il lui restait un seul élève, Louis Desgranges[1]. C'était un enfant de onze ans. Il n'était peut-être pas inutile de se baisser pour le voir.

Il est vrai qu'aux derniers temps de la Convention le Comité de Salut public avait bien voulu reconnaître ce principe : n'ayant pas été supprimée par un décret particulier, l'École des Jeunes de langues se trouvait conservée[2].

(1) Arch. Aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 45, mémoire [de Chayolle], fructidor an v; « dans ce moment, il n'y a plus, dans ce collège, qu'un seul enfant de Langues, qui y a été reçu le 16 octobre 1792 ».

(2) *Idem, ibid.*

webaram.com

Restait à savoir si le nouvel enseignement du turc, du persan et de l'arabe, qui s'organisait dans un misérable hangar de la bibliothèque, rue Neuve-des-Petits-Champs[1], n'allait pas être l'arrêt de mort de la vieille « Chambre des Arméniens », installée depuis tantôt deux siècles, rue Saint-Jacques ou rue Jacques.

Le jeune fondateur de cette création concurrente, logée à proximité des manuscrits orientaux de notre grande Bibliothèque, Louis Math. Langlès, avait l'âge des hardiesses révolutionnaires; les Jeunes de Langues et le Collège ci-devant Royal lui apparurent d'abord sous des airs de fossiles[2]. Mais, peu à peu, dès qu'il eut son nouveau-né à conserver, il devint conservateur. Et les élèves de la Chambre des Orientaux, au Collège Égalité, ne lui semblèrent pas si méprisables, puisque tout ce qu'il savait de persan, il l'avait reçu de l'un d'eux, Pierre Ruffin[3], et qu'un autre des leurs, Venture de Paradis, était donné comme le savant le plus qualifié de France pour monter dans cette chaire de turc dont Langlès venait de susciter l'institution[4]. Impossible, sans les drogmans, de concurrencer l'école du drogmanat.

D'ailleurs, les hommes et les choses militèrent en faveur des Jeunes de Langues. Venture était revenu de Constantinople, à la fin de l'été 1797, et il allait mettre son immense autorité au service de sa gratitude : il saurait sauver les enfants de ses anciens camarades; il enseignait au Prytanée et à la Bibliothèque et ne voulait pas qu'à la seconde on sacrifiât le premier. D'autant moins qu'il avait accepté la direction des Jeunes de Langues[5]. Et puis Talleyrand devenait ministre, le 19 juillet 1797, et sa correspondance prouve que, dès le début, il avait compris la nécessité de renflouer l'entreprise de Colbert. Enfin, un dernier argument parut décisif : les Jeunes de Langues dépendaient désormais du ministère des Relations extérieures et l'École des Langues orientales ressortissait au ministère de l'Intérieur. Et nul n'ignore que les rivalités de bureaux ne désarment guère.

Le Directoire était, depuis longtemps, pressenti; il enquêtait, il tergiversait, il attendait. L'un de ses membres, le citoyen Laréveillière Lépeaux, se rendit rue Jacques; il visita le bâtiment des

(1) [Carrière], *Notice historique sur l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes*, 1883, p. 12.
(2) *Idem*, p. 4, 11.
(3) *Idem*, p. 14.
(4) *Idem*, p. 13, 16.
(5) *Infra*, liste des professeurs et administrateurs des Jeunes de Langues.

webaram.com

Arméniens, interrogea le directeur et les maîtres [1]; là il comprit, mieux qu'ailleurs, la force des souvenirs et des traditions. Auguste Chayolle s'était chargé, plus et mieux que personne, par ses avis, par ses mémoires, par son apostolat, d'éclairer la religion du ministre [2]; il sut conquérir le député J. Chénier à sa cause; il rédigea de sa main le sommaire d'un arrêté ministériel [3]. Il dressa la liste des candidats boursiers, celle du personnel administratif et enseignant : Talleyrand approuva et signa. Mais le vrai sauveur des Jeunes de Langues, ce n'était pas l'ex-évêque d'Autun, c'était Chayolle [4].

On avait failli n'avoir plus d'École préparatoire au drogmanat, ni à Paris, ni à Constantinople. Désormais, on en avait deux à Paris, dont chacune aurait à cœur de garder sa personnalité. Pour un peu, on en aurait eu, à Marseille, une troisième. Quant à Péra, on se mit en devoir de réorganiser celle qu'avaient dû déserter les Capucins; et ce fut chose faite dès 1802-1803 [5]. On ne songea pas à en instituer une à Smyrne, ni, pour la langue arabe, en Syrie. Mais, en 1807-1808, Napoléon en créa une autre, pour la langue persane, à Téhéran [6].

Les deux écoles parisiennes étaient des écoles d'initiation; celles de Péra et de Téhéran, des écoles d'application. Désormais, il n'était plus indispensable d'avoir, comme l'exigeait l'arrêt de 1721, passé par l'école des Jeunes de Langues pour être admis à Constantinople [7].

Et cela, sans doute, était préférable : aussi bien, il y avait une vraie disette de drogmans français. On s'imposait toujours l'obligation de ne prendre pour Jeunes de Langues que des enfants : ils devaient avoir douze ans tout au plus. En 1818, Chayolle

(1) 2 prairial an V [21 mai 1797], lettre du ministre de l'Intérieur Bénézech, au ministre des Relations extérieures; Arch. Aff. étr., etc., *Jeunes de Langues*, carton 46.

(2) Ce que prouve surabondamment son dossier au ministère des Affaires étrangères.

(3) Arch. Aff. étr. *Jeunes de Langues*, cartons 41 et 46, fructidor an V [du 18 août au 20 septembre 1797].

(4) *Supra*, avant-dernière note.

(5) *Infra*, liste des Jeunes de Langues de Péra, n'ayant pas été élèves Jeunes de Langues à Paris, nos 311 et suiv.

(6) Arch. Aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 46, 29 août 1807, 23 février 1808.

(7) Dans quelques cas cependant, des Jeunes de Langues avaient été nommés directement à Constantinople, même avant 1802 : nous en citons trois, *infra*. *Liste des Jeunes de Langues*, nos 307 à 309 : en 1785, 1787, 1795.

webaram.com

proposa même d'abaisser cet âge à 8 ou 9 ans [1]. D'ailleurs, on pourrait choisir, sans attendre, des adolescents de 16 à 20 ans ou davantage. Mais qui choisirait? En principe, le chef de l'État sur la proposition du Ministre des relations extérieures (et non plus, comme jadis, du ministère de la marine). Cela n'empêcha pas toujours l'ambassadeur de Constantinople de faire directement des nominations. Il n'avait pas agi autrement de 1700 à 1721.

Au reste rien de plus variable que le nombre des élèves, entre 1797 et 1826 [2] : d'une unité au milieu de 1797 et de 8 à la fin de cette même année, ainsi en 1798, il monta, dès 1799, à 13; à 15, en 1801 et 1802; il atteignit 24, en 1803; il se tint à 18 ou environ, de 1804 à 1816; il descendit ensuite à 15, de 1817 à 1819; à 13 en 1820; à 9, en 1821; à 7, en 1822; et jusqu'à 6, de 1823 à 1826. A Constantinople, il se cantonna d'ordinaire autour de 5 ou 6 unités et autour de 4, à Téhéran.

C'était, pour certaines années, courir le risque qu'il y eût, même à Louis-le-Grand, autant de professeurs ou de maîtres que d'élèves [3]. Un directeur, un sous-directeur, un maître, trois professeurs, c'était en effet, le personnel ordinaire.

Le directeur, qu'on nommait aussi le chef ou l'administrateur, ce fut Venture, de septembre 1797 à avril 1798, c'est-à-dire de son retour de Constantinople jusqu'à son départ pour l'expédition d'Egypte et de Syrie d'où, âgé de 60 ans, il ne devait pas revenir; ce fut Auguste Chayolle, ensuite, de 1798 à 1826 [4]. Le directeur ne logeait pas à Louis-le-Grand, et n'y paraissait qu'assez peu [5]. On l'assimilait à un inspecteur [6]. Le sous-directeur y habitait, y mangeait et y vivait constamment; il y était entré à 36 ans, en 1798 et n'en sortit que lorsque son poste fut supprimé, 28 ans plus tard, en 1826. Il fut retraité à 64 ans, au taux de 3,000 francs [7]. Il était véritablement l'âme de la «Chambre» des Arméniens, où on l'assimilait au censeur.

[1] Arch. Aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 42, 14 janvier 1818.

[2] Voir *infra*, notre *Liste des Jeunes de Langues*, nos 251 à 306.

[3] Ce que constate, le 2 mai 1825, une lettre confidentielle du proviseur Laborie au ministre; Arch. Aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 42.

[4] *Infra*, voir notre *Liste des administrateurs*.

[5] «Il ne paraît jamais à l'École», écrit, le 2 mai 1825, Laborie, lettre *citée* avant-dernière note.

[6] Arch. Aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 46; 20 nivôse au 12 pluviôse an XII et germinal an XII.

[7] *Ibid.*, carton 42, lettre de Kieffer, 21 novembre 1826; et dossier Simon.

webaram.com

La difficulté était de lui trouver un subordonné, qui s'attachât à son poste de maître-surveillant. Ortis, sur lequel on avait d'abord compté, ne put répondre à ce qu'on en attendait : ancien capucin défroqué, il avait longtemps vécu en Orient et en avait rapporté une indolence invincible et la passion de la pipe. Il manquait de patience avec les enfants et on dut le confiner dans la conversation en turc [1]. Sexagénaire en 1798, il mourut plus qu'octogénaire au Collège [2]. De tous ceux qui le remplacèrent, Ducauroy, son successeur immédiat, était trop distingué pour s'éterniser dans ce poste : après quatre années, il le quitta, dès 1802 (il avait 26 ans), pour aller diriger l'École de Péra [3]. Parmi les autres maîtres, Daret, Bourdon, Valensot [4], etc., plus d'un semble avoir accepté ce poste surtout pour échapper à la conscription : ils y restèrent le moins possible.

Les professeurs avaient fort heureusement une autre envergure. Kieffer fut d'abord presque seul chargé de toute la besogne : car Ortis, qui faisait de son mieux, faisait assez peu. Kieffer, quand il débuta auprès de ses élèves, en janvier 1804, avait 37 ans [5]. Il n'était pas un ancien Jeune de Langues, mais il était le disciple et l'ami de ce Pierre Ruffin, qui couvrit de gloire l'ancienne « Chambre des Arméniens » de Paris. Et puis, il revenait tout droit de Constantinople où il avait vécu huit ans, dont trois en qualité de prisonnier politique au château des Sept-Tours. Dans leur commune captivité, Ruffin et Kieffer avaient uni non seulement leurs malheurs, leurs espérances et leur bourse, mais leur passion pour les langues orientales. Sous la direction de Ruffin, Kieffer n'avait pas tardé à devenir un maître. Retenu lui-même à Constantinople par les besoins de notre ambassade, Ruffin désigna Kieffer à l'attention du ministre; Kieffer fut donc appelé non seulement à occuper, auprès des Jeunes de Langues, la place qu'y avait tenue Ruffin, douze ans plus tôt, mais à suppléer Ruffin, dès 1805, dans la chaire de turc, au Collège de France, en attendant de l'y remplacer comme professeur titu-

(1) *Ibid.*, cartons 41 et 46 ; lettres des 5 frimaire et 4 germinal, 10 floréal, 26 prairial an VI, etc.

(2) *Infra, Liste des professeurs et des maîtres.*

(3) *Idem, ibid.*

(4) *Idem, ibid.*

(5) *Idem, ibid.* Sur lui, voir H. Deherain, *Un orientaliste alsacien, Daniel Kieffer*; communication faite au Congrès des Sociétés savantes, le 28 mai 1920; extrait du *Bulletin de la Section de Géographie*, 1920.

webaram.com

laire, de 1822 à 1833. Dans ce double enseignement, dans le second surtout, Kieffer affirma toute sa valeur, que sa modestie ne parvenait pas à voiler à d'autres regards qu'aux siens. C'est là qu'il prépara son fameux dictionnaire turc-français, entrepris en 1806 et que, Xavier Bianchi achèverait en 1835. Or Bianchi, ancien Jeune de Langues de Constantinople[1], était, depuis 1816, le collaborateur de Kieffer, à Louis-le-Grand, et tous deux s'y partageaient l'enseignement du turc. Kieffer y joignait l'enseignement du persan. Et enfin ils avaient comme collègue, chargé de l'arabe, Antoine Desgranges, contemporain de Bianchi et qui avait, au Collège Egalité ou au Prytanée, été Jeune de Langues, dans les années tragiques de 1793 à 1802; Desgranges, en 1812, avait été l'adjoint de Kieffer dans ses fonctions de secrétaire interprète[2].

Il est donc très certain que, de 1797 à 1826, trois hommes se trouvaient appelés à tenir les principaux rôles auprès des Jeunes de langues : Chayolle et Simon, pour l'administration; Kieffer, pour l'enseignement.

Il fallait toute leur autorité et tout leur zèle pour lutter, presque quotidiennement, contre le mauvais vouloir de certains proviseurs : Champagne, entre autres, et Laborie. Plus encore que dans les deux précédentes périodes, le généralissime de la petite armée écolière ne voyait pas sans dépit cette « Chambre des Arméniens », souvent agonisante, mais toujours ressuscitée, qui relevait d'un autre ministère que lui, avait ses protecteurs, défendait ses privilèges et ressemblait à un collège dans le Collège[3].

Dans leur vie matérielle, morale et intellectuelle, les mêmes persécutions furent donc bien rarement épargnées aux Jeunes de Langues.

Le local assigné à ces enfants, dès 1797, pouvait sembler heureusement choisi : c'était un appartement particulier assez vaste et assez commode « pour les contenir tous, eux et leurs maîtres, tant que leur nombre total ne dépassait pas la quinzaine[4] ». Ce local avait été occupé jusqu'alors par les archives de l'Université.

(1) *Infra*, voir notre *Liste des Jeunes de Langues*, n° 319, et notre *Liste des professeurs*, n° 55.

(2) *Liste des Jeunes de Langues*, n° 249; *Liste des professeurs*, n° 53-54.

(3) Arch. Aff. étr., carton 46, 20 nivôse au 12 pluviôse an XII; carton 42, lettre du 2 mai 1825.

(4) *Ibid.*, carton 41; 5 frimaire an VI.

webaram.com

Il est vrai qu'il fallut y ajouter encore, lorsqu'il y eut 18, voire 24 Jeunes de Langues. Du moins, l'addition, qu'accorda la générosité du proviseur Champagne, à savoir l'émanation des fosses d'aisance, paraissait-elle à Chayolle et à Simon une ironie d'un goût suspect. Ils protestèrent [1] et les narines de leurs élèves purent enfin respirer sans dommage. Ils n'obtinrent pas seulement un logement plus salubre, mais la possibilité de ne pas éparpiller, à travers la maison, les Jeunes de Langues car, jusqu'en 1826, le groupement de ces adolescents passa pour un dogme pédagogique intangible.

On garda, bien entendu, l'habit à la française et on ne revint pas à la fâcheuse robe à la levantine de jadis. Chaque élève arrivait avec un trousseau, dont l'entretien et le renouvellement regardaient ensuite le Collège [2]. Bien mieux, on le dotait au départ d'un trousseau neuf, dont la valeur, en 1811, atteignait presque un millier de francs [3]. Des récréations, des promenades, des exercices physiques, comme la natation, affermissaient la santé des élèves. Les préjugés contre la vaccination tombant peu à peu, les varioles, si fréquentes et parfois si graves à Louis-le-Grand durant le XVIIIe siècle, n'éprouvèrent plus les Jeunes de Langues. Un seul d'entre eux mourut au collège, en messidor an VI; quant à Théob. Dillon, il dut être retiré, en 1807, le régime de l'internat ne pouvant lui convenir.

Le prix de la pension, payé par le ministère, avait été cependant élevé de 600 francs à 700, et même, en comptant les frais supplémentaires de tous ordres, chaque Jeune de Langues coûta, jusqu'en 1826, 1,660 francs à l'État, alors qu'un pensionnaire revenait à 1,045 francs. Cette constatation mise, par le proviseur Laborie, sous les yeux du ministre, allait être une des causes fondamentales de la transformation de l'École, en 1826 [4].

Les Jeunes de Langues se rendaient-ils vraiment compte des sacrifices consentis en leur faveur par le Gouvernement? Il se peut, et Chayolle, Simon, Kieffer en étaient très convaincus. Ils voulaient voir, dans la gratitude de ces apprentis drogmans, une

(1) *Ibid*, carton 46, [vers 1798], *Mémoire* [de Chayolle].
(2) *Ibid.*, carton 46; an VIII, *Considérations* par Simon.
(3) *Ibid.*, carton 42; 9 juillet 1811.
(4) 3 pluviôse an VII, arch. nat. M. 155; arch. École des langues orientales vivantes; *idem*, 22 pluviôse an VIII, *ibid.*; 29 août 1807, arch. Aff. étr., carton 46; *ibid.*, carton 42, lettre *citée*, de Laborie, 2 mai 1825; arch. de Louis-le-Grand, *Correspondances administratives*, II, n° 587; 2 octobre 1826.

webaram.com

sérieuse garantie de leur fidélité dans l'avenir [1]. A vrai dire, tous n'arrivaient pas dans la « Chambre » avec une vocation bien décidée : cette vocation, les Levantins la trouvaient presque toujours enracinée dans leur cœur et dans leurs traditions familiales; pour eux, l'avenir devait être la prolongation du passé. Au contraire, parmi les Français de France, plus d'un ne voyait, dans le drogmanat, qu'un pis-aller, pour plus tard, et qu'un subterfuge adroit, pour l'heure présente : à la première occasion, ils comptaient bien s'y dérober. En 1807, en 1818, en 1821, ils le démontrèrent clairement et l'on se demanda, dès 1797, s'il n'était pas urgent d'exiger de tout Jeune de Langues l'engagement de servir, dix ans au moins, dans le drogmanat [2].

En groupant des jeunes gens d'origines et de mentalités diverses, on fondait de grands espoirs sur l'action réciproque de leurs qualités : les Levantins donneraient à leurs camarades occidentaux le goût de la carrière; les occidentaux donneraient aux échappés de l'Orient plus de tenue morale, de dignité, de droiture et d'honneur. Pour bien servir la France au loin, il semblait indispensable de la connaître, d'avoir foulé son sol hospitalier, goûté la douceur de son ciel et compris la générosité de son accueil.

A tous, d'où qu'ils vinssent, des Échelles ou bien des rives de la Loire et de la Seine, il s'agissait de démontrer que la « Chambre » d'abord, le drogmanat ensuite, formaient une vaste famille, où l'affection mutuelle était le stimulant de l'effort et sa récompense. Les aînés comprenaient qu'ils devaient encourager les cadets et aplanir devant eux les obstacles de la route. On les mettait en garde contre la tentation de tyranniser des êtres plus faibles ou de les corrompre [3]. Les uns et les autres éprouvaient quotidiennement le bienfait de l'affection paternelle, que leur

[1] Cette idée est fréquemment exprimée dans leurs divers rapports, déjà cités; ainsi, le 15 octobre 1816, dans un rapport de Kieffer, arch. Aff. étr., carton 46 : « Les jeunes gens instruits, pendant plusieurs années, au sein de l'École [des Jeunes de Langues, à Louis-le-Grand], ayant reçu de longs et nombreux bienfaits du Gouvernement, se regardent comme ses enfants et, liés par la reconnaissance, ils n'ont... d'autre ambition que... servir la patrie, dans la carrière à laquelle ils sont destinés. »

[2] Arch. Aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 46; [1797], 29 août 1807; carton 42, 29 juin 1818 et 19 novembre 1821. Cet engagement ne fut imposé qu'en 1880, arrêté du 6 août, art. 4. — Sur les défections des Jeunes de Langues, voir, carton 46, le mémoire du 20 juillet 1823.

[3] Arch. aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 46; 20 nivôse au 12 pluviôse an XII, lettres de Champagne et de Chayolle.

webaram.com

réservaient Chayolle et Simon, à Paris, en attendant de trouver, à Constantinople, l'appui de l'ambassadeur de France. Cette tendresse était d'autant plus nécessaire que plus d'un, parmi ces enfants, était orphelin : en l'an IX, trois d'entre eux avaient perdu leur père sur l'échafaud ou sous les balles révolutionnaires, Lebrun, Baudry, Dillon. Et, dès l'an VIII, on leur rappelait que les anciens Jeunes de Langues devraient, par leur correspondance ultérieure, ne jamais perdre contact avec leurs anciens maîtres de la rue Saint-Jacques [1]. Au reste, le ministre des Affaires étrangères, comme jadis le Secrétaire d'Etat de la marine, était tenu très exactement, et, pour le moins, tous les six mois, au fait du travail, de la conduite et des succès de chacun de ses protégés. Quand il s'agissait d'eux, nul détail ne lui semblait oiseux. Il leur avait très volontiers, en 1800, accordé un ou deux francs par mois, selon leur âge, pour leurs menus plaisirs d'écoliers. Et ils furent infiniment sensibles à ce bon procédé [2].

Les Jeunes de Langues ne participèrent ni de près, ni de loin, aux mutineries qui agitèrent le Collège, en 1815, 1819 et 1824 [3].

L'influence de Simon sut les garder contre la contagion de l'indiscipline. Et d'ailleurs ils étaient plus attentivement surveillés que tous les autres élèves. Leur second maître les accompagnait au réfectoire, en classe, en récréation, à la chapelle, en promenade. Il couchait dans le même dortoir qu'eux et on ouvrit même sur ce dortoir, la porte de l'appartement réservé à Simon [4]. Jadis les Jeunes de Langues se reposaient avec une confiance trop absolue sur la certitude de leur avenir : leur travail et leur discipline s'en ressentaient fâcheusement. Or à diverses reprises, on eut l'énergie de leur démontrer que s'ils s'exposaient à être renvoyés du collège, ils ne seraient point épargnés : les deux Digeon, en 1809; Sommaripa, en 1821· Fleurat et Battus, en 1826, ressentirent la sévérité des justes lois. Et ces exemples furent salutaires. Il n'y eut désormais pas plus d'indulgence à leur égard que pour les autres élèves du collège, et même, à l'occasion, Champagne eut, pour eux, la main plus lourde [5].

Comme Champagne, Laborie aurait voulu être le vrai souverain

(1) *Ibid.*, carton 46, *Considérations...* par Simon.
(2) 22 frimaire an IX; arch. nat., M. 155; arch. École langues orient. viv.
(3) Dossier Simon, 1826.
(4) *Idem*, *ibid.*
(5) Au témoignage de Chayolle; *ibid.*, carton 46, 20 nivôse an XII et suiv.

webaram.com

de leur discipline et de leurs études. Leurs programmes, leurs classes, leurs professeurs même étaient presque constamment discutés [1].

Sans doute, on s'accordait, en principe et une fois de plus, sur la nécessité d'une double culture, générale et particulière, indispensable pour les futurs drogmans. Mais sitôt qu'on abordait les moyens pratiques d'harmoniser pour eux ce double enseignement, les difficultés s'amoncelaient. Plus d'un Levantin arrivait au collège, le cerveau complètement vide; on aurait dit de petits sauvages sortis, la veille, des montagnes natales ou des bois. Appelés, par destination, à servir la France, ils ne savaient pas un mot de français. On avait négligé jusque-là de leur apprendre à lire ou à écrire. A 12 ans, placés en huitième, ils étaient les plus arriérés de la classe. Ils s'y sentaient déracinés. Égarés au milieu d'enfants plus jeunes et déjà beaucoup plus instruits, ils prenaient le travail en dégoût et risquaient de chercher, dans l'indifférence et la paresse, un asile. Ils échappaient au cadre habituel des classes. Ces anormaux pourraient-ils se plier aux traditions rigides d'un collège normal? Et comment ?

Il ne pouvait, trop souvent, y avoir, pour eux, que des questions d'espèces. Avec eux, l'instruction commune était presque impossible. On les annexait cependant, un peu au hasard, aux classes élémentaires : là, pendant deux ou trois ans, ils entendaient voltiger autour d'eux des syllabes françaises et latines, dont leur mémoire arrêtait et fixait quelques-unes [2]. Avec cela un peu de grammaire, d'arithmétique, de géographie, d'histoire. Seuls, avec quelques Levantins heureusement doués, les Jeunes de Langues nés en France, intelligents et bien entraînés, réussissaient, dans les classes du lycée ou du collège, à faire bonne figure. Pierre Armand Caussin de Perseval, Annibal et Scipion Dautan, Amédée Franqueville, Anne Augustin Brûlé, Fulgent Saint-Sauveur, Summaripa lui-même firent honneur aux Jeunes de Langues [3].

L'étude des langues orientales n'interrompait jamais entièrement la suite des classes de grammaire ou d'Humanités; elle ne com-

[1] Dossier Simon, cité.

[2] Plus tard, M. Fréd. Masson a très joliment noté le fait, *Jadis*, p. 68-70; ce qu'il a pu constater, sous le Second Empire, est tout à fait corroboré par ce que nous savons de la période antérieure à 1826, grâce aux rapports des proviseurs.

[3] Voir notre liste des Jeunes de Langues.

webaram.com

mençait cependant, pour les enfants les moins âgés, que la troisième année de leur entrée au lycée ou au collège [1]. Les jeunes gens dont Kieffer était le principal professeur, suivaient des cours de turc, d'arabe et de persan. Le turc était l'objet essentiel de leurs efforts : Kieffer estimait logique d'aborder ces études par le turc, parce que ses formes grammaticales sont plus régulières et moins nombreuses que celles de l'arabe; et puis il observait que, pratiquemment, les élèves avaient besoin d'être surtout initiés au turc, en arrivant à Constantinople, où les leçons du maître turc ne se faisaient qu'en turc. Kieffer avait rédigé, pour ses élèves, une petite grammaire turque. Il leur faisait expliquer des textes turcs et notamment nos *Capitulations* avec La Porte; il s'attachait à leur expliquer les principes de la construction turque, dont le mécanisme est la partie délicate de cette langue. Après quoi, il les familiarisait avec les firmans, les lettres, et autres pièces émanant des bureaux de La Porte et qu'un drogman est appelé à lire constamment. Il obligeait tous ses élèves à former très soigneusement, d'après des modèles calligraphiés, les caractères turcs, « qui sont presque les mêmes qu'en arabe et en persan ». Il y avait, pour le turc, trois sections, dans lesquelles les élèves étaient admis, suivant leur force. Les plus avancés (le quart, en 1817) étaient conduits au cours de turc enseigné par Kieffer à côté de Louis-le-Grand, au Collège de France [2].

Après deux ou trois ans de turc, les élèves abordaient l'arabe et enfin le persan. Kieffer enseignait le persan, comme le turc, mais il avait eu, pour le turc, un auxiliaire, Ortis d'abord, Bianchi ensuite; Antoine Jérôme Desgranges était chargé de l'arabe où, Agoub, en 1825, le suppléa. Le second maître, Ducaurroy et ses successeurs avaient le devoir d'apprendre le turc, afin d'aider les élèves dans l'étude de cette langue [3].

A l'École spéciale des Langues orientales, on jugeait que trop souvent les professeurs des Jeunes de Langues « manquaient d'une bonne méthode, et n'avaient aucune idée de critique, de logique et d'analyse » [4]. A Louis-le-Grand, par contre, on était sévère aux professeurs « de la Bibliothèque », qui « répétaient, au Collège

[1] Arch. aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 42, rapport de Kieffer où, le 27 novembre 1827, il explique sa méthode antérieure.
[2] Liste des professeurs, *infra*, et Rapports semestriels au ministre.
[3] *Idem*, *ibid.*
[4] Arch. aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 46, « Observations sur l'instruction des Jeunes de Langues ».

webaram.com

de France, leurs leçons de la rue des Petits-Champs, pour en cumuler les traitements»; qui savaient lire les langues orientales à coups de dictionnaire ou à travers des traductions anglaises et latines, connaissaient la littérature mais non l'idiome parlé, étaient des savants de cabinet et non pas des drogmans, et l'on souriait des «éloges qu'ils se faisaient distribuer par leurs amis de la presse» [1].

A Louis-le-Grand, sans doute, l'enseignement n'était pas au point : le départ entre les deux cultures, générale et professionnelle, était mal établi. Ni grec moderne, ni droit commercial, ni droit maritime, ni droit privé du Levant; ni géographie économique, ni statistique, ni géométrie pratique, ni levé de plans. Tout cela manquait et même le temps pour l'enseigner. Simon, Chayolle, Kieffer rêvaient d'une École de Jeunes de Langues qui fût autonome, maîtresse de ses disciplines et de ses élèves.

Placés dans la dépendance de Louis-le-Grand et des traditions universitaires, c'était merveille que, parmi les apprentis drogmans, quelques-uns eussent la possibilité de révéler leur valeur. Les résultats de 1797 à 1826 ne furent presque jamais à la mesure du zèle d'un Chayolle ou d'un Simon, ni de la science d'un Bianchi, d'un Desgranges et surtout d'un Kieffer.

Et, une fois de plus, dans cette nouvelle période de son histoire, l'insuffisance de l'École de Constantinople apparut encore plus notoire que l'insuffisance de celle de Paris. Ni les élèves qu'on envoyait directement à Péra, sans les faire passer par Paris, ni ceux qui n'arrivaient sur le Bosphore qu'après avoir été dégrossis rue Saint-Jacques, ne semblaient justifier, en somme, les sacrifices pécuniaires du Gouvernement. Au lieu de considérer l'École de Péra comme un séjour réservé à l'élite de l'École de Paris, on l'avait presque toujours considérée comme l'exutoire de Louis-le-Grand. Au lieu d'éliminer les incapables, on se hâtait de leur faire prendre le paquebot pour Constantinople. Ils y étaient admis dans deux classes; la deuxième, au traitement de 1,500 francs; la première au traitement de 1,800 francs. Là-bas, en dépit des efforts de Ducaurroy, les maîtres étaient trop réduits en nombre et trop légers de savoir. Les locaux ne pouvant abriter tous les pensionnaires, ces derniers se logeaient où ils pouvaient et souvent assez loin. Cet éloignement était un prétexte à leur inexactitude. La dissipation et l'absence de tutelle sérieuse, sur des étudiants

[1] *Ibid.*, carton 42; rapport de Chayolle, 14 janvier 1818.

webaram.com

de 18 à 24 ans, ajoutaient au « relâchement des études et de la discipline. . . ; les élèves s'y dissipaient dans les plaisirs » [1]. Le départ de Ducaurroy, en 1816, avait donné à l'institution le coup de grâce ; depuis lors, « aucune direction, ni méthode sérieuse ». Kieffer reconnaissait, en 1827, que « les Écoles de Paris et de Constantinople n'avaient fourni, depuis plusieurs années, que fort peu de sujets distingués à la carrière du drogmanat ». L'année précédente, l'ambassadeur de France à Constantinople et nos consuls du Levant se désolaient de la difficulté, constatée chez la plupart de nos drogmans, à s'exprimer dans les langues orientales et notamment à en retracer par écrit les caractères [2]. Enfin, au même moment, le Ministre déplorait que « le drogmanat fût encombré de sujets incapables ». Il estimait venu le temps de ne plus « grossir le nombre des sujets de cet ordre » [3].

VI

DE 1826 À 1873.

LA SUPRÊME ORGANISATION.

(JUSQU'À LA FUSION AVEC L'ÉCOLE SPÉCIALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES).

L'autonomie, que l'École des Jeunes de Langues possédait à Louis-le-Grand, était partielle ; elle la voulait entière. Pour conquérir cette indépendance, il eût fallu s'évader du Collège ; mais, plus puissant que l'Ecole, le Collège allait-il vraiment se laisser battre par l'École ? Et d'ailleurs, hors du Collège, pourrait-elle réussir à se loger dans un local à elle, qui abritât ses élèves, ses administrateurs, ses professeurs, ses livres, toute sa personnalité ? Cette émancipation ne semblerait-elle pas trop coûteuse au ministère ? Et, comme il existait, depuis 1795, une autre Ecole des Langues orientales vivantes, les Jeunes de Langues n'étaient-

(1) *Ibid.*, carton 45 ; rapport de Ducaurroy, 15 juillet 1809 ; confirmé de tous points par Ruffin.

(2) Allusion à ces plaintes dans le rapport de Kieffer au Ministre, le 27 novembre 1827 ; *ibid.*, carton 42.

(3) Arch. Louis le Grand, *Corresp. administr.*, II, n° 587 ; le 2 octobre 1826.

webaram.com

ils pas exposés à être absorbés par elle? En réalité, il eût fallu manœuvrer entre ces deux écueils; l'assujettissement à Louis-le-Grand et la fusion avec l'École spéciale des Langues orientales. Or, les Jeunes de Langues ne surent éviter ni l'un, ni l'autre : ils donnèrent dans le premier, dès octobre 1826, et, dans le second, en 1873. Et c'est précisément ce dernier acte de leur histoire, qu'il nous reste à exposer ici.

Ce fut en 1826 que le proviseur de Louis-le-Grand réussit, après trente années d'efforts inutiles, à frapper enfin les Jeunes de Langues au défaut de la cuirasse : ils coûtaient trop cher à l'État et ils étaient, assurait-il, une menace pour les mœurs du Collège [1].

Le proviseur Laborie vit à plusieurs reprises le ministre, baron de Damas. Ils échangèrent des lettres « confidentielles », que nous avons retrouvées. Laborie proposait, sur la pension de chaque Jeune de Langues, une économie de 30 p. 100, et une autre de 60 p. 100, sur le personnel administratif de l'École · le ministre très alléché, prêta l'oreille à cet intéressant projet. Le proviseur fit un nouveau pas en avant : dans la « Chambre » des Arméniens, expliqua-t-il, on trouvait fort imprudent de laisser côte à côte des enfants de 8 ans et des adolescents de 18. C'était le moment où « un souffle d'immoralité flétrissait la jeunesse des collèges »; il importait de préserver sans retard tout ce qui pouvait encore être sauvé. Et justement deux Jeunes de Langues, Fleurat et Battus, venaient de se signaler par deux fautes graves. Le baron de Damas n'hésita plus [2].

Désormais les Jeunes de Langues seraient, pour les classes, pour les études, les réfectoires, les dortoirs, versés dans le flot des pensionnaires du même âge qu'eux. Ils seraient dispersés dans tous les quartiers. Il n'y aurait donc plus de « chambre » commune, plus de cohésion, plus d'Ecole. Désormais plus de directeur ni de directeur adjoint : Chayolle était remercié, Simon était congédié et tous deux mis à la retraite. A Chayolle on osait même retirer le brevet de Secrétaire-interprète du roi. Chayolle et Simon avaient été, depuis 1798, les deux colonnes de l'École : l'École disparaissant, ils n'avaient plus de raison d'être. On chargeait le doyen des professeurs, Kieffer, d'administrer ce qui resterait de

[1] Arch. aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 42, lettre du 2 mai 1825, dossier Simon, 1826.

[2] Lettre au proviseur, 2 octobre 1826. Arch. Louis le Grand, *Corresp. administr.*, II, n° 587.

webaram.com

Jeunes de Langues, éparpillés à travers le Collège. Il enseignerait et il dirigerait [1].

A regarder les choses d'un peu plus près, la réforme était moins radicale qu'on ne pouvait croire. Il fallait bien admettre que, pour les classes de langues orientales, à tout le moins, les Jeunes de Langues seraient réunis et réunis tous les jours. Il fallut donc leur attribuer un local, que le proviseur dut se résigner, un peu malgré lui, à découvrir [2]. Il mit du reste à cela plusieurs mois, voire plusieurs années. En revanche, Simon qu'on ne pouvait pas, tout de même, jeter à la porte, après trente ans d'éminents services [3], réussit à ne pas déménager avant une année et davantage. Et Laborie dut attendre de pied ferme l'appartement de l'ancien directeur adjoint, qui ne voulait pas croire que son bannissement fût sans appel [4]. Bien mieux, on comprit assez vite qu'en dehors des classes une étude commune, au moins pendant une partie de la journée, était indispensable, ne fût-ce que pour préparer les leçons ou les devoirs de turc, d'arabe, de persan; ne fallait-il pas laisser à la disposition des élèves la bibliothèque orientale, les dictionnaires orientaux, les manuscrits orientaux? Dès lors, dans cette étude, il avait bien fallu rétablir un surveillant; l'économie de ce maître avait donc été chimérique. Et enfin comment précipiter les Jeunes de Langues dans les classes correspondant à leur âge, quand leur instruction retardait de plusieurs années. Celui-ci était en sixième et il avait 15 ans; celui-là, en huitième, en avait 16; cet autre, en cinquième, en avait plus de 17. Enfin chaque élève coûtait, en 1842, sinon plus tôt, 1,300 francs [5]. On voit ce qu'était devenu le projet du ministre et la promesse du proviseur : ne laisser les Jeunes de Langues qu'avec des camarades de leur âge, et abaisser le prix de la pension à 1,045 francs.

La moitié seulement de la réforme de 1826 fut retenue et appliquée. Et encore fallut-il, pour la mettre au point, tâtonner jusqu'en juin 1834 [6].

(1) Lettre au proviseur, 2 octobre 1826. Arch. Louis-le-Grand, *Corresp. administr.*, II, n° 587.

(2) Arch. aff. étr., carton 42; *Jeunes de Langues*, lettre du 24 septembre 1829.

(3) Arch. aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 42, lettre de Kieffer, 21 novembre 1826.

(4) *Ibid.*, Dossier Simon.

(5) *Ibid.*, carton 42, Rapport de Jouannin au ministre; juillet 1842.

(6) *Ibid.*, carton 42.

webaram.com

Aussi bien, pendant huit ans, ce qui restait de l'École des Jeunes de Langues, fut menacé à plus d'une reprise. Son budget était progressivement réduit : il était de 27,000 francs en 1830 [1], et de 15,500 francs en 1833 [2]; or il avait dépassé 50,000 francs en 1803 [3]. En 1831, tandis qu'on venait de supprimer l'École de Constantinople, le directeur des Jeunes de Langues écrivait au ministre : « notre école semble périr ». En 1833, le 24 janvier, *La Tribune* imprimait : « l'Ecole des Jeunes de Langues à Paris est inutile » [4]. La crise était passée, quand une autre secousse, autrement grave, celle de 1848, donna l'occasion à M. Hase président de l'Ecole spéciale des Langues orientales vivantes, d'écrire au chef de la Division des sciences et lettres, une lettre, pour réclamer « la réunion à l'École des Langues orientales de l'Ecole des Jeunes de Langues, annexée au Lycée Descartes » [5].

Si l'agonie des Jeunes de Langues se prolongeait, c'est qu'un viatique la soutenait : le monopole presque absolu des places de drogmans.

Pour nommer à ces postes un candidat qui ne fût pas Jeune de Langues il fallait « l'impérieuse nécessité du service » [6].

A vrai dire, le nombre restreint des Jeunes de Langues allait élargir la brèche, ouverte déjà dans ce privilège. Ce nombre fut, en 1826, limité à 9, puis descendu à 8, en 1831. En réalité, on se tint plus d'une fois au-dessous de ce maximum; ainsi, on n'avait que 7 élèves, en 1842; 6, en 1827; 4, à la fin de 1826 et en 1833 [7].

Ces lacunes étaient graves et d'autant plus que les besoins du service augmentaient, au moment où diminuait le nombre des Jeunes de Langues : on prévoyait, au début de 1833, que « de 1834 à 1842, l'École de Paris n'aurait pas un seul élève à envoyer dans le Levant » [8]. En dix-neuf ans, de 1823 à 1832, neufs drogmans, pas un de plus, avaient été fournis au roi par

[1] *Ibid.*, 1833, et Dossier Agoub; juillet 1831.
[2] *Ibid.*; *Jeunes de Langues*, carton 45, n° 59, p. 7.
[3] *Idem*, *ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 5-7.
[5] Arch. de l'École des Langues orientales vivantes; dossier *Jeunes de Langues*, lettre du 19 juillet 1848; réponse, 15 septembre 1848.
[6] *Ibid.*, *idem*, réponse du 15 septembre 1848. — Ordonnance du 20 août 1833, art. 28.
[7] Tableau annuel dressé d'après notre Liste des Jeunes de Langues.
[8] D'après Jouannin, alors directeur, note de 1833; Arch. aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 42.

webaram.com

Louis-le-Grand. Et cependant des postes consulaires nouveaux avaient été, dans la même période, établis à Suez, Jérusalem, Mossoul, Erzeroum, Damas, Mogador, etc.[1]. Si, par une économie mal entendue, on ne se décidait pas à relever le nombre des Jeunes de Langues (il avait été de 24, en 1803), il faudrait de toute nécessité et de plus en plus leur associer des externes[2].

Là était le salut. On se résigna donc à l'inévitable, et l'on eut, dès 1842, sept externes et cinq en 1848, dont plusieurs devaient se distinguer à l'avenir : Scheffer, Perruchot de Longeville, Desbarolles, Pavet de Courteille, Barbier de Ménard; et, plus tard, M. Clermont-Ganneau[3]. Mais, en même temps, comment ne pas voir que plusieurs de ces externes pourraient émigrer dans la maison rivale : l'École spéciale des Langues orientales vivantes? C'était préparer indirectement la fusion presque fatale des deux établissements. Et d'autant plus que, si la source du drogmanat venait à baisser, sinon à tarir tout à fait, chez les Jeunes de Langues, il faudrait bien leur ôter le monopole du drogmanat ou, tout au moins, le partager avec leurs concurrents.

Les maîtres à Louis-le-Grand n'étaient, ni pour la quantité, ni pour la qualité, en rapport avec les « Arméniens ». Les successeurs de Chayolle, à la tête de l'école, furent Kieffer (octobre 1826 à septembre 1829); Jouannin, jusqu'en mars 1844; Desgranges aîné, jusqu'en 1855; Florimond Lapierre, jusqu'en 1882; Pavet de Courteille, jusqu'en 1889[4]. Car la direction de l'École survivait, depuis 1873, à l'École. Tous, sauf Kieffer et Jouannin, avaient été Jeunes de Langues à Louis-le-Grand. Ils avaient tous, à l'exception de Pavet de Courteille, passé en Orient de longues années dans le drogmanat, où ils rendirent d'éminents services. C'étaient des hommes de science et de conscience. Au Collège de France, à l'École spéciale des Langues orientales, à l'Institut et partout où il passa, Pavet de Courteille fit grand honneur à l'érudition française[5].

Les soins de la direction et de l'administration de l'École ne les dispensaient pas de pouvoir, aidés de quelques collègues et aussi de quelques surveillants, enseigner, à Louis-le-Grand, les langues orientales. Le turc fut confié à Kieffer jusqu'en septembre

(1) *Ibid.*, *idem*, rapport de Jouannin au ministre, juillet 1842.
(2) *Idem*, *ibid.*
(3) *Infra*, Liste des Jeunes de Langues, nos 337, 338, 352, 354, 378.
(4) *Infra*, Liste des administrateurs, professeurs et maîtres.
(5) Arch. aff. étr., Dossiers personnels.

webaram.com

1829, puis à Bianchi, jusqu'en 1842; à Alexis Desgranges jeune en 1842-1843; à Dantan (Annibal); puis à Duchenoud, de 1848 à 1865; enfin à Lapierre et à Pavet de Courteille. L'arabe était laissé à Jaubert de 1826 à 1829; à Agoub, de 1828 à 1831; à Desgranges aîné, de 1829 à 1855; à Pavet de Courteille, de 1855 à 1889. Le persan était dévolu à Kieffer, de 1826 à 1829; à Jouannin, de 1828 à 1844; à Desgranges jeune, de 1843 à 1847, et en 1854; à Pavet de Courteille, de 1854 à 1889 [1]. Dès avant 1870, il arrivait à Pavet de Courteille d'incarner en lui seul tout le corps enseignant. Il consacrait toutes ses matinées à ses chers élèves de Louis-le-Grand. Et il savait mettre, dans son apostolat scientifique, autant de savoir, que de zèle dévoué et de modestie. Il savait se multiplier pour être à chacun et à tous [2].

Avant d'être professeur il avait été le surveillant des Jeunes de Langues. Et le plus bel éloge qu'on puisse faire de la plupart de ses prédécesseurs c'est qu'ils n'étaient pas indignes de lui : Cor, Belin, Schefer, Perruchot de Longeville, Barbier de Meynard. Ces noms ont marqué dans l'histoire de l'orientalisme français ou dans les plus hautes fonctions administratives. Et il n'est pas indifférent de noter que ces hommes se sont, à Louis-le-Grand même, initiés au turc, à l'arabe, au persan. En travaillant pour leurs élèves ils n'ont perdu ni leur temps, ni leur peine.

Et ce n'est pas le moindre mérite de Jouannin ou de Desgranges aîné que d'avoir su les distinguer et les signaler à l'administration supérieure. Avant eux, il n'était pas jusqu'à un ex-missionnaire, qui n'eût, tout comme Ortis autrefois, rendu plus d'un service aux Jeunes de Langues. Il s'appelait Pons-Dejean; il avait passé vingt années dans le Levant et, au moment même où la maladie l'éloigna du Collège, il composait un *Manuel de Langue turque* [3].

Pour tirer parti de tous ces secours, le ministre, en octobre 1826, fut d'avis que consacrer quotidiennement deux heures aux langues orientales devait suffire et il comptait stimuler le travail en refusant aux médiocres l'entrée de l'École à Constantinople [4]. Dès 1827, invité à donner son avis, Kieffer démontrait [5] que

[1] *Infra*, Liste des professeurs.
[2] Dossier cité, Pavet de Courteille.
[3] Dossier Pons-Dejean.
[4] Lettre ministérielle citée, du 2 octobre 1826; arch. Louis-le-Grand, *Corr. adm.*, II, n° 587.
[5] Arch. aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 42; 27 novembre 1827.

webaram.com

douze heures par semaine, réduites à onze par l'ordre établi dans le Collège, n'était qu'une portion congrue. Sur ces onze heures, les classes de turc en prenaient trois; celles d'arabe, deux; celles de persan, une. Restaient donc cinq heures hebdomadaires, pour le travail personnel des grands élèves. Et, comme il fallait céder une heure par jour, aux élèves les moins avancés, Jouannin, Battus, Lapierre, Wiet et Fleurat, « pour qu'ils pussent prendre des leçons d'écriture française », où prendre le temps réclamé par les langues orientales? — Kieffer conseillait de dispenser de la rhétorique les futurs drogmans et de les absorber uniquement dans les langues orientales, pendant leur dernière année de Louis-le-Grand [1].

Sur ces entrefaites, le ministère ayant changé, un nouveau règlement d'études put paraître acceptable au successeur du baron de Damas. Et ce règlement naquit, en octobre 1829, de la collaboration de Laborie et de Jouannin [2]. Jusqu'à l'issue de la troisième, les Jeunes de Langues suivraient uniquement les cours ordinaires du Collège, et ne s'occuperaient que d'études classiques. Dès l'entrée de la seconde, ils consacreraient, groupés dans leur salle spéciale, toutes leurs matinées, soit plus de cinq heures par jour, et, le dimanche, toute la journée, aux langues orientales. L'après-midi, ils rentreraient dans le cercle des autres pensionnaires, pour suivre les cours de rhétorique française, puis de logique et ils s'initieraient aux principes du droit. En 1830, un cours d'arabe littéral fut fondé et Agoub en fut chargé, car la conquête de l'Algérie promettait d'étendre notre politique musulmane [3]. Dès 1831, ce cours fut supprimé quand Agoub eut quitté Paris et ce fut la preuve que ce cours était au service d'une personne, non d'une politique ou d'une idée. Cette même année, l'École de Constantinople était supprimée, ce qui aboutit, après l'ordonnance du 20 août 1833, demeurée en vigueur jusqu'en 1880, à régler enfin de façon stable les études et la carrière des Jeunes de Langues, depuis Louis-le-Grand jusqu'au drogmanat [4].

Entré au collège entre 8 et 12 ans [5], l'enfant était mis en

(1) Arch. aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 42; 27 novembre 1827.
(2) *Idem*, *ibid.*, 19 octobre 1829.
(3) *Idem*, *ibid.*, notes et lettres des 20 février, 28 mars, 6 avril 1830.
(4) Ordonnance du 20 août 1833, article 31.
(5) Règlement de juin 1834, proposé par Jouannin et approuvé par le roi; arch. aff. étr., carton 42, *Jeunes de Langues*.

webaram.com

observation; tant qu'il n'avait pas achevé sa troisième, il était, non pas Jeune de Langues, mais candidat ou *élève Jeune de Langues* : mélangé avec tous les internes, sans distinction aucune, il étudiait le français, le latin, le grec ancien, l'anglais, l'allemand, l'italien, l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, les mathématiques élémentaires, le dessin, la gymnastique. Ce stage préparatoire devait se terminer à 17 ans, au plus tard. A ce moment, en s'appuyant sur les notes de conduite, de travail, de progrès et de succès, méritées par l'enfant pendant toutes les années antérieures, et notamment aux examens semestriels, le Directeur faisait au Ministre un rapport, sur la valeur morale et intellectuelle de cet enfant. Si ce rapport était favorable, l'élève, au sortir de ces années de probation, était promu *Jeune de Langues* [1].

En cette qualité nouvelle, il était, pendant les deux ou trois années suivantes, initié à l'étude spéciale du turc, de l'arabe, du persan, et aux connaissances élémentaires du droit français et du droit musulman. On l'exerçait notamment à la traduction improvisée des trois langues, et à la conversation dans ces trois idiomes. C'était le maître particulier qui avait à enseigner l'histoire, la géographie et le droit du Levant. Au milieu et à la fin de l'année, un examen était passé : dans le jury pouvaient être admises des personnes étrangères à la maison mais ayant la connaissance des langues orientales. Et le procès-verbal, signé de tous les juges, était, par le Directeur, transmis au Ministre. On y mentionnait celle des trois langues que le candidat connaissait le mieux et la convenance qu'il y aurait à l'envoyer, au besoin, dans celle des Echelles où cette langue se parlait le mieux. Si le Jeune de Langues, âgé de 18 ans, avait, d'une façon satisfaisante, répondu dans ces examens et s'il produisait des certificats de bonne conduite, il était nommé *Élève drogman* [2].

L'élève drogman, à défaut de l'École de Constantinople, supprimée depuis octobre 1831, était, avec un traitement de 1,800 francs, envoyé dans les Consulats du Levant [3].

Là, sous la surveillance du Consul, ils étaient placés, comme pensionnaires « chez un indigène, d'une moralité reconnue et ne parlant que la langue du pays ». Ils avaient emporté

[1] Règlement de juin 1834, proposé par Jouannin et approuvé par le roi; arch. aff. étr., carton 42, *Jeunes de langues*.
[2] *Idem, ibid.*
[3] *Idem, ibid.*

webaram.com

de Paris des instructions et des conseils, adaptés à leur caractère, à leurs tendances, à toute leur personnalité. Le Consul avait l'impérieux devoir de leur inspirer le goût de leur carrière. Il leur rappelait ce que leur directeur à Louis-le-Grand n'avait cessé de leur répéter : « ils étaient responsables envers la France de leur conduite... parce que l'opinion publique, chez les peuples orientaux, rend la nation même solidaire des actions d'un de ses membres ». Pour bien servir la France, ils ne devaient donc jamais oublier leur qualité de Français [1].

Leur formation intellectuelle devait être parachevée, comme leur formation morale : le séjour d'une année, à tout le moins, dans une échelle turque et, d'une autre année, dans une échelle arabe (en Syrie, par exemple, et, de préférence, à Alep, Beyrouth ou Tripoli). Là, le Consul, d'après l'avis de son premier drogman, leur choisissait un professeur de turc ou d'arabe, un *Khodja*, réglait avec lui l'emploi de leur temps et se faisait rendre compte de leurs travaux. Il leur confiait l'étude de quelques affaires et pouvait les autoriser à accompagner le drogman devant les tribunaux ou chez tel négociant. Un examen semestriel, dirigé par le drogman, devant le Consul et un public choisi, constatait leurs progrès. S'ils étaient nuls ou insuffisants, c'était l'exclusion de la carrière [2].

L'examen attestait-il, au contraire, une culture convenable? L'élève-drogman était promu *drogman* et il était décidément fonctionnaire public : il débutait à 2,000 francs [3].

Cette organisation, qu'avait proposée le Directeur des Jeunes de Langues, Jouannin et deux de leurs professeurs, Bianchi et Desgranges, fut approuvée par Louis-Philippe, en juin 1834 [4] et subsista jusqu'au moment où le stage dans les postes consulaires du Levant fut remplacé par l'obligation de suivre, à Paris, les cours de l'École des langues orientales vivantes, c'est-à-dire en 1873. Depuis lors, le diplôme de drogman ne fut plus réservé aux Jeunes de Langues seuls, mais à tous les élèves libres de l'École des Langues orientales, qui s'installait enfin chez elle, dans le bel hôtel de la rue de Lille. L'ancienne école des Jeunes de Langues avait vécu. L'école rivale l'absorbait enfin. Le rêve de

(1) Règlement de juin 1834, proposé par Jouannin et approuvé par le roi; arch. aff. étr., carton 42, *Jeunes de langues*.
(2) *Idem, ibid.*
(3) *Idem, ibid.*
(4) *Idem, ibid.*

webaram.com

Langlès, en 1795, et de Hase, en 1848, était réalisé. Et, dès 1874, l'ancienne bibliothèque orientale des Jeunes de Langues à Louis-le-Grand, émigrait rue de Lille [1], où elle est encore. Les élèves avaient précédé ; les livres suivirent. L'école de la rue Saint-Jacques ne survivait que quarante-deux ans à l'Ecole de Constantinople.

Mais elle ne mourait pas tout entière, elle avait enfin un terrain approprié, où elle pourrait refleurir. Si l'autonomie qu'elle ne cessait de réclamer, depuis plus d'un siècle, lui était enfin octroyée, mais sous la forme qui jadis lui eût semblé quelque peu sacrilège, on ne peut nier que cette solution fût vraiment logique et fatale. Garder les Jeunes de Langues à Louis-le-Grand était, en dépit de la tradition, une chose désormais absurde. Les transférer rue de Lille, après l'achèvement de leurs études classiques, c'était le triomphe de la raison et comme la revanche du bon sens. Louis-le-Grand conserva une vingtaine d'années encore son dernier privilège : il monopolisa tous les Jeunes de Langues jusqu'à la fin de leurs études classiques; peu à peu, de 1880 à 1892, il partagea ce monopole avec des filiales, Michelet et Montaigne, enfin depuis 1892-1893, avec tous les autres lycées de France, suivant les convenances des familles. Et d'ailleurs, arrêter les études classiques, au seuil de la seconde, paraissait une tradition funeste. « Les élèves drogmans sortaient du lycée avec des connaissances générales trop incomplètes : elles ne leur permettaient guère d'atteindre un niveau intellectuel suffisant pour traiter certains sujets d'ordre souvent élevé, qu'ils avaient l'occasion d'aborder, dans les postes importants. » On leur imposa donc de rester à Louis-le-Grand jusqu'au moment où ils seraient bacheliers ès lettres. Après quoi seulement, ils suivraient les cours de l'École des Langues orientales vivantes. Si, à la fin de la première année, l'examen constatait leur inaptitude, ils étaient rendus à leur famille avec le bénéfice d'une instruction générale, qui les mettait en état de chercher une autre carrière mieux appropriée à leurs moyens. L'arrêté ministériel du 15 juillet 1875 sanctionna cette organisation nouvelle. — C'était bien la victoire des Humanités sur l'enseignement utilitaire.

Ce n'est pas tout : une des idées pour lesquelles l'École défunte avait opiniâtrément combattu, avait, depuis 1826, cessé d'être un vœu chimérique : les drogmans n'étaient plus parqués dans

[1] Arch. de l'École des Langues orientales vivantes.

webaram.com

une carrière sans débouchés et sans éclat : ils obtenaient de plus en plus l'accession aux postes de chancelier et de consul. La plupart avaient, avant 50 ans et beaucoup avant 40, la Légion d'honneur : quelques-uns étaient officiers, voire commandeurs. On avait enfin rendu justice aux éminents services du drogmanat. En novembre 1876, le drogmanat comptait treize ci-devant Jeunes de Langues et la carrière consulaire en avait recueilli dix. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes.

En somme, et en dépit des apparences, l'histoire, deux fois séculaire des Jeunes de Langues aboutissait, non pas à une faillite, mais à de durables bénéfices.

Qu'il ait fallu les payer fort cher, ces bénéfices, c'est l'évidence même. Colbert avait voulu créer un séminaire de drogmans, au service de la France. Sans doute, le projet de ne créer qu'un séminaire de jeunes Français en Orient avait échoué de 1669 à 1700; le projet de conjuguer avec ce séminaire un second séminaire de missionnaires grecs, syriens ou arméniens à Paris (1700-1720) n'avait pas réussi davantage: la tentative de créer, à Louis-le-Grand, avec les Jésuites, une école préparatoire pour des Français levantins et des Français de France, destinés à étudier ensuite dans une École d'application avec les Capucins à Constantinople, avait failli réussir tout à fait, de 1721 à 1762; vainement, de 1762 à 1797, l'Université de Paris et ensuite, jusqu'en 1826, l'Université de France avaient repris l'œuvre là où les Pères l'avaient laissée : la Révolution aidant, on avait abouti, dans l'Institut-Égalité, à un effondrement de l'École de Paris; elle fut ressuscitée non sans peine, par le Directoire, le Consulat, l'Empire, puis compromise par la Restauration; enfin, de 1826 à 1873, le Collège avait de nouveau terrassé et presque anéanti l'École, jusqu'au moment où l'hôtel de la rue de Lille devait offrir aux Jeunes de Langues désemparés un asile suprême.

Malgré tout, le séminaire du drogmanat existait et l'essentiel était qu'il existât. Et ce séminaire « d'Arméniens » était un séminaire de Français. Le concours avait été substitué à la faveur et l'externat n'avait cessé d'élargir sa place : ce que, depuis Louis XV et le Consulat, réclamaient les directeurs des Jeunes de Langues, était désormais acquis et consacré. Après l'ancien régime, l'Empire, le Gouvernement de juillet, la République avaient repris, altéré, réformé l'œuvre de Colbert, que l'étranger avait, du

webaram.com

reste, plus ou moins plagiée [1]. Cette œuvre sortait méconnaissable d'une série de crises chroniques ou aiguës, mais elle en sortait vivante. Comme le Phénix de la fable, elle avait eu le secret, rue Saint-Jacques ou rue de Lille, de renaître de ses cendres.

[1] L'Autriche, dès 1754; la Russie, dès 1823; en attendant l'Université de Berlin, en 1887-1888.

webaram.com

LISTES CHRONOLOGIQUES SOMMAIRES DES JEUNES DE LANGUES, DE LEURS ADMINISTRATEURS, PROFESSEURS ET MAÎTRES DE 1670 À NOS JOURS[1].

I. ADMINISTRATEURS.

§ A. SOUS LES JÉSUITES 1724 À 1762.

PRÉFETS DE LA CHAMBRE COMMUNE DES JEUNES DE LANGUES[2].

1. Le P. Holderman, 1724-1726;
2. Le P. de Pontigny, 1727-1730;
3. Le P. le Leu, 1730-1732;
4. Le P. du Jaunay, 1732-1733;
5. Le P. de Gennes, 1734-1737;
6. Le P. du Boys ou Dubois, 1740-1741;
7. Le P. Toussaint-Masson, 1744-1747;
8. Le P. Pérez, 1747-1749;
9. Le P. R. G. Forest, 1749-1751;
10. Le P. Brotier, 1752-1754;
11. Le P. Dervillé, 1754-1757;
12. Le P. Busson, 1757-1761;
13. Le P. Champion, 1761-1762.

[1] A notre grand regret, nous avons dû nous abstenir ici de toute précision bibliographique et de toute discussion critique au sujet des noms qui suivent; nous nous réservons de donner ailleurs ce supplément de documentation, qui est, dès maintenant, tout préparé pour l'impression.

[2] D'après les cartons 37 et 38, des *Jeunes de Langues*, arch. aff. étr., et la liasse 13 *bis*, M. 149, des archives nationales.

webaram.com

PP. MINISTRES OU PROCUREURS DES PENSIONNAIRES[1].

14. Le P. Paul le Cler, 1709-1735;
15. Le P. G. R. de la Manselière, 1736-1741; 1745;
16. Le P. Haudicquer, 1741-1744;
17. Le P. du Désert, 1746-1755;
18. Le P. Pierre Bréget, 1757-1761;
19. Le P. Antoine Aubrée, 1761.

§ B. SOUS LE RÉGIME UNIVERSITAIRE, DEPUIS 1762.

INTERPRÈTES, SECRÉTAIRES DU ROI, ADMINISTRATEURS DES JEUNES DE LANGUES.

DE 1762 A 1797[2].

20. Cardonne (Denis-Dominique), 1762-1781;
21. Gilly, 1781-1787; cf. n° 45 *bis*;
22. Venture de Paradis (Jean-Michel), 1787-1798;
23. Auguste Chayolle, suppléant de Venture, 1788-1790; 1793-1797; cf. 51;

DE 1797 A 1873[3].

23 *bis*. Auguste Chayolle, 1798-1826; cf. n° 51;
24. Kieffer (Daniel), 1826-1829; cf. n° 53;
25. Jouannin (Joseph-Marie), 1829-1844; cf. n° 58;
26. Desgranges aîné (Antoine-Jérôme), 1844-1855; cf. n° 54;
27. Lapierre (Florimond), 1856-1873; cf. n° 62.

DE 1874 A NOS JOURS[4].

27 *bis*. Lapierre (Florimond), 1874-1882; cf. n° 62;
28. Pavet de Courteille (1882-1889); cf. n° 63;
29. Barré de Lancy (Auguste-Louis-Fridulphe), 1890-1895;
30. Hélouis (Marie-Félix-Eugène), 1895-1897;
31. Imbault Huart (Clément), 1898-1914;
32. Piat (Em.-Victorien), 1914-1918.

[1] *Idem*, *ibid.*, et en outre carton 44, *Jeunes de Langues*, Aff. étr., et Bibliothèque nationale, Joly de Fleury, vol. 1610, p. 49, 53.

[2] Arch. Aff. étr., *Jeunes de Langues*, cartons 37, 38, 39, 40, 41, 45; correspondance; dossiers personnels.

[3] *Ibid.*, cartons 42, 43, correspondance; dossiers personnels; *Almanachs impériaux et nationaux*.

[4] *Ibid.*, *idem* et Rapports annuels.

webaram.com

II. PROFESSEURS.

§ A. SOUS LES JÉSUITES, 1721-1762[1].

33. Fiennes (Jean-Baptiste de), père; *professeur turc et arabe*, 1721-1740;
34. Berruth, Beruth ou Barouth (François), second professeur turc et arabe, 1721-1729;
35. Pétis de la Croix (Alexandre-Louis-Marie), second professeur de turc et arabe, 1730-1751;
36. Fiennes (Jean-Baptiste Hélin de) fils, 1er professeur de turc et arabe, 1740-1762;
37. Armain, professeur de turc, arabe, persan, 1752-1757;
38. Cardonne (Denis-Dominique), professeur turc, arabe, persan, 1757-1762.

39. Lucas, professeur d'écriture turque, 1730-1733;
40. Thibault, professeur d'écriture turque, 1733-1736;
41. Poiret, professeur d'écriture turque, 1736-1762; et professeur d'arithmétique, 1751-1762.

§ B. SOUS LE RÉGIME UNIVERSITAIRE, 1762-1873[2].

42. Cardonne (cf. nos 20 et 38), professeur de turc et arabe, 1762-1783;
43. Fiennes (Jean-Baptiste Hélin de) fils, professeur de turc et arabe, 1762-1767 (cf. n° 36);
44. Le Grand, professeur de turc et arabe, 1767-1777;
45. Ruffin (Pierre), professeur de turc et arabe, 1777-1795 (survivance de Le Grand, dès 1774; suppléé par Cardonne, 1795);
45 *bis*. Gilly, 1781-1787; cf. n° 21;
46. Venture de Paradis, professeur de turc et arabe, 1787-1798 (sauf à être suppléé par Chayolle, 1788-1790 et 1793-1797);
47. Chayolle, suppléant, 1788-1790 et 1793-1797; cf. nos 23 et 23 *bis*;

48. Poiret, professeur d'écriture turque, 1762-1764 (cf. n° 41); et d'arithmétique, 1762-1764;
49. N., oncle de Leloup de Bernouville, professeur d'écriture turque et d'arithmétique, [1764-1776];
50. Leloup de Bernouville (François), succède à N. son oncle, 1776-1793 au moins; après 1793, le professeur d'écriture turque est supprimé.
50 *bis*. Cloquet, maître à dessin, 1789-1790 à 1795-1796; après quoi le maître à dessin fut supprimé.

[1] *Ibid.*, cartons 37, 38 des *Jeunes de Langues*, correspondance et rapports semestriels.

[2] Arch. Aff. étr., *Jeunes de Langues*, cartons 41, 42, 45, 46; correspondances et rapports; dossiers personnels; *Palmarès* de Louis-le-Grand; *Almanachs impériaux et nationaux*.

webaram.com

51. Chayolle, professeur de turc et arabe, 1798-1826, ne semble pas avoir constamment enseigné; cf. n°s 23 et 23 *bis*;
52. Ortis, professeur de turc, 1797-1824;
53. Kieffer (Daniel), professeur de turc et accessoirement de persan, 1804-1829; cf. n° 24;
54. Desgranges (Antoine-Jérôme) aîné, professeur d'arabe, 1816-1826 et 1829-1855; cf. n° 26;
55. Bianchi (Xavier), professeur de turc, 1816-1826; 1831-1842;
56. Agoub (J.), professeur auxiliaire d'arabe, 1825-1826; 1826-1828; 1828-1829; professeur titulaire d'arabe littéral, 1830-1831;
57. Jaubert (Amédée), professeur d'arabe et de persan, 1826-1828;
58. Jouannin (Joseph-Marie), professeur de turc et de persan, 1827/1828-1844; cf. n° 25;
59. Desgranges jeune (Mathieu-Florent-Antoine), dit Alix et comte Alix D., professeur de turc, 1842-1843; et de persan, 1843-1844 à 1846-1847, et en 1854;
60. Dautan (Annibal), professeur de turc, de 1843-1844 à 1847-1848;
61. Duchenoud (Ch.), professeur de turc de 1848-1849 à 1865;
62. Lapierre (Florimond), professeur, 1856-1882; cf. n° 27;
63. Pavet de Courteille, professeur de turc, arabe et persan, 1854-1889; cf. n° 28.

III. MAÎTRES PARTICULIERS ET SURVEILLANTS[1].

64. Pinel de la Macellerie, 1764-1772;
65. Mérat (abbé Pierre-Dominique), 1773-1788/1789;
66. Boissonet (abbé), sous-maître, 1786-1788;
67. Milliot (abbé), 1789-1791;
68. Coatpont (Louis), 1791-1795;
69. Martin, second instituteur, 1795.
70. Simon (Jean-Baptiste-Victor), 1798-1826;
71. Ortis, 1798 (mai-août);
72. Ducauroy (Antoine-Joseph), 1798-1802;
73. Daret, 1802-1804;
74. Bourdon (Charles-Éléonore-Pierre), 1804-1808;
75. N., 1808-1813;
76. Latruffe, 1813-18..?;
77. Valensot, 1825-18..?;
78. Pons-Dejean, 1828-1831;
79. Cor (Mathurin-Joseph), 1832-1838;
80. Belin (François-Alphonse) 1838-1843;
81. Schefer (Charles), 1843 (mars-novembre);
82. Perruchot de Longeville (Marie-Eugène), 1843-1846;
83 Barbier de Meynard, 1846-1849;
84. Pavet de Courteille, 1850-1860.

[1] Arch. Aff. étr., *Jeunes de langues*, cartons 41, 42, 45, 46; correspondances et rapports; dossiers personnels; *Palmarès* de Louis-le-Grand; *Almanachs impériaux et nationaux*,

webaram.com

IV. JEUNES DE LANGUES.

§ I. DE 1670 À 1700.

CHEZ LES CAPUCINS DE PÉRA [1].

1. Fonton (Joachim), 1670-1675;
2. Barbier (Honoré), 1670-1675;
3. Urtis (Gaspard), 1670-1675;
4. La Magdelaine (Pierre de), 1670-1676;
5. Delom (Daniel), 1671-1676;
6. Morel (Michel), 1671-1675;
7. Réverand (Jean), 1671-1675;
8. Barre (Pierre de), 1671-1675;
9. Macé (Jacques), 1671-1676;
10. La Magdelaine (Jean-Edme de), 1671-1673;
11. Do (François), 1671-1677;
12. Gazille (Augustin), 1674-1675;
13. Roboly (Étienne), 1675-....?;
14. Baudoin (Lucas), 1686-....?;
15. Belliard, 1686-....?;
16. Du Carroy, 1686-....?;
17. Favier (Louis), 1686-....?;
18. Defiennes (J.-B.) 1687-1690;
19. La Perrière (André de), 1687-1690;
20. Gonin, dit Saint Marc (Antoine), 1687-1690;
21. Brue (Benjamin), 1687-1690;
22. Wiet (Henri), 1687-1692;
23. Drapery (Jean), 1688-1690;
24. Clairambault (Jean), 1689-1690;
25. Roboly (Thomas), 1689-1690;
26. Coulange (Pierre de), 1690-....?;
27. Oyon (Pierre), 1691-1700;
28. Descaves, 1691-....?;
29. Mangin (Joseph), 1691-1696;
30. Imbault (Jean), 1692-1698;
31. Roboly (Pierre), 1693-1697;
32. Imbault du Bouchet (Antoine), 1693-1700;
33. Macé (Louis), 1694-1699;
34. Furt de la Motte (Nicolas), 1695-1697;
35. Maugin (Guillaume), 1696-1700;
36. Lenoir (Philibert), 1696-1702;
37. Lenoir (Louis), 1698-1706;
38. Tussac (Joseph-J.-B. de), 1699-1706;
39. La Valette (Claude-Philippe), 1699-1707;
40. Lenoir (Jérôme), 1699-1708;
41. Fonton (Pierre), 1700-1706;

[1] Arch. de la Chambre de commerce de Marseille; communication de M. Joseph Fournier.

webaram.com

§ II. DE 1700 À 1720.

CHEZ LES JÉSUITES DE LOUIS LE GRAND : « LES ARMÉNIENS [1] ».

42. Lomaca, Grec de Péra, 1700-1700-1708;
43. Justiniani (Joseph), Grec de Chio, 1700-1710;
44. Javigy, Arménien, 1700-1708;
45. Righo, Grec de Smyrne, 1700-1708.
46. Missirli, Arménien, 1700; mort 1707;
47. Gabriel, Arménien, 1700-[1701].
48. Jarrali (Blaise), Syrien, 1700-1710;
49. Abdalla, Syrien, 1700 à 1710;
50. Constantin, Égyptien, 1701-....?;
51. Lassy (Joseph de), Syrien, 1701-1709;
52. Meclain, Arménien, ...?-1708;
53. Jankoski, de Constantinople, 1703-1705;
54. Barré, de Smyrne, 1704-1706;
55. Koski, 1707-1714;
56. Lotfy, présent, 1707-1708,
57. Angelo, présent, 1707-1708;
58. Chacour, 1707-1714;
59. Arsan (Antoine), Syrien, 1707-1714;
60. Mamaki (Vincent), aîné, né à Chio; 1707-1719.
61. Stefano (Charles), de Chio, 1709-1715, au moins;
62. N. Smyrniote, 1711;
63. N. Smyrniote, 1711;
64. Martyros, 1713-1722;
65. Timoné, ...?-1713;
66. Hiari, de Naxos, 1713-1716;
67. Jemis, de Constantinople 1713-1716;
68. Heremia, 1713-1721;
69. Révérend, 1714-1723;
70. Crispo (Jean), 1714-1724;
71. Mamaki, le jeune, 1714-1720;
72. Grimaldi, 1714-1721;
73. Paderi, 1715-1720;
74. George, 1720-....?;
75. Corso, 1720-1725 au plus tôt;
76. Gaspary, présent, 1720-1721.

§ III. DE 1700 À 1723

CHEZ LES CAPUCINS DE PÉRA [2].

81. Lebé (Jean), 1700-1708;
82. Bérard (Gaëtan), 1700-1707;
83. Barbier (Antoine), 1700-1709;

[1] État présent des Jeunes orientaux en l'année 1710, arch. aff. étr., *Jeunes de Langues*, carton 37; *ibid.*, carton 44, lettre du P. Mégret, 17 mars 1713, *ibid.*, frais de voyage, entre 27 août 1713 et 14 novembre 1714; *ibid.*, mém. 17 février et 30 août 1714; 27 janvier 1715; 3 janvier, avril, 2 mai, 13 août, 1er décembre 1716; 4 juillet 1720, etc.

[2] Arch. de la Chambre de commerce de Marseille, communication de M. Joseph Fournier, arch. aff. étr., vol. *chambre de Commerce de Marseille*,

webaram.com

84. Potier (Jean), 1702-1709;
85. Barbier (Pierre), 1704-1710;
86. Bizy (Nicolas-Louis de), 1704-1716.
87. Aubichon (Pierre d'), 1705-1711.
88. Armain (Pierre), 1706-1712,
89. Drouin-Mangin (François), 1706-1710;
90. Couet (J.-B.), 1707-1712;
91. Abenour (André-François-Richard d'), 1707-1713;
92. Urtis (Pierre), 1707-1715,
93. Arniaud (Louis), 1708-1709;
94. Barbier (François), 1708-1715;
95. Fabre (Charles-Ignace), 1709-1716;
96. Fuzibée (Jean-Antoine), 1709-1712;
97. Tassin (Antoine), 1711-1717;
98. Yon (Louis), 1711-1716;
99. Lemaire (Pierre), 1711-1714;
100. Fonton (Charles), 1711-1717;
101. Fornetty (Pierre-Antoine), 1711-1717;
102. Ruffin (Charles-Thomas-Antoine), 1713-1718;
103. Chassin (Louis-Auguste), 1713-1719;
104. Thierry (Denis-Gabriel), 1713-1718;
105. Bouchet (Pierre), 1714-1715;
106. Aubert (Philippe-Joseph), 1715-1717;
107. Marchand (Philippe-Charles), 1715-1719;
108. Bizy (Foubert de), 1716-1722;
109. Potin (Nicolas), 1716-1721;
110. Flandre (Ch.-Louis de), 1716-1721;
111. Second (René), 1716-1719;
112. Venture (Jean-Michel), 1716-1718;
113. La Motte de Saint Alby (Jean), 1716-1722;
114. Laria (Jean-Raymond de), 1716-1719;
115. Olibou (Pierre), 1716-1722;
116. Garcin (Joseph), 1717-1722;
117. Brue (Étienne), 1717-1724;
118. Fonton (Augustin), 1717-1722;
119. Fornetty (Charles), 1717-1720;
120. Marquis (Augustin), 1717-1722;
121. Brossard (Augustin), 1720-1724;
122. Sielve (Paul), 1720-....?;
123. Imbault (Léon), 1721-....?;
124. Dantan (Antoine), 1722-....?;
125. Guintrand (J.-B.), 1722-....?;
126. Lemaire (Alexandre), 1723-....?.

§ IV. DE 1721 À 1762.

CHEZ LES JÉSUITES DE LOUIS-LE-GRAND [1].

Heremia, *supra*, n° 68; Reverend, n° 69; Crispo, n° 70; Grimaldi, n° 72; Corso, n° 75; Gaspary, 76;

127. Marquis, 1721-1723;
128. Boisval (de), 1721-1725;
129. Pèlerin, 1721-1723;
130. Legrand, 1721-1729;

t. II, III et suiv.; *Jeunes de Langues*, carton 45, annexe à la lettre du 17 octobre 1716.

[1] Arch. aff. étr. *Jeunes de Langues*, cartons 37, 38, 41, 44, 45; correspondance des Pères avec le Secrétariat d'État de la marine, mémoires semes-

webaram.com

130 *bis*. Bérault (Jean), 1721-1723;
131. Avenel (d'), 1721-....?;
132. Du Seuil, 1723-....?;
133. Roboly, 1723-1731;
134. Marquis, 1724-1727;
135. Brue, l'aîné, 1723-1731;
136. Brue, le cadet, 1724-1725;
137. Choquet (Victor), 1724-1729;
138. Latina, 1724-1728;
139. Rocques (Thomas), 1725-1729;
140. Galland, 1725-1729;
141. Deval, 1725-1732;
142. Crémery (Jean-Louis-Morel de), 1727-1734;
143. Wiet, 1729-1733;
144. Fornetty (François), aîné, 1729-1733;
145. Le Roux (Jean-Yves), 1729-1734;
146. Cardonne (Denis-Dominique), 1729-1737;
147. Launay (Pierre de), 1729-1733;
148. Rolland (Louis), 1730-1734;
149. Galland [cadet], 1731-1734;
150. Clairambault (aîné), 1731-1737;
151. Digeon, 1731-1738;
152. Fornetty, 1732-1741;
153. La Braze, 1733-1734;
154. Clairambault d'Aigremont, 1733-1740;
155. Fonton (Antoine), 1733-1740;
156. Le Noir, 1733-1739;
157. Maltor, 1734-1740;
158. Dalleron, 1734-† 1743;
159. Roustan, 1734-1740;
160. Fonton (Charles), 1737-1746;
161. Audiat (Louis-Antoine), 1738-†1746;
162. Barbier, 1738-1744;
163. Damarin, 1740-1749, renvoyé;
164. Termelier, 1740-1749, renvoyé;
165. Dez, 1740-1749;
166. Adanson, 1740-1750;
167. Fornetty (Pierre), 1741-1749;
168. Helin, 1744-1752;
169. Daudré, 1744-1751;
170. Fonton (Luc-Pierre), 1745-1752;
171. Dauchet, 1746-1752;
172. Ruffin (Thomas-Auguste), 1747-1752;
173. Fornetty, cadet, 1749-1755;
174. Fonton (Gaspard), 1750-1757;
175. Ruffin (Pierre-Stanislas), 1750-1758;
176. Roboly (Robert-François-Pierre Louis), 1750-1758;
177. La Batie, 1751-1759;
178. Du Rocher, 1751-1760;
179. La Salle (Louis-Joseph-Marie de), 1752-1760;
180. Venture (Jean-Michel), 1752-1757;
181. Volant, 1752-1760;
182. Plumet, ...?-1755;
183. Lemoine (Louis-Armand), 1752-1760;
184. Hochereau de Gassonville, ...?-1757;
185. Peville, ...?-1757;
186. Fonton (Jean-Joseph), 1757-1765;
187. Volant;
188. Fornetty (François-Louis), 1758-1763;
189. Fornetty, 1759-1762;
190. Chayolle, dit Auguste, 1757-1765;
191. Lucas, 1759-1769;
192. Boullard, 1759-1765;
193. Fonton (François), 1761-1769;
194. Yari ou Hiari, 1762-1769.

triels, etc. — *Ibid*, vol., *chambre de Commerce de Marseille*; Arch. nat. M 149 liasse 13 *bis*, corresp. *idem*; — Marseille, arch. de la Chambre de commerce, communication de M. J. Fournier.

webaram.com

§ V. DE 1762 À 1797.

L'UNIVERSITÉ DE PARIS ET LA RÉVOLUTION [1].

Boullard, *supra*, n° 192; Lucas, n° 191; Yari, n° 194; Chayolle dit Auguste, n° 190; Fonton (François), n° 193, Fonton (Jean-Joseph), n° 186;

195. Lattier, 1762-....?;
196. Chavignac, 1762-1791;
197. Simian (Antoine), 1762-1771;
198. Testa (Charles), 1763-1771;
199. Digeon, 1764-1774;
200. Sielve, aîné, 1765-1766;
201. Duby, 1765-1771;
202. Deval (Matthieu), 1765-1774;
203. Deval (Pierre), jeune, 1765-1774;
204. Yari, cadet, 1769-1775;
205. Robin (Marc-Augustin), 1769-1771;
206. Sielve, cadet, 1769-1775;
207. Deval (Antoine), 1771-1777;
208. Duby, cadet, 1771-....?;
209. Boisjugan (Godefroy de), 1771-1776;
210. Renard de Valmajor, 1771-1776;
211. Damarin (Casimir), 1771-1773;
212. Deval (Henri), 1774-1777;
213. Chateauville (de), 1772-†1775;
214. Bouvier, 1773-1774 [renonce];
215. Fonton (Pierre), 1774-1781;
216. Fonton (Charles), 1774-1781;
217. Jeauffroy (François), 1775-1779;
218. Adanson (Charles), 1775-1784;
219. Roboly (Antoine), 1776-1782;
220. Trécourt (J.-B.), 1775-1784;
221. Deval (Constantin), 1775-1779;
222. Villemin (Antoine), 1777-1784;
223. Malivoire (Étienne-Claude), 1776-1784;
224. Chateauneuf (Raphaël-Charles André Napoléon de la Beaume de), 1776-1784;
225. Fonton, fils de Luc, d'Alep, 1779-....?;
226. Fonton, fils de Charles, de Smyrne, 1779-....?;
227. Fornetty (Pierre), 1782-1790;
228. Roustan, aîné, 1781-1788;
229. Fonton (Étienne), 1781-1788;
230. Adanson (Pierre), 1783-1785;
231. Fornetty (Antoine), 1783-1791;
232. Fornetty (Augustin), 1783-1792;
233. Hélin, 1784-1792;
234. Wiet (Joseph Marie Étienne), aîné, 1783-1792;
235. Wiet, cadet, 1784-1792;
236. Fornetty (Charles), ...?-1786;
237. Helin (Esprit-Marie), 1785-1792;
238. Fonton (Pierre-Joseph), 1786-1788;
239. Roustan, 1786-1788;

[1] Arch. aff. étr., *Jeunes de Langues*, cartons 37, 38, 39, 40, 45, 46, 47, mémoires semestriels et correspondance; *Chambre de commerce de Marseille*; recettes et dépenses du Levant, cartons 104-108, etc. Bibliothèque historique de la Marine, mss. 42, 43, 44, p. 107; 45, p. 103. — A Marseille, arch. Ch. de commerce, communication de M. J. Fournier.

webaram.com

240. Fonton (Louis), 1786-1793;
241. Chabert, ...?-1787;
242. Trécourt, ...?-1787;
243. Mertrud, nommé 1787, renonce;
244. Fonton (Joseph), ...?-1789;
245. Fonton (Étienne), ...?-1793;
246. Roustan, (Joseph — Philibert), jeune, 1788-1795;
247. Adanson (Alexis-Victor), 1789-1796;
248. Desgranges (Alexis-Jérôme), 1793-1802;
249. Desgranges (Louis), 1792-[vers 1802].

§ VI. DE 1797 À 1826.

LA RÉSURRECTION : À PARIS[1].

Desgranges (Alexis-Jérôme), *supra*, n° 248; Desgranges (Louis), *supra*, n° 249;

250. Dillon (Édouard), 1797-†1799;
251. Cardin (Alexandre - Michel-Antoine), 1798-1806;
252. Jouanard (Toussaint-Charles-Olivier), 1797-1806;
253. Auguis (Louis), 1797-1802;
254. Brival, 1797-1802;
255. Le Brun (Louis Tondu), 1797-1807;
256. Gilly (Alexandre - Henri-Toussaint), 1798-1802;
257. Andréa de Nerciat (Auguste-Georges - Philippe), 1798-1802;
258. Dillon (Théobald), 1799-1807 (renonce);
259. Baigneux (André), 1798; † juin;
260. Tancoigne (Joseph - Michel), 1798-1804;
261. Montforton (S. Am. Pierre), ...?-1806;
262. Baudry (François - Constant), 1800-1804, renvoyé.
263. Dumesnil (Alexandre - Marcel André), 1799-1804;
264. Dumesnil (Lambert), 1800-1811;
265. Alquier (Jules - César), 1800-1805;
266. Digeon (Alexis-Laurent), aîné, 1802-1809, renvoyé.
267. Digeon (Louis), cadet, 1802-1809, renvoyé.
268. Desgranges (Matthieu), 1802-1812;
269. Dantan (Antoine-Jean-Pierre), 1802-1812;
270. Despréaux Saint Sauveur, 1802-1811;
271. Skilitzi, 1804-1805;
272. Chaumette des Fossés (Achille-Louis-Gabriel), 1804-1807;
273. Cousinery (Marie - Marcel), 1804-1811;
274. La Fléchelle (Numa-Nestor de), 1804-1811;
275. Beuscher (Jean-Marie), 1806-1814;
276. Lauxerrois (Just), 1806-1817;
277. Caussin de Perceval (Pierre-Armand), 1806-1814;

[1] Arch. aff. étr., *Jeunes de Langues*, cartons 41, 42, 45, 46, correspondances avec les Ministres et le Directoire, mémoires et états semestriels, etc. Arch. nat. H3 2558, dossier XXIV; H. 2441, f° 25 v.

webaram.com

278. Barbié du Bocage (Jean-Guillaume), 1806-1814;
279. Guillois (Jean-Alexis-François); 1807-1817;
280. Dubois, 1807-1813;
281. Derché (Jean-Joseph-Louis), 1807-1817;
282. Dantan (Annibal-Eugène), 1808-1818;
283. Rottier (Antoine), 1807-1817;
284. Parandier (Marie), 1809-1817, (renonce);
285. Duchenon (Jean-Jacques), 1811-1813;
286. Fleurat (Casimir), 1811-1821;
287. Joinnard (Émile), 1811-1818;
288. La Fléchelle (Achille), 1811-1820;
289. Dantan (Scipion), 1812-1820;
290. Vitry, 1812-1814;
291. Masson (Etienne), 1813-1824;
292. Saint-Sauveur (Fulgent), 1813-1821, (renonce);
293. Brulé (Anne-Augustin), 1813-1821;
294. Franqueville (Amédée), 1813-1824;
295. Gorgeu, août 1813;
296. Augey (Germain), août 1813;
297. Lauxerrois (Honoré), 1814-1821;
298. Beuscher (Paul-Hippolyte), 1815-1819;
299. Jorelle (Félix-Guillaume), 1817-1822;
300. Deval, 1817-1825;
301. Summaripa, 1817-1822;
302. Beuf (Casimir), 1819-1831;
303. Ledoulx (Louis-François-Marie-Alexandre-Amédée), 1822-1830;
304. Fleurat (Florimond), 1821-1826, renvoyé;
305. Peltier (Michel-Auguste), 1824-1831;
306. Battus, ...?-1826, renvoyé.

§ VII. DE 1785 À 1826.

JEUNES DE LANGUES DE PÉRA, N'AYANT PAS PASSÉ PAR L'ÉCOLE DE PARIS[1].

307. Simian (Jean), 1785-1790;
308. Mertrud (Pierre-Clément), 1787-1802;
309. Gaspary (Louis), 1795-1802;
310. Summaripa (Chrysante), 1796-1801;
311. Auban (Alexandre-Joseph-Joachim), 1801-1811;
312. Chaumette des Fossés (J.-B.-Gabriel-Amédée), 1802-1803);
313. Jannin (Charles-Louis-Jean), 1802-1810;
314. Jouannin (Joseph-Marie), 1802-1806;
315. Martin (Jean-Pierre), 1802-1806;
316. Yari (Hippolyte-Étienne-François-Marie), 1802-1807;
317. Deval, fils de Matthieu, avant 1818.
318. Navoni (Antoine), 1802-....?;

[1] Arch. aff. étr., dossiers personnels et *Registre du Personnel* 1814-1831. Bibl. nat., *fr. nouv. acquis*, f° 40 et suiv., 48 v.

webaram.com

319. Bianchi (Xavier - Théodore), 1807-1811;
320. Disant (Édouard-Barthélemy), 1825-1829;
321. Franqueville (Amédée-Charles Marie-Franquet de), 1828-1830;

§ VIII. DE 1827 À 1873.

LA DERNIÈRE PÉRIODE, JUSQU'À LA FUSION AVEC L'ÉCOLE SPÉCIALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES[1].

322. Jouannin (Charles - François Joseph), 1826-1834;
323. Wattier - Bourville, 1826-1832;
324. Wiet (Matthieu), 1816-1832;
325. Battus (Michel-Augustin-Jean), 1826-1833;
326. Fleurat (Georges - Joseph), 1827-1834;
327. Lapierre (J.-B. - Florimond), 1827-1833;
328. Guillois (Antoine-Ajax), 1833-1840;
329. Hélouis (Félix - François), 1833-1842;
330. Wiet (Édouard - Joseph - Théophile), 1834-1841;
331. Delaporte (Philibert-Janvier), 1826-1846;
332. Blancart de Léry, 1839-1843;
333. Fornetty (Louis), 1839-1847, renvoyé;
334. Derché (Alexandre), 1839-1845;
335. Mertrud (Charles - Herc.), 1841-1852;
336. Jorelle (Ange - François - Ernest), 1841-1849;
337. Perruchot de Longeville (Marie-Eugène), externe, 1841-1846;
338. Scheffer (Charles), externe, 1839-1842;
339. Garnier (Frédéric-Benoît), externe, 1842-1843;
340. Dauprat (Louis - Eugène), externe, 1842-1844;
341. Taillefer (Amédée), 1842-1843;
342. Coste, élève externe, 1842-1843;
343. Martin (Auguste-Antoine), externe 1842-1843;
344. Darché, élève externe, 1843;
345. Mérel (Frédéric), 1844-1855;
346. Malivoire (Victor de), 1844-1849;
347. Bourcier de Saint-Chaffray (Alfred - Gabriel-Léon), 1845-1855;
348. Barré de Lancy (Auguste-Louis Fridolphe), 1846-1853;
349. Guérin (Jacques - Philippe), 1847-1853;
350. Monge (Lucien), 1846-1854;
351. Geoffroy (Adolphe), 1847-1855;
352. Pavet de Courteille, externe, 1848-1849;
353. Destouche, externe, 1848;
354. Desbaroles, externe, 1848;
355. Saineville (de), externe, 1848;
356. Bailleu, externe, 1848;
357. Caporal (Jacques - Louis), 1849-1854, exclu;
358. Gaillard de Ferry (Georges), 1853-1859;
359. Guérin (Jacques - Philippe), 1853-....?;

[1] Arch. Aff. étr., *ibid.*, *Recueils des arrêtés ministériels*, de 1814 à 1873.

webaram.com

360. Famin (Louis - Édouard), 1854–1857;
361. Gaspary (Emmanuel-Simon-Alexandre), 1854-1863;
362. Jouglet fils (René - Félix), 1854-1862;
363. Lacau (Louis), 1854- . . .?;
364. Sainte-Marie (Évariste Fricot de), 1854-1862;
365. Ledoulx (Charles - Fortuné - Louis - Alexandre - Victor), 1855-1863;
366. Fleurat (Émile-Joseph-Marie), 1855, renonce.
367. Jouannin (Maurice - François-Joseph), 1857-. . . .?;
368. Santi (Eugène), 1857-1866;
369. Le Rée (Gaston-Eugène-Henri); 1859-1868;
370. Summaripa (Auguste), 1859-1864;
371. Guillois (Charles - S. - Edme-Alfred), 1859-1866;
372. Rouet (Simon-Édouard), 1860-1865;
373. Maroteau (Louis - Gustave), 1867, exclu.
374. Lacau (Alexandre - Marie, ...?-1863;
375. Denieau (J.-B.-Anne - Louis), 1863-;. . . .?
376. Mure de Pélanne (Paul-Camille Napoléon), 1863-. . . . .?; renonce;
377. Wattier de Bourville (Jules-Marie -Hippolyte - Melchior), 1863-. . . .?; renonce;
378. Clermont-Ganneau (Charles-Simon), externe, 1862-1863;
379. Menant (René-Étienne-César), 1864-1876;
380. Bergeron (Abel), 1865-1870;
381. Nicholas (Félix-Marie-Étienne), 1866-1874;
382. ? Malpertuy (Eugène), ...?-1875;
383. Ledoulx (Paul), 1866-. . . .?;
384. ? Perruchot de Longeville (Amédée), ...?-1876;
385. Briand (Max-Gabriel), 1866-1875;
386. Guillois (Alphonse - Edme - Blaise), 1866-1873;
387. Louvières (Georges-Louis-Auguste - Alexandre), 1867-1875;
388. Mahul (Paul), 1868-1872;
389. Collomb (Lucien), ...?-1872;
390. Battus (Gustave-Sep.-Edmond), 1869-1875;
391. Lapierre (J.-B.-Pierre), 1870-1878;
392. Ballieu (Marc - Étienne - Pol), 1872-1881.

§ IX. DEPUIS 1874.

DEPUIS LA FUSION AVEC L'ÉCOLE SPÉCIALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES [1].

393. Nicholas (Louis - Alexandre), 1874-1883;
394. Hébert (Gustave - Ch. - Paul), 1874-. . . .?;
395. Lallemand-Dumoustier (Geo.), 1875-[1885];
396. Kraiewski (Léon), 1875-1882;
397. Oppelt (Louis), 1877-. . . .?;

[1] Arch. aff. étr., *ibid.*; *Recueils des arrêtés ministériels*, 1873-1922. Dossiers particuliers et rapports des administrateurs des Jeunes de Langues, obligeamment communiqués dans les bureaux du Personnel, aux Affaires étrangères.

webaram.com

398. Moreau (Émile), 1877-1883;
399. Barré de Lancy (Gabriel-Georges), 1877-[1884];
400. Ledoulx (Alphonse), ...?-1878;
401. Querry (Léon), 1880-[1889],
402. Gardès (Gaston) 1880-†1886;
403. Laronce (Roger), 1880-[1890];
404. Rais (Louis-Joseph-Henri), 1880-[1886];
405. Dubousquet (Élie), 1882-....?;
406. Marc (Raoul), 1885-1895;
407. Bourcier St-Chaffray (Georges Edmond), 1884; n'entre pas;
408. Feer (Charles), 1886-1895;
409. Summaripa (Théodore), 1886-1897;
410. Vernazza (Frédéric), 1886-1895;
411. Lorgeou (Eugène-Henri), 1887-1896;
412. Ledoulx (Louis), 1887-1895;
413. Moreau (Gaston), 1887-1894;
414. Mertrud (Pierre), 1888-1897;
415. Guillois (Fernand-Joseph), 1889-1900;
416. Monge (Victor), 1890-1900;
417. Le Gay, 1890-1897, renonce?
418. Dozon (Philippe-Em.-Maurice), 1890-1895;
419. Wiet (Ferdinand), 1881-[1891];
420. Tellier (François-Louis-Félix), 1892-1901;
421. Nicault (Edmond), 1892-1903;
422. Arachequesne (Gabriel-Marie Eusèbe), 1894-[1901];
423. Bertrand (Victor-Camille-Joseph-Marcel), 1896-[1904];
424. Péretié (Aimé-Henri-Joseph), 1886-1905;
425. Destrées (Henri), 1898-1908;
426. Wiet (Paul), 1887-1898;
427. Bertrand (Victor-Félix), 1897-1909;
428. Blanchon (Maurice-Marie-Tony), 1898-1905;
429. Vernazza (Émile), 1900-1908;
430. Dozon (Henri), ...?-1903;
431. Ricard (Marie-Joseph-Cl.-Marcel), 1900-1909;
432. Émerat (Louis-Armand-Guillaume), 1902-1904;
433. Carlier (Jean), 1904-1913;
434. Roberdeau (Jacques), 1904-1914;
435. Barré-Ponsignon (Marcel), 1905-1914;
436. Drouin (Jean), 1905-1914;
437. Braquehais (Narcisse), 1904-1914;
438. Imbault-Huart (Albin), 1905-1907, renonce;
439. Imbault-Huart (Raymond), 1908-1914;
440. Bertrand (Louis), 1906-1907;
441. Bertrand (André), 1906-1909;
442. Chaloin (Marcel), 1906-1921;
443. Rousseau (Gaston), 1907-1911;
444. Baudouy (Paul-Aimé), 1907-1917;
445. Révelli (Yves), 1910-1913;
446. Barron (Jean-Jacques), 1911-1919;
447. Adam (Henri), 1912-1918;
448. Vissière (Frédéric), 1912-1918;
449. Berteaux (Pierre-Jacques), 1911-1917;
450. Morisse (René), 1913-1918;
451. Saugon (Fernand-Maurice, Jean-Paul), 1914-1918;
452. Pons (Raymond), 1917-1922;
453. Hauchecorne (Jean-Pierre Gaston), 1917-1922;
454. Nicolas (J.-B.), 1918-1922;
455. Barthélemy (Marc-Aurèle Adrien), 1918-1922...;
456. Barthélemy (François), depuis 1921;
457. Bertrand (Gaston-Félix-Marie), 1920-1922...;
458. Terver (Pierre), 1921-1922...

webaram.com

MÉLANGES.

UN ARMÉNIEN
À LA COUR DES GRANDS MOGOLS[1].

PAR

LE R. P. ALEX. BROU.

L'histoire du Mīrzā Zū-l-Qarnain se rattache étroitement à celle des missions catholiques dans l'empire des Grands Mogols.

On sait comment le roi Akbar, musulman d'origine, pratiquait en fait une sorte de syncrétisme où s'amalgamaient le Coran, un peu de brahmanisme, beaucoup de parsisme, de védisme, de bouddhisme. Il fallait bien que le christianisme y eût également sa part. Et il invita les Jésuites de Goa à venir lui enseigner l'Évangile. Ce fut l'origine de la mission du Grand Mogol. Elle fut fondée en 1580 par le Bienheureux Rodolphe de Aquaviva (mort martyr à la Salcette de Goa en 1583) et par le père Antoine de Monserrate. Ils avaient été fort bien accueillis, avaient reçu du prince tous les secours matériels désirables, mais ni eux ni leurs successeurs ne purent fonder une église vraiment florissante. Du moins leur fut-il possible de grouper et d'administrer les chrétiens étrangers assez nombreux dès lors dans ces quartiers de l'Inde.

Beaucoup parmi eux sont qualifiés Arméniens. Il n'est pas sûr que tous l'aient réellement été. Souvent on donnait cette qualification aux chrétiens orientaux, grecs, chaldéens, syriens et

[1] D'après H. Hosten, s. J., *Jesuit Letters and allied papers on Mogor, Tibet, Bengal and Burma*, p. 11. Mirzā Zū-l-Qarnain. A christian grandee of three Great-Moghuls. (*Memoirs of the Asiatic Society of Bengal*, 1916.)

webaram.com

autres; un peu comme dans le Levant tous les Occidentaux étaient Francs, ou Franguis dans l'Inde.

Quoi qu'il en soit, à la cour d'Akbar, dans le dernier quart du XVIe siècle, vivait un Arménien nommé Iskandar (Alexandre). Il était originaire d'Alep, avait fait le commerce un peu partout dans l'Inde et avait fini par se fixer dans le royaume musulman du Nord-Ouest. Par quels services avait-il gagné son entrée libre au palais? Comme interprète? car il savait plusieurs langues. Comme médecin? car il n'était pas difficile en ce pays d'avoir une réputation de docteur, il y suffisait de quelques recettes de famille. On ne sait.

Mais était-il vraiment Arménien? On l'a nié, affirmant son origine chaldéenne. Croyons-en plutôt les Jésuites, ses contemporains et amis, qui tous font de lui un Arménien. Vers 1590, Akbar lui fit épouser la fille d'un compatriote, Abdu-l-Hayy, lui aussi connu au palais, Bibi Juliana, ou dame Julienne. Ce nom n'est pas arménien, mais il a fort bien pu lui être donné au baptême à Goa ou ailleurs. Elle eut deux fils : Zū-l-Qarnain, pour les Portugais don Gonzalo, né en 1592, et Iskandar, né en 1595.

Or le roi portait aux deux enfants un intérêt extraordinaire. Il voulut qu'ils fussent élevés dans le harem, par une de ses reines qui n'avait pas d'enfants, et avec ses fils à lui. Il leur prodiguait les caresses. On le vit un jour prendre dans ses bras Zū-l-Qarnain, lui faire baiser une relique de la sainte Vierge, et la détacher de son cou pour la pendre à celui du petit chrétien. Cela devant tout le monde. Une autre fois, il suffit d'un mot de l'enfant pour valoir aux missionnaires une curieuse aumône. Vivant tout près du harem, ils n'osaient pas prendre leur repos sur leur terrasse, gros inconvénient en temps de chaleur. Akbar le sut par l'enfant et leur envoya une barque. Ils purent dès lors dormir sur la rivière. . .

Cela n'empêchait pas les deux enfants de recevoir de leurs parents et des Pères une solide instruction chrétienne. Vers l'âge de 12 ans, ils quittèrent le harem où les lois ne leur permettaient plus de séjourner.

Bibi Juliana mourut en 1598. Immédiatement Akbar voulut forcer Iskandar à épouser la sœur de la défunte. Rien de plus normal pour un musulman. Or la loi chrétienne interdisait cette alliance; pas absolument, mais il eût fallu dispense de Rome. Les missionnaires se refusèrent à bénir le mariage. Le roi donna

webaram.com

à Iskandar un ordre formel : il n'avait qu'à devenir musulman, alors il pourrait faire ce qu'il devait refuser comme chrétien : rien de plus simple. Les missionnaires maintinrent les droits du christianisme, mais l'Arménien céda. Sur quoi le propre fils et futur successeur d'Akbar, le prince Selim, ne dissimula pas le dégoût que lui causait cette lâcheté. — Cependant les Pères recoururent à Rome, la dispense fut accordée en considération du roi, et le mariage put être revalidé.

Tels sont les faits relatés par les lettres des Jésuites. Mais pour le public et pour les voyageurs qui, plus tard, recueillaient les bruits populaires, il y avait un mystère en tout cela. Pourquoi ce si grand intérêt porté aux fils de l'Arménien ? Quelle était cette reine sans enfant ? Est-ce elle que Juliana, un jour qu'elle avait une requête délicate à présenter au roi au nom des Pères, s'en alla presser de s'en charger ? Est-ce la même qu'on voit garder près d'elle toute l'année la fille de l'Arménien Domingo Pirez ? La même qui insista pour qu'Iskandar épousât la sœur de sa femme ? Quel intérêt avait-elle à ce mariage ? Faut-il en croire la tradition qui veut qu'Akbar ait eu une concubine chrétienne, et que cette femme ait été elle aussi la sœur de Juliana ? Cela expliquerait les entrées de l'Arménien au palais, la haute faveur dont il jouissait ainsi que son beau-père Abdu-l-Hayy, celle dont jouit également son fils sous les successeurs d'Akbar. Ils étaient tous un peu les alliés du roi. Et que dire de cet autre bruit, que Zūl-l-Qarnain aurait été le propre fils d'Akbar et de Bibi Juliana ? Cela expliquerait bien des choses.

Mais de tout cela, les lettres des Jésuites, celles au moins qui ont été retrouvées, ne disent rien. Pas la moindre allusion à une reine chrétienne.

Lorsque Akbar mourut (1605), Iskandar avait une situation des plus lucratives; il était quelque chose comme gouverneur dans un quartier du Rajpoutana et fermier des grandes salines de Sāmbhar, dont le roi défunt avait organisé l'exploitation.

Le prince Selim avait hérité du trône sous le nom de Jahangir, le « conquérant du monde » (1605 – 1627). Le nouveau Grand Mogol abandonna la politique religieuse de son père, laissa là ses tentatives de réforme et revint à l'orthodoxie musulmane.

Iskandar s'en alla rendre ses comptes au nouveau souverain. Or Jahangir, quand il n'était que prince héritier, n'avait pas, nous venons de le voir, caché son mépris pour la quasi-apostasie

webaram.com

du chrétien. Mais, ayant épousé la sœur de sa femme, Iskandar, aux yeux de beaucoup, passait maintenant pour musulman. Et pourquoi ses fils ne l'étaient-ils pas ? Justement un noble Hindou avait été, par le roi, comme mis au pied du mur : « Vous n'adorez plus les idoles ; mais il vous faut une religion : ou musulman ou chrétien, choisissez. » L'Hindou choisit le Coran. En récompense, il fut promené à travers Delhi sur un éléphant de parade. Mis en goût par ce triomphe facile, Jahangir s'en prit à Iskandar. Cette fois l'Arménien résista ; et il déclarait aux Pères qu'il serait trop heureux si le martyre lui était donné pour effacer ses fautes.

Le roi alors se retourna vers les deux enfants. Tout d'abord il voulut les amener à manger du porc. Faire manger aux gens du porc ou du sanglier, c'était, à en juger par les relations du temps, une fantaisie chère aux princes musulmans. Le plus jeune des deux frères répondit que, sur ce point, la religion chrétienne ne leur interdisait rien, ne leur enjoignait rien, qu'ils étaient libres. Il eût pu ajouter, sans doute, qu'élevé dans un milieu musulman, il avait pour ce genre de viande la même répulsion quasi physique que les musulmans eux-mêmes. Mais il ferait, lui et son frère, ce que les Pères leur diraient de faire.

Ce caprice du roi n'était rien. Les deux enfants furent sommés de se faire musulmans et de réciter le *Calima*, formule de foi islamique : « Il n'y a de divinité que Dieu et Mahomet est son envoyé. » Les enfants refusèrent. Ils furent immédiatement fouettés comme des malfaiteurs. Sous la souffrance, il leur échappa quelques murmures qu'on interpréta comme un acte de faiblesse. Le roi voulut les faire circoncire : ils refusèrent, supplièrent qu'on les laissât en paix. Rien n'y fit. On leur lia pieds et poings et l'opération fut faite. « Maintenant, le Calima. » Nouveau refus. Le roi, en grande colère, fit reprendre la flagellation. Zūl-l-Qarnain — il avait 14 ans — céda un instant et les coups cessèrent. Son frère, plus jeune, fut plus ferme. Le roi, pris enfin de pitié, ordonna de cesser. Mais un favori fit, de son propre chef, ajouter trente coups. A son tour, Iskandar faiblit.

Dès qu'ils le purent, les deux frères rétractèrent ce que les souffrances leur avaient arraché. Zūl-l-Qarnain alla jusqu'à se tailler sur le bras une croix longue d'une palme, pour expier sa lâcheté. Cette fois le roi jugea que c'était assez. Un peu plus tard les rencontrant tous deux, il leur demanda si définitivement ils voulaient rester chrétiens. Ils répondirent que oui, et le roi, se tournant vers un courtisan, lui dit : « C'est une honte de ne pas

webaram.com

garder sa foi », puis aux enfants : « Vous, restez libres dans votre religion. »

On peut ajouter que, quelque temps après, Jahangir, au retour d'une expédition contre un de ses fils révolté, lui fit crever les yeux ainsi qu'à un officier. Or cet officier avait été un des instigateurs de la persécution odieuse dirigée contre les deux petits Arméniens.

Lorsque leur père mourut en 1613, Zūl-l-Qarnain avait 20 ans. Vraisemblablement, il hérita des charges de son père, car en 1616 nous le trouvons à Sāmbhar, collecteur des revenus du sel. Un document de 1619 le montre gouverneur : il a sous ses ordres, et entretenus par lui, 200 chrétiens pauvres. Deux Jésuites sont chapelains de cette petite communauté. C'est maintenant qu'on peut l'appeler le *Mirza*, le Seigneur Zūl-l-Qarnain.

Il est désormais la providence, et, comme on disait, le « Père des chrétiens », le bienfaiteur insigne des églises au Grand Mogol et au delà. Ses richesses immenses lui permettent d'immenses aumônes. En exécution du testament de son père d'abord, il envoie de fortes sommes au clergé arménien de Jérusalem, aux Pères Franciscains de Jérusalem, d'Alep, de Bethléem, aux missions des Jésuites à Lahore et Agra, etc. Puis, en son nom, tous les ans, 2,400 *rupees* à ces derniers, pour suppléer à ce que le roi ne leur donne plus. Car en 1614, les Portugais ayant saisi à Surate un vaisseau qui appartenait à des sujets du Grand Mogol, des églises furent fermées et les aumônes royales supprimées. Sur quoi le Mīrzā se chargea de tous les chrétiens qui auraient recours à lui : et il en vint des quantités « à pied et à cheval ». Il s'engagea à distribuer aux veuves et autres pauvres les mêmes aumônes qu'autrefois donnaient les Pères. Un ouragan ayant détruit 40 églises sur la côte, il prit à ses frais la reconstruction d'une des plus importantes, à Bassein.

En 1619, il fournit aux Jésuites de quoi acheter des terres au Nord de la Salcette de Bombay, ce qui les rendait un peu plus indépendants du roi. Il fonda ce qu'on appelait le *Collegium inchoatum* d'Agra, résidence annexée à une école, et un autre en vue de missions à fonder au Thibet.

Tout cela, et beaucoup d'autres services encore, valut à Zūl-l-Qarnain d'être associé, à titre de bienfaiteur insigne, par le Général de la Compagnie de Jésus, aux mérites spirituels de

webaram.com

l'ordre. Telle était son union avec les missionnaires que souvent, dans leur correspondance, ils l'appellent « le frère Zūl-l-Qarnain ».

Sa piété était celle d'un religieux. Il contribua à la fondation d'une Congrégation de la Sainte-Vierge et, bien entendu, en fit partie. Longues prières, messes quotidiennes, fréquentation des sacrements, pénitences. On avait, dans les églises portugaises, l'usage, à certains jours, des flagellations en commun : il était le plus ardent à s'y soumettre, recevant lui-même et donnant la discipline : cela deux fois par semaine en carême.

Les relations des missionnaires ne tarissent pas sur les vertus du frère Zūl-l-Qarnain. Un fils qui, lui aussi, promettait beaucoup, image déjà parfaite de son père, tombe malade. Il veille à ce que pas un acte superstitieux ne s'accomplisse auprès du moribond. Toute contravention sera punie de mort... L'enfant succombe, mais la résignation du père est admirable. Plus tard, sa femme va mettre au monde un autre enfant et les couches sont difficiles. Une relique de la vraie croix délivre la mère quasi miraculeusement. Dans sa joie, le gouverneur rend la liberté aux prisonniers et paye leurs dettes.

Tout lui réussit. Sa faveur est telle auprès du roi que, dit une relation, pour lui, demander, c'est obtenir. Et les musulmans le vénèrent. On conçoit qu'autour de lui les conversions se multiplient et que la chrétienté soit d'une belle ferveur. Lui-même la surveille et surtout la congrégation. Il ne fait pas bon s'abstenir des réunions. Il fonde des prix de catéchisme.

Le missionnaire ayant dû s'absenter pendant deux mois, le Mīrzā, désolé, ne pouvant plus recevoir les sacrements, suppléait par la pénitence : plus de viande, et les Musulmans admiraient sa fidélité à observer sa résolution même dans les banquets officiels. Jusqu'en voyage durant le carême, son jeûne était strict, et il ne prenait son unique repas que le soir. Il lui fallait la messe tous les jours, et fût-il à la suite du roi dans ses déplacements. S'il arrivait, le matin, que les *lascars* du prince pliaient bagage au moment où la messe commençait, on ne touchait à la tente de l'Arménien qu'en dernier lieu, quand tout était fini. Inutile de dire que sa conduite privée était irréprochable. Et l'on devine dans quel milieu voluptueux il vivait.

Au roi Jahangir, en 1629, succède son fils Khourram qui prit le nom de Shah Jahan. On pouvait croire que le nouveau souverain lui serait constamment favorable. N'avaient-ils pas été élevés

webaram.com

ensemble au palais? Mais Shah Jahan était musulman fanatique et il était cupide. Puis il avait contre son ami d'enfance une rancune. Prince héritier et en révolte contre son père, passant un jour par Sāmbhar et se disant à court d'argent, il avait demandé au Mīrzā de quoi couvrir ses dépenses. Le gouverneur avait refusé : il n'avait pas l'autorisation du roi, et il avait à rendre compte des revenus du pays.

Au changement de règne, Zūl-l-Qarnain était gouverneur quelque part dans le Bengale, on ne sait trop dans quelle ville, vraisemblablement Gorakhpour, dans l'Oudh.

Or, en 1632, les affaires se gâtèrent entre le Grand Mogol et les Portugais fixés dans ses États. Ils avaient une assez grosse factorerie ou *bandel* à Hugli, sur la rivière de ce nom, un peu au-dessus de notre Chandernagor. Malgré l'avis réitéré des Pères d'Agra, ils n'avaient pas envoyé d'ambassade au roi lors de son avènement. Puis on les rendait responsables des déprédations faites par les pirates portugais ou métis sur la côte, etc. Bref, il y eut expédition militaire. Hugli fut dévasté, de nombreux prisonniers emmenés à l'intérieur et une vraie persécution religieuse suivit dont on se ressentit jusque dans Agra.

Cette même année, le Mīrzā fut rappelé à la cour. Il revint, amenant au roi comme présent cinq éléphants et, comme il était poète, son offrande était accompagnée d'un compliment en vers. Il reçut 4,000 *rupees*. Tout le monde pensait que le roi lui réservait quelque haute situation... En réalité, il était en disgrâce.

Il avait des ennemis : ils représentèrent au roi, que tout honnête qu'il paraissait, il était riche à l'excès. Sur quoi, perquisition dans sa demeure et, comme il s'était réfugié chez les missionnaires, perquisitions à la résidence. On eut beau tout bouleverser, mettre ses gens à la torture, on ne trouva pas la cachette que l'on soupçonnait. Il n'échappa à la prison qu'en promettant 400,000 écus d'or et, bien entendu, la promesse faite, on exigea davantage. Dans l'intervalle, sa belle-mère et ses deux demi-frères étaient incarcérés, privés de leurs biens, acculés à l'apostasie.

Les Jésuites avaient leur part de la persécution. Sous prétexte que leurs cloches gênaient un Arménien malade, on les enlevait. Des soldats occupaient la maison; les Pères étaient mis aux fers. Le Père de Castro était soumis au fouet, etc. Un instant suspendue, la persécution reprit en 1634 et 1635; puis cessa. Mais le temps des faveurs était fini pour les missionnaires. On les laissait

webaram.com

tranquilles dans leurs églises détruites et leurs maisons sans ressources.

Lui aussi, l'opulent Mīrzā était réduit à la pauvreté. Les Pères crurent devoir lui restituer un çalice d'or qu'ils tenaient de lui. Puis, peu à peu, les bonnes grâces royales lui furent rendues. On le voit qui suit le roi dans ses voyages et ses chasses. Il obtient la liberté pour de nombreux prisonniers portugais pris à Hugli. Il a trois fils et une fille. Sa fille est mariée. Ses deux aînés sont à la cour (1640). En 1642, on l'autorise à retourner au Bengale, cette fois comme officier du vice-roi Sultan Shuja, le second fils de l'empereur; il y est la providence des chrétiens. En 1646, il fait restituer à la communauté et aux Pères Augustins, d'anciens revenus. Puis il retourne à Agra. En 1648, il figure sur une liste de grands seigneurs dressée par Shah Jahan «comme tenant le rang de 500 (*sic*) avec 300 chevaux». Il est gouverneur dans le royaume de Lahore et sa suite est de 400 hommes presque tous chrétiens.

A l'âge de 60 ans, il se retira des affaires. Il eut un poste honorifique à la cour, avec pension pour lui et ses fils. Il n'eût tenu qu'à lui d'avoir beaucoup plus, car on lui promettait monts et merveilles s'il se faisait musulman. Il refusait, mais n'en était pas moins bien en cour. Souvent il composait des vers pour le prince et les faisait chanter par les musiciens de la cour; et on lui en redemandait sans cesse. «Il était, note un missionnaire, pour les gens du pays ce qu'est pour nous Camoëns». Presque pauvre, au prix de ce qu'il avait été : il n'avait plus maintenant qu'une suite de 50 cavaliers. Par ailleurs, toujours bien accueilli du roi et lui parlant très net.

On le vit bien quand en 1651 parut à Agra l'évêque Mathieu de Castro, Brahme goanais, vicaire apostolique, évêque de Chrysopolis, absolument indigne de la confiance que la Propagande avait en lui. Il scandalisait partout où il passait par ses extravagances et sa haine des Jésuites. Il s'était juré de les faire expulser du Mogol. Des calomnies de sa façon firent jeter en prison le chapelain du Mīrzā, le P. Henri Buseo. Immédiatement Zūl-l-Qarnain partit retrouver le roi qui voyageait et, bousculant l'étiquette, s'en vint en grande colère réclamer son *Padre*. Quand l'Arménien s'en fut allé, ayant obtenu ce qu'il désirait, le roi dit à son entourage : «Avez-vous vu sa colère ? Il faut en passer par là, je le connais, nous avons été élevés ensemble !»

On ignore le lieu et la date de son décès. Ce dut être vers

webaram.com

1656. Sa sépulture n'a pas été retrouvée. Deux de ses fils étaient morts de son vivant. Le troisième qui passait pour excentrique et mal équilibré lui survécut et se laissa circoncire. Puis il se ressaisit, reconnut sa faute et, pour l'expier, se fit faire une grosse croix, qu'il porta une corde au cou, à travers les rues de Delhi, confessant tout haut son péché. Peu après il mourut.

webaram.com

LE *NICOMÈDE* DE CORNEILLE ET L'ARMÉNIE[1],

PAR

A. FERDINAND HEROLD.

C'est en 1652 que Corneille fit représenter *Nicomède*. Cette pièce est certainement une des plus curieuses qu'il ait écrites. Le dénouement en est heureux; personne n'y meurt; les héros y emploient sans cesse l'ironie, et, tandis que Nicomède et Laodice y font preuve de fierté, Prusias s'y conduit en barbon de comédie. On se demande pourquoi Corneille l'a qualifiée de tragédie et non de comédie héroïque, comme il avait, l'année précédente, fait *Don Sanche d'Aragon*. Longtemps, d'ailleurs, *Nicomède* a dérouté les critiques : Voltaire en trouvait le style de la dernière bassesse et, lors d'une reprise où Talma jouait le principal rôle, Andrieux y corrigea de nombreux vers.

Mais, pour ceux qu'intéresse l'Arménie, il y a, outre les raisons générales, une raison particulière d'étudier *Nicomède*. En effet, Corneille donne à la femme aimée de Nicomède, à Laodice, le titre de reine d'Arménie, et Nicomède ne perd pas une occasion de rappeler qu'en Arménie, Laodice jouit d'une liberté souveraine.

Or, qui était cette Laodice?

Les écrivains du XVIIe siècle ne cherchaient point à dissimuler les sources où ils avaient puisé leurs œuvres. Corneille,

[1] Communication faite à la *Société des Études arméniennes*, séance du 26 janvier 1923.

webaram.com

quand il publia *Nicomède*, ne manqua pas à un usage constant. Dans la préface, comme dans l'examen de la pièce, il nous apprend qu'il en a emprunté la donnée à Justin.

C'est en effet au livre XXXIV de son histoire que Justin raconte comment Nicomède devint roi de Bithynie. Voici le passage, tel que le traduit Corneille lui-même. Comme font souvent les traducteurs ses contemporains, il rend assez exactement le sens du morceau, sans toutefois s'attacher à reproduire la coupe ni le mouvement des phrases.

« En même temps Prusias, roi de Bithynie, prit dessein de faire assassiner son fils Nicomède, pour avancer ses autres fils qu'il avait eus d'une autre femme, et qu'il faisait élever à Rome : mais ce dessein fut découvert à ce jeune prince par ceux mêmes qui l'avaient entrepris : ils firent plus, ils l'exhortèrent à rendre la pareille à un père si cruel, et faire retomber sur sa tête les embûches qu'il lui avait préparées, et n'eurent pas grand peine à le persuader. Sitôt donc qu'il fut entré dans le royaume de son père, qui l'avait appelé auprès de lui, il fut proclamé roi; et Prusias, chassé du trône, et délaissé même de ses domestiques, quelque soin qu'il prît à se cacher, fut enfin tué par ce fils, et perdit la vie par un crime aussi grand que celui qu'il avait commis en donnant les ordres de l'assassiner. »

Corneille, sans aucun scrupule, apportait de singulières modifications aux données qu'il prenait chez les historiens. Il en use avec Justin comme il en avait usé et en devait user avec tant d'autres. D'un conspirateur assez louche il fait le prince le plus généreux du monde. Il réduit en un seul personnage, involontairement peut-être, à vrai dire, Prusias II, père de Nicomède, et Prusias Ier, auprès de qui s'était refugié Annibal. Il confond aussi, — mais, cette fois, nous pouvons presque affirmer que la confusion est involontaire, — Flaminius et Flamininus. Il imagine des épisodes, il invente un dénouement nouveau; bref, il prend avec l'auteur qui l'a inspiré toutes les libertés possibles.

Il est certain que, dans *Nicomède*, Corneille a voulu d'abord nous intéresser à une intrigue politique; mais une pièce sans amour eût semblé dure au plus austère spectateur : aussi faut-il mêler à l'intrigue politique une intrigue amoureuse. Il faut donner une maîtresse à Nicomède, et elle lui sera disputée par le demi-frère qui déjà lui dispute le royaume. Au livre XXXVIII de Justin, il découvre que Nicomède, devenu vieux, avait épousé Laodice, veuve d'Ariarathe, roi de Cappadoce : « *Sed jam Laodice*

webaram.com

per pactionem se Nicomedi in matrimonium tradiderat». Ce sera Laodice qui, dans la pièce, sera aimée de Nicomède.

Laodice était sœur du fameux roi de Pont, Mithridate. A en croire Justin, elle eut une vie fort aventureuse; elle eut fort à souffrir de son frère, qui fit assassiner son premier mari; aidée de Nicomède, elle soutint contre lui d'âpres luttes et, pour garder la Cappadoce, eut recours à des ruses peu délicates : «*Nicomedes, timens ne Mithridates accessione Cappadociae etiam Bithyniam finitimam invaderet, subornat puerum eximiae pulchritudinis, quasi Ariarathes tres, non duos filios genuisset, qui a senatu Romano paternum regnum peteret. Uxorem quoque Laodicem Romam mittit, ad testimonium trium ex Ariarathe susceptorum filiorum*». Mais le récit de Justin n'embarrasse pas Corneille : le parricide Nicomède était devenu un héros magnanime, la veuve intrigante devient une jeune fille pleine de grâce et de vertu. En outre, Corneille la fait reine de son propre chef, et non plus reine de Cappadoce, mais reine d'Arménie.

Pourquoi à la Cappadoce Corneille a-t-il substitué l'Arménie?

Corneille, certes, ne redoutait pas de mettre à la scène des aventures peu connues et il lui arrive de prendre pour héros des personnages qui ne sont pas célèbres. Mais il semble pourtant qu'il ait toujours voulu donner des repères aux spectateurs. Il mêlera, par allusion tout au moins, quelque grand homme à l'intrigue, ou encore il situera la pièce dans un pays qui ne sera pas ignoré. Dans *Rodogune*, Rodogune est princesse des Parthes et Cléopâtre reine de Syrie, et, si Rodogune et Cléopâtre la Syrienne — que Corneille prend soin de ne jamais nommer, pour éviter à l'auditeur de la confondre avec l'Égyptienne — ne sont pas fort illustres, on connaît les Parthes et la Syrie. Dans *Nicomède*, il est sans cesse parlé d'Annibal, dont, nous dit Corneille, «le nom n'est pas un petit ornement à [son] ouvrage». Il indiquait ainsi aux spectateurs le temps de l'action; mais comment en indiquer le lieu? La Bithynie n'est pas une contrée très fameuse, non plus que la Cappadoce : le public risquait fort de s'égarer dans ces royaumes asiatiques.

Mais les yeux de Corneille tombent sur le chapitre de Justin qui suit celui-là même où sont racontées les intrigues de Nicomède et de Laodice. Justin y traite de Tigrane, roi d'Arménie. Corneille est tout heureux : peut-être se souvient-il qu'une partie de la Cappadoce forma, sous l'Empire romain, la province d'Arménie seconde. D'ailleurs, il a déjà fait tant de changements

webaram.com

aux données historiques qu'il peut bien en faire un de plus, et il transfère à Laodice le royaume de Tigrane.

L'Arménie était certainement connue des spectateurs qui assistaient à la représentation de *Nicomède*. Quelques années avant d'écrire *Nicomède*, ç'avait été dans l'Arménie, devenue province romaine, que Corneille avait mis la scène de *Polyeucte*, et deux pièces qui, presque contemporaines de *Nicomède*, en diffèrent beaucoup, prouvent qu'on pouvait alors, sans craindre d'être obscur, parler de l'Arménie au théâtre.

En 1653, un an après la représentation de *Nicomède*, Scarron donne une de ses comédies les plus burlesques et les plus gaies. Il l'intitule *Don Japhet d'Arménie*. Le héros en est un personnage fantasque, fou de l'empereur Charles-Quint. Dès la première scène, on dit de lui :

> Il se fait appeler don Japhet d'Arménie,
> Venu de père en fils du puîné de Noé.

Un peu plus loin, don Japhet expose lui-même quelle est son origine :

> Peut-être ignorez-vous encore qui je suis.
> Je veux vous l'expliquer autant que je le puis,
> Car la chose n'est pas fort aisée à comprendre.
> Du bon père Noé j'ai l'honneur de descendre,
> Noé qui sur les eaux fit flotter sa maison
> Quand tout le genre humain but plus que de raison.
> Vous voyez qu'il n'est rien de plus net que ma race
> Et qu'un cristal auprès paraîtrait plein de crasse :
> C'est de son second fils que je suis dérivé.
> Son sang de père en fils jusqu'à moi conservé
> Me rend en ce bas monde à moi seul comparable.

Dans la suite de la pièce, il revient sur sa noblesse :

> Cavalier, vous direz au seigneur commandeur
> Que le noble Japhet est fort son serviteur,
> Et qu'il se réjouit que son nom soit Tolède ;
> Qu'en noblesse ici-bas le roi même me cède :
> Car je suis don Japhet, de Noé petit-fils,
> D'Arménie est mon nom, par un ordre préfix,
> Qu'avant sa mort laissa ce fameux patriarche
> Parce qu'en Arménie un mont reçut son arche.

webaram.com

Scarron avait donc quelques notions sur l'Arménie.

L'année même où Scarron faisait jouer *Don Japhet d'Arménie* ou, peut-être, deux ans après seulement, Molière, encore comédien errant, donnait à Lyon la première représentation de *l'Étourdi*. Or, au quatrième acte de cette pièce, Lélie paraît déguisé en marchand arménien; on sait les bévues qu'il commet, et l'une d'elles donne occcasion à une amusante réplique :

TRUFALDIN.

. . . Où l'avez-vous laissé ?

LÉLIE.

En Turquie, à Turin.

TRUFALDIN.

Turin ? mais cette ville
Est, je pense, en Piémont.

MASCARILLE.

Oh ! cerveau malhabile !
Vous ne l'entendez pas : il veut dire Tunis,
Et c'est en effet là qu'il laissa votre fils;
Mais les Arméniens ont tous une habitude,
Certain vice de langue à nous autres fort rude :
C'est que dans tous les mots ils changent *nis* en *rin*,
Et pour dire *Tunis*, ils prononcent *Turin*.

Corneille, donc, en attribuant à Laodice le royaume d'Arménie, la faisait souveraine d'un pays connu; il donnait au public quelque clarté sur les contrées où avaient vécu ses personnages.

Bien entendu, ce que nous disons des raisons de Corneille ne doit être pris que pour une hypothèse, mais, et de *Polyeucte* et des autres pièces que nous avons citées, il est, croyons-nous, légitime de conclure que l'Arménie, au XVIIe siècle, était populaire auprès des dramaturges et des amateurs de théâtre, et Corneille se montrait, une fois encore, auteur habile, en usant de cette popularité pour ajouter un ornement à son *Nicomède*.

webaram.com

1918. TRAITÉS DE BREST-LITOVSK, DE BATOUM ET DE BERLIN. Carte N° I

TRANSCAUCASIE ET RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE DANS LES TEXTES DIPLOMATIQUES. (1918-1921)

webaram.com

CHRONIQUE.

I

LE TRANSCAUCASE ET LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

DANS LES TEXTES DIPLOMATIQUES

DU TRAITÉ DE BREST-LITOVSK AU TRAITÉ DE KARS

1918-1921.

L'histoire du Transcaucase de 1918 à 1921 offre tellement d'événements embrouillés qu'il ne semble pas inutile de réunir comme documentation les différents accords relatifs à cette région, conclus du traité de Brest-Litovsk au traité de Kars. Il est particulièrement intéressant de suivre, documents en main, la genèse laborieuse des petites républiques du Transcaucase se séparant de l'empire russe et leur réabsorption finale dans la république fédérative soviétique de Russie.

Au milieu de cette lutte des races qui, dans cette région, plus qu'ailleurs, rend difficile la tâche impartiale de l'historien, les textes diplomatiques sont les premiers documents à mettre à la base d'une étude sérieuse. Eclairés par les cartes des traités, ils aident à dégager et à fixer les grands courants politiques qui, sur cette frontière délicate où Russie et Turquie sont en contact, ont travaillé pendant quatre ans à constituer puis à détruire des États indépendants. Le passé éclaire sérieusement les possibilités de l'avenir.

Ces documents sont aujourd'hui difficiles à consulter dans leur ensemble, certains n'ont encore été publiés que dans la presse. Nous nous sommes servis pour ce travail des textes officiels et

webaram.com

des traductions communiquées à la presse par les gouvernements allemand et russe; celles-ci sont considérées dans les milieux diplomatiques comme authentiques et officielles [1].

Pour donner plus de précision à l'étude de cette période compliquée qui s'étend de 1918 à 1921, il a fallu sérier les questions. Les traités relatifs au Transcaucase seront envisagés d'abord dans leurs lignes générales, puis, spécialement, dans leurs clauses concernant la république d'Arménie. Le même travail devrait ensuite être fait pour les républiques d'Azerbaïdjan et de Géorgie.

FORMATION DES RÉPUBLIQUES DU TRANSCAUCASE.

Avant d'étudier le texte et l'histoire des traités, il faut d'abord préciser comment, de l'empire russe désagrégé par la révolution bolchévique, se sont légalement détachées et constituées d'abord la république fédérative du Transcaucase, puis les trois républiques indépendantes d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie.

1° *Comité spécial de Transcaucasie* (mars 1917-3 décembre 1917). — Pour remplacer la vice-royauté du Caucase, le Gouvernement provisoire de Kerensky fonda, en mars 1917, le Comité spécial de Transcaucasie. Ce comité fut composé de quatre membres de l'ancienne Douma russe : Kharlamoff (russe), président, puis Tchenkeli (géorgien), Papadjanoff (arménien) et Djafaroff (azerbaïdjanien). Ce comité spécial exista jusqu'au commencement de décembre 1917.

2° *Commissariat de Transcaucasie* (3 décembre 1917-24 février/9 mars 1918). — En octobre 1917, le Gouvernement provisoire de Kerensky était tombé et avait été remplacé par le gouvernement des Soviets. Les populations du Transcaucase, représentées par leurs Conseils nationaux durent alors prendre des décisions

[1] Les cartes des traités sont dues à la collaboration technique du général Korganoff, ancien sous-chef d'état-major de l'armée du Caucase, conseiller militaire de la Délégation de la République arménienne à la Conférence de la Paix. Il prit part comme délégué militaire aux conférences de Batoum et de Constantinople. L'estime dans laquelle est universellement tenue son expérience des questions du Caucase et sa parfaite impartialité, nous ont rendu sa collaboration précieuse.

webaram.com

importantes en prévision de la désagrégation générale qui atteignait l'empire russe. Le 3 décembre, le Comité spécial de Transcaucasie fut constitué en Commissariat, conformément à un programme adopté par le Congrès national géorgien avec le consentement des autres populations et leurs Conseils nationaux.

3° *Diète (Séim) transcaucasienne* (10/23 février 1918). — Pour former la partie parlementaire de son gouvernement, le Commissariat de Transcaucasie décida de constituer une Diète du Transcaucase (Séim). Pour cela, il ne fut pas procédé à de nouvelles élections. On se contenta de réduire d'un tiers les quotients électoraux des élections qui avaient eu lieu pour la Constituante russe le 25 novembre 1917. Le Séim ainsi constitué comprenait 29 députés géorgiens, 44 musulmans et 21 arméniens.

4° *Gouvernement provisoire.* — Le 24 février/9 mars 1918, le Séim autorisa M. Gueguetchkori à former pour la Transcaucasie un gouvernement provisoire [1].

5° *Indépendance de la Transcaucasie* (9/22 avril 1918). — Dans sa 22e réunion, le Séim transcaucasien proclame la Transcaucasie état indépendant de la Russie. « Résolution : à la majorité des voix, le Séim transcaucasien déclare la Transcaucasie République démocratique fédérative indépendante [2]. »

M. Gueguetchkori donne sa démission et le Séim autorise M. Tchenkeli à former un nouveau cabinet.

M. Tchenkeli, ministre des Affaires étrangères, communique de suite aux Puissances la décision du Séim :

« La Diète de Transcaucasie, dans la séance du 22 avril, a pris la décision de déclarer l'indépendance de la République démocratique fédérative transcaucasienne. Signé : Tchenkeli, ministre des Affaires étrangères. 10/23 avril 1918, N. 1503. »

Dans sa 25e séance (13/26 avril), la Diète acceptait la formation du cabinet Tchenkeli.

6° *Dissolution de la république transcaucasienne. Indépendance des républiques de Géorgie, d'Azerbaïdjan et d'Arménie.* — Le 26 mai,

[1] *Sténogrammes de la 10e réunion du Séim du Transcaucase, 24 février/9 mars 1918.*

[2] *Sténogrammes de la 22e réunion du Séim du Transcaucase,* Tiflis, *9/22 avril 1918.*

webaram.com

sous l'influence des circonstances militaires et politiques que nous verrons plus loin, la confédération du Transcaucase prenait fin. La Géorgie se déclarait indépendante; le 27 mai, l'Azerbaïdjan et, le 28 mai, l'Arménie faisaient la même déclaration. La république fédérative du Transcaucase avait fait place aux trois républiques séparées de Géorgie, d'Azerbaïdjan et d'Arménie. Nous allons voir, dans le paragraphe suivant, la part importante que joua, dans ce mouvement séparatiste, la Turquie désireuse de faciliter ainsi son extension au Caucase.

I

TRAITÉS DE BREST-LITOVSK, DE BATOUM ET DE BERLIN.

PLANS ALLEMAND ET TURC SUR LE CAUCASE EN 1918.

1° Traité de Brest-Litovsk (3 mars 1918) [1].

Entre la Quadruplice (Allemagne, Autriche-Hongrie, Bulgarie et Turquie) et la Russie.

Situation politique. — Le Commissariat de Transcaucasie et le Séim ont remplacé la vice-royauté du Caucase. L'indépendance du Transcaucase ne sera déclarée que le 22 avril.

Situation militaire. — Depuis novembre 1917, les Turcs ont commencé leur attaque sur l'ancien front russe tenu par les Corps nationaux, de Trébizonde à Van. Le 1er mars, ils sont déjà arrivés à la frontière de 1914. La poussée turque s'exerce donc très forte sur la Géorgie et surtout l'Arménie qui est la première sur le passage cherché. Elle a des buts bien clairs : Batoum, Kars, Erivan, Bakou. Les Allemands, eux, se préparent à occuper militairement le chemin de fer de Poti à Bakou pour avoir la route vers les pétroles, puis vers la Perse et l'Afghanistan [2]. Ils veulent se ravitailler au Caucase, et, aidés des Turcs, attaquer les Indes.

[1] Voir *Carte du traité de Brest-Litovsk*, fig. 1, p. 63.

[2] «L'Allemagne aura libre accès par le territoire russe vers la Perse et l'Afghanistan.» *Annexes 2 à 5 du Traité de Brest-Litovsk.* Résumé de presse allemande.

webaram.com

Clauses. — Tout l'ancien territoire turc envahi par l'armée russe sera évacué par les troupes russes et méthodiquement restitué à la Turquie (art. IV).

Les « cercles » [1] d'Ardahan, de Kars et de Batoum seront également évacués sans retard par les troupes russes. La Russie ne s'immiscera pas, quant aux questions de droit constitutionnel et de droit des gens, dans la nouvelle organisation de ces cercles, mais laissera à la population locale le soin de l'établir d'accord avec les États voisins et spécialement avec la Turquie (art. IV).

Note. — Vu les prétentions de la Turquie sur les territoires de Batoum, Kars et Ardahan, perdus par elle en 1878, cette dernière clause signifie leur restitution à l'empire ottoman. Voici d'ailleurs ce que dit Ludendorff à propos du traité de Brest-Litovsk : « L'armée russe était en pleine désorganisation et voulait la paix. Notre situation militaire était donc la plus favorable qu'on pût imaginer. . . Nous n'avions qu'à imposer nos exigences simplement et clairement. . *Les Turcs réclamaient Batoum et Kars;* ces deux villes avaient longtemps appartenu à l'empire turc. Pour nous ces désirs étaient d'importance secondaire. Il fallait néanmoins les satisfaire dans l'intérêt de l'alliance. . . *Le gouvernement allemand exigea la cession de Batoum et de Kars*. . . Les Turcs avaient recommencé leur avance en Arménie après la dénonciation de l'armistice et voulaient poursuivre jusqu'à Kars et Batoum » (*Souvenirs de guerre*, édit. Payot, II, p. 162-178).

2° Traité de Batoum
(4 juin 1918) [2].

Signé entre le « Gouvernement Impérial Ottoman et la République d'Arménie » [3].

Situation militaire. — La poussée turque sur le Caucase a continué. Batoum a été pris le 1er avril et la Géorgie a dû peu après renoncer à la lutte. Kars a été pris aux Arméniens le 13 avril,

[1] Le mot *cercle* est employé ici dans les deux sens de territoire (gouvernement, province) et de district.

[2] Voir *Carte du traité de Batoum*, fig. 1, p. 63.

[3] A Batoum, le traité fut signé par la Turquie séparément avec chaque république.

webaram.com

Alexandropol le 15 mai, Karaklis le 29. En direction d'Erivan, l'armée turque, bien qu'arrêtée par la bataille de Sardarabad (24 mai) à quelques kilomètres de la capitale, était victorieuse. L'armée arménienne, complètement isolée et manquant de munitions, devait signer l'armistice et subir les conditions des Turcs.

Situation politique. — La république arménienne s'était déclarée indépendante depuis le 28 mai. Par le traité de Batoum, le gouvernement ottoman était le premier à reconnaître officiellement son existence comme État indépendant de la Russie.

Depuis la signature du traité de Brest-Litovsk, les Turcs avaient d'ailleurs eu un rôle prépondérant dans le mouvement séparatiste des populations du Transcaucase. Leur influence sur la proclamation de la République fédérative, puis dans sa dissociation en trois républiques distinctes, ressort très nettement des textes officiels relatifs aux conférences de Trébizonde et de Batoum. Pour pouvoir plus facilement atteindre leur objectif en Géorgie, en Arménie et en Azerbaïdjan, ils avaient activement travaillé à diviser les éléments du Transcaucase.

La *Conférence de Trébizonde* entre le Transcaucase (Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan et Caucase du Nord) et la Turquie tint sa première séance le 4 mars. Son but était de conclure relativement aux territoires de Batoum et de Kars les arrangements prévus par l'article IV du traité de Brest-Litovsk. A la séance du 26 mars, les Turcs déclarèrent aux délégués transcaucasiens qu'ils ne pouvaient signer un traité avec eux que s'ils représentaient un État indépendant de la Russie. Les délégués télégraphièrent alors au Commissariat du Transcaucase que les Turcs refusaient de changer les frontières de Brest-Litovsk. Le Séïm rappela la délégation de Trébizonde (31 mars) et proclama l'indépendance de la république fédérative du Transcaucase (22 avril). La guerre contre les Turcs est désastreuse pour la Géorgie et l'Arménie. Les Turcs proposent alors à la république transcaucasienne l'envoi d'une nouvelle délégation à Batoum.

Conférence de Batoum. — « Entre la République du Transcaucase, la Turquie et l'Allemagne. »

Pendant la conférence, les Turcs continuent leur avance. Les Allemands demandent aux Turcs de renvoyer leurs troupes au sud vers Bagdad. Les Turcs refusent et prennent Alexandropol.

webaram.com

Alors la délégation allemande quitte Batoum. Von Lossow et Tchenkeli partent pour Berlin.

Le 25 mai, après la défaite des Arméniens, les Turcs déclarent qu'ils ne voient pas la nécessité de signer un traité avec la confédération transcaucasienne et déclarent qu'ils ne le feront qu'avec des républiques séparées. La délégation transcaucasienne rentre à Tiflis afin d'y exposer les conditions de l'ennemi et le 26 mai la confédération du Transcaucase est dissoute. La Géorgie se déclare indépendante. Le 27, l'Azerbaïdjan et, le 28, l'Arménie font de même.

Le 4 juin, la Turquie signe le traité de Batoum avec les trois républiques séparées.

Conférence de Constantinople. — Le 11 juin, Berlin télégraphie que l'Allemagne, la Bulgarie et la Turquie veulent la revision du traité de Batoum qui donne Batoum et Kars aux Turcs. Les républiques du Transcaucase sont invitées à envoyer des délégués à Constantinople pour une conférence avec les Puissances centrales et la Turquie. De fait, la Conférence de Constantinople fut interrompue par l'armistice de novembre 1918, sans avoir tenu aucune séance officielle, ni réglé les questions pendantes au Caucase.

Clauses du traité de Batoum. — La frontière turque fixée à Brest-Litovsk est avancée en Géorgie et en Arménie. En plus du territoire de Batoum et de Kars elle englobe une partie des districts d'Akhaltzikh, d'Akhalkalaki et de Bortchalou (Gouvernement de Tiflis), toute la partie occidentale des districts d'Alexandropol et d'Etchmiadzine, le sud de ceux d'Erivan et de Charour, la majeure partie de Nakhitchevan. La ligne ferrée Alexandropol-Djoulfa est ainsi en territoire turc, de même que l'aboutissant des voies ferrées d'Erzeroum et de Van (Chakhtakhti). Des deux côtés de la chaîne de l'Ararat, dans la vallée de l'Araxe et celle d'Alachguerd, les communications entre la Perse et la Turquie sont ainsi assurées.

Le traité de Batoum indique d'une façon très précise les visées turques et pantouraniennes : sur la mer Noire, Batoum et Kars, vers la Perse, Djoulfa.

Difficultés entre l'Allemagne et la Turquie. — Ludendorff nous expose lui-même les rivalités que suscitèrent entre l'Allemagne

webaram.com

et la Turquie les questions du Transcaucase. «En Arménie, les Turcs avaient recommencé leur avance à la fin de février 1918. A la fin de mars, ils avaient purgé leur territoire des Russes et occupé fin avril les «cercles» de Kars et de Batoum que leur attribuait la paix de Brest-Litovsk. Ils pensaient ne pas en rester là, mais bien continuer à étendre leur influence sur le territoire du Caucase. Dans ce but, ils firent une propagande active parmi la population musulmane d'Azerbaïdjan. Le frère d'Enver, Noury, y parut aussi pour y organiser de nouvelles formations. En même temps la Turquie entra en négociations avec les petites républiques de Géorgie, d'Azerbaïdjan et d'Arménie qui se formaient dans le sud de la Russie. Le général von Lossow, de Constantinople, y prit part sur l'ordre du gouvernement allemand.

«Je ne pouvais que souscrire à des mesures turques qui, en elles-mêmes, étaient favorables à la guerre dans son ensemble. Mais elles ne devaient pas détourner la Turquie de son véritable devoir dans la guerre, ni rendre plus difficile notre approvisionnement en matières premières du Caucase dont nous attendions un profond soulagement. Le devoir d'Enver était de combattre l'Angleterre en premier lieu sur le front de Palestine. J'attirai son attention là-dessus dans des télégrammes très nets. Maintenant l'occasion s'offrait aussi d'atteindre les Anglais dans le nord de la Perse. Les communications par voie ferrée de Batoum à Tauris par Tiflis favorisaient ce projet. Dans le nord de la Perse les Turcs pouvaient avoir la supériorité sur les Anglais. Faire lever contre eux des populations de l'Azerbaïdjan nous aurait rendu de précieux services. J'aurais soutenu volontiers tous les efforts dans ce sens. Mais Enver et le gouvernement turc pensaient moins à la guerre contre l'Angleterre qu'à leurs buts panislamiques au Caucase. Ils y joignaient des buts tout matériels, à savoir l'exploitation, pleine de profit, des matières premières qui s'y trouvaient. Que l'Allemagne ne dût en tirer aucun profit pour sa situation économique, tous ceux qui connaissaient les procédés turcs en affaires le savaient. Cela nous mettait en opposition avec la Turquie au point de vue de ses buts de guerre.

«Aux négociations de Batoum, les représentants de la république de Géorgie s'étaient adressés au général von Lossow et avaient demandé la protection de l'Allemagne. Je ne pouvais, pour des raisons militaires, que voir avec plaisir ces rapports et la demande de la Géorgie qui réclamait la protection de l'empire d'Allemagne. C'était un moyen pour nous d'arriver, indépen-

webaram.com

damment de la Turquie, aux matières premières du Caucase et d'exercer une influence sur l'exploitation des chemins de fer qui passaient par Tiflis. Ces voies ferrées avaient une importance primordiale pour la conduite de la guerre dans le nord de la Perse et une exploitation placée sous l'influence allemande aurait été plus productive que sous le régime de la collaboration turque[1]. »

3° Traité de Berlin.
(27 août 1918)[2].

Traité complémentaire au traité de Brest-Litovsk signé entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie et la Turquie, d'une part, et la Russie, d'autre part.

Situation militaire. — Pour se préserver de l'invasion turque, la Géorgie a demandé le protectorat de l'Allemagne. Celle-ci occupe militairement la ligne ferrée Poti-Bakou. L'armée turque a entrepris deux expéditions, l'une contre les Anglais en Perse, l'autre sur Bakou.

Situation politique. — Les traités de Brest-Litovsk et de Batoum ont suscité des discussions entre l'Allemagne et la Russie, entre l'Allemagne et la Turquie, entre la Turquie et les républiques transcaucasiennes.

Clauses. — Sous certaines réserves (ch. v, art. 12), l'Allemagne évacuera les territoires russes de la mer Noire occupés par elle, sauf le Caucase (ch. v, art. 11).

L'indépendance de la Géorgie, déjà reconnue par l'Allemagne, est consentie par la Russie (ch. v, art. 13).

En dehors de la Géorgie et des territoires de Batoum, Kars et Ardahan, l'Allemagne ne prêtera pas d'appui aux opérations militaires éventuelles au Caucase d'une tierce puissance (Turquie) (ch. vi, art. 14). Elle s'emploiera pour que cette tierce puissance ne dépasse pas avec ses troupes une ligne déterminée autour de Bakou (ch. vi, art. 14). La Russie favorisera la production du pétrole de Bakou et en cédera le quart à l'Allemagne (ch. vi, art. 14).

[1] *Op. cit.*, p. 238, 239.
[2] Voir *Carte du traité de Berlin*, fig. 1, p. 63.

webaram.com

II

PACTE NATIONAL TURC, TRAITÉ DE SEVRES, TRAITÉ D'ALEXANDROPOL.

PLAN ALLIÉ SUR L'ARMÉNIE, RÉSISTANCE TURQUE. 1920.

1° Pacte national turc (28 janvier 1920.)

Le Pacte national proclamé le 28 janvier 1920 par le Parlement ottoman reprend, en les complétant, les décisions du Congrès d'Erzeroum, réuni le 10 juillet 1919 par le *Comité de défense des droits des vilayets de l'Asie Mineure orientale* au lendemain de l'occupation de Smyrne par les Grecs (15 mai 1919).

Clauses. — Nécessité d'un plébiscite pour les territoires arabes de l'empire ottoman occupés au moment de l'armistice par les armées ennemies. Intangibilité des territoires de majorité turque situés des deux côtés de la ligne d'armistice (art. 1).

Admission d'un plébiscite pour les sandjaks musulmans de Kars, d'Ardahan et de Batoum, bien que, dès leur libération du joug russe, les populations aient solennellement voté de faire retour à la *mère patrie* (art. 2).

La Turquie nouvelle, qui se forme autour de l'Assemblée d'Angora et de Moustafa Kemal, refuse donc par avance toute décision des Alliés pour l'attribution à la Géorgie du territoire de Batoum et à l'Arménie du territoire de Kars et des vilayets orientaux (Trébizonde, Erzeroum, Bitlis et Van). La frontière du Pacte national, du côté du Caucase, est indiquée par la ligne du traité de Batoum, mais sera précisée expressément au traité de Moscou [1].

[1] Voir fig. 1, p. 63 et fig. 3, p. 75.

TRANSCAUCASIE ET RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE DANS LES TEXTES DIPLOMATIQUES. (1918-1921)

webaram.com

webaram.com

2° Traité de Sèvres (10 août 1920)[1].

A. *Traité entre les Puissances alliées et associées et la Turquie.*

Signé entre :

« L'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon, Puissances désignées dans le présent traité comme les *Principales Puissances alliées*,

« L'Arménie, la Belgique, la Grèce... constituant, avec les Principales Puissances ci-dessus, les *Puissances alliées*,

« d'une part ;

« et la Turquie,

« d'autre part. »

(En tête du traité.)

Clauses. — « La Turquie reconnaît, comme l'ont déjà fait les Puissances alliées, l'Arménie comme un État libre et indépendant » (*Section VI, Arménie, art. 88*).

La détermination de la frontière de Turquie et d'Arménie dans les vilayets d'Erzeroum, Trébizonde, Van et Bitlis sera soumise à l'arbitrage du Président des États-Unis. La Turquie et l'Arménie accepteront sa décision ainsi que toutes les dispositions qu'il pourra prescrire relativement à la démilitarisation du territoire ottoman adjacent à ladite frontière (art. 89).

Les frontières de l'Arménie avec l'Azerbaïdjan et la Géorgie seront déterminées d'un commun accord par les États intéressés (art. 91).

B. *Traité entre les Principales Puissances alliées et l'Arménie.*

Signé entre l'Empire Britannique, la France, l'Italie, le Japon et l'Arménie.

Clauses. — Affirmation de la reconnaissance de l'Arménie par les Puissances alliées. « Considérant que les Principales Puissances alliées ont reconnu l'Arménie comme État souverain et indépendant... » (En tête du traité, p. 1).

[1] Voir *Carte du traité de Sèvres*, fig. 2, p. 73.

webaram.com

Acceptation par l'Arménie des dispositions jugées nécessaires par les Puissances pour protéger sur son territoire : 1° les intérêts des habitants différant de la majorité des habitants par la race, la langue ou la religion; 2° la liberté du transit et le commerce des autres nations.

3° Traité d'Alexandropol (2 décembre 1920).

Signé entre « le Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et la République d'Arménie ».

Situation politique et militaire. — Au lendemain du traité de Sèvres, les Bolcheviks et les Turcs concentrent leurs troupes sur les frontières de la république arménienne. La république d'Azerbaïdjan, tombée au pouvoir de Moscou, depuis avril, attaque les régions montagneuses de Karabagh et Zanguezour, tandis que les Bolcheviks tentent un soulèvement intérieur en Arménie. En septembre, les troupes nationalistes turques, sous le commandement de Kiazim Kara Békir attaquent brusquement l'Arménie qui, tardivement et insuffisamment soutenue par les Alliés, est envahie de nouveau comme en 1918 à l'ouest et au sud. Les Turcs occupent Kars, Alexandropol et Sourmalou (district d'Igdir) jusqu'à l'Araxe.

En même temps, le gouvernement de Moscou somme la république arménienne : 1° de laisser libre passage aux Turcs et aux Bolcheviks qui veulent faire leur jonction à travers son territoire; 2° de renoncer au traité de Sèvres et 3° de rompre toute relation avec les Puissances alliées.

La République arménienne fait appel aux Puissances alliées, mais sans obtenir de réponse. Les Bolcheviks concentrent leurs troupes à la frontière nord.

Isolée et vaincue, l'Arménie est forcée de signer la paix que lui impose Angora soutenu par Moscou. Quatre jours après, le 6 décembre, un gouvernement arménien bolchevik, amené et installé par les troupes russes, s'empare du pouvoir à Erivan.

Clauses. — Les districts de Kars et de Sourmalou sont déclarés régions contestées, jusqu'à un plébiscite qui, dans une période de trois ans, doit en fixer l'attribution définitive.

La frontière suit à l'ouest la ligne de Brest-Litovsk, puis l'Araxe jusqu'au sud d'Erivan, alors elle reprend la ligne du traité de Batoum (art. 1, 2).

webaram.com

TRANSCAUCASIE ET RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE DANS LES TEXTES DIPLOMATIQUES. (1918-1921)

webaram.com

L'Arménie renonce au traité de Sèvres (art. 3).

Effectif de l'armée arménienne limité à 1500 hommes. Gendarmerie non limitée (art. 3).

En cas d'agression, la Turquie doit prêter aide militaire à l'Arménie (art. 5).

III

TRAITÉ DE MOSCOU ET TRAITÉ DE KARS.

PLANS BOLCHEVIK ET TURC.
1921.

1° Traité de Moscou
(16 mars 1921)[1].

Signé entre « le Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et la République fédérative et socialiste des Soviets russes » qui « prenant en considération la lutte commune entreprise contre l'invasion de l'impérialisme et prévoyant que les difficultés suscitées à l'une rendraient la situation de l'autre critique, ont décidé la conclusion d'une convention en vue d'assurer des relations amicales et fraternelles entre les deux pays ».

(En tête du traité.)

Situation politique et militaire. — Le 16 mars 1921, la Géorgie attaquée par l'armée rouge au sud, à l'est et au nord, est entièrement envahie. Le 11 mars, le gouvernement de la République réfugié à Batoum ne peut s'opposer à l'occupation de la ville par les troupes turques, pressées de créer une situation de fait avant l'arrivée des Bolcheviks russes. Ceux-ci, aidés par les Bolcheviks géorgiens qui bousculent et expulsent les Turcs, prennent la ville le 21 mars.

L'Arménie qui a réussi à secouer le joug soviétique voit alors converger sur elle la poussée de l'armée rouge, maîtresse de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie. Occupée à l'est et au sud par l'armée

[1] Voir *Carte du traité de Moscou*, fig. 3, p. 75.

webaram.com

kémaliste elle est complètement isolée. Erivan sera occupé par les Bolcheviks le 2 avril. Le gouvernement et l'armée de la République arménienne antibolchévique résisteront dans le massif de Zanguezour jusqu'en juillet, puis se verront alors forcés de se retirer en Perse.

Le traité de Moscou se signe donc à un moment de tension entre la Turquie nationaliste et les Soviets. Il y a entre eux compétitions pour Batoum et les frontières d'Arménie.

Clauses. — Engagement de ne pas reconnaître les traités internationaux imposés de force à l'un des partis. Toute convention déclarée annulée par le gouvernement nationaliste d'Angora ne sera pas reconnue par la Russie (art. 1).

Reconnaissance à la Turquie de la frontière du Pacte national (art. 2).

Batoum reste sous la souveraineté de la Géorgie ainsi que le territoire situé au nord de la frontière turque. Cependant l'Adjarie jouira d'une large autonomie sous le protectorat de la Géorgie. Droit de libre transit est assuré à la Turquie dans le port de Batoum (art. 2).

Le territoire de Nakhitchevan est rendu autonome et placé sous le protectorat de l'Azerbaïdjan (art. 3).

Liberté des détroits. Le règlement international en sera déterminé par une conférence des États riverains de la mer Noire, en réservant l'indépendance absolue de la Turquie et la sécurité de Constantinople (art. 5).

Annulation des traités précédents entre la Russie et la Turquie. Annulation des dettes et engagements financiers de la Turquie envers le gouvernement du Tzar (art. 6).

Abrogation des Capitulations (art. 7).

La Russie promet d'intervenir auprès des républiques transcaucasiennes pour leur faire adopter le présent traité (art. 15).

Le traité sera ratifié à Kars le plus tôt possible (art. 16).

2° Traité de Kars.
(21 octobre 1921)[1].

Signé entre « les Républiques soviétiques et socialistes transcaucasiennes, le Gouvernement de la Grande Assemblée d'Angora et la République fédérative soviétique et socialiste russe ».

[1] Voir *Carte du traité de Kars*, fig. 3, p. 75.

TRANSCAUCASIE ET RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE DANS LES TEXTES DIPLOMATIQUES. (1918-1921)

webaram.com

webaram.com

Clauses. — Les mêmes que celles du traité de Moscou signé le 16 mars entre la Russie bolchévique et la Turquie nationaliste.

Adhésion des républiques soviétiques transcaucasiennes au traité de Moscou.

« Le Gouvernement de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et les Gouvernements des Républiques socialistes soviétiques d'Azerbaïdjan, d'Arménie et de Géorgie déclarent abolis et désuets tous les traités concernant lesdits pays, signés entre l'une des républiques de la Transcaucasie et un autre État. Le traité russo-turc signé à Kars le 16 mars 1921 (1337 de l'Hégire) ne tombe pas sous les dispositions de cet article (art. 1).

« Les parties signataires s'accordent pour ne reconnaître aucun traité ou acte international imposé par la force à l'une des parties (art. 2).

« Par le mot *Turquie*, il faudra entendre dans ce traité l'étendue du territoire désignée le 28 janvier 1920 (1336 de l'Hégire) par le Pacte national turc et confirmée par la Chambre des députés ottomans de Constantinople et communiquée à la presse et à toutes les Puissances (art. 2). »

Clauses territoriales. — Dans les traités de Moscou et de Kars, la Russie restreint à l'est les avances obtenues par la Turquie au traité de Brest-Litovsk et de Batoum. Elle laisse le port de Batoum à la Géorgie, Alexandropol et la voie ferrée jusqu'à Erivan à l'Arménie. Mais, en compensation pour la perte de Batoum elle donne à la Turquie le territoire arménien jusqu'à l'Araxe (district de Sourmalou) et met le territoire de Nakhitchevan sous le protectorat de l'Azerbaïdjan. Tout en concédant à la Turquie la majorité de la frontière du Pacte national, moins Batoum, la Russie garde pour elle, par l'intermédiaire des républiques transcaucasiennes, tout le réseau principal des chemins de fer du Transcaucase : Batoum-Bakou et Tiflis-Alexandropol-Djoulfa, c'est-à-dire les communications entre la mer Noire, la Caspienne et la Perse.

CONCLUSION.

Les traités de Moscou et de Kars marquent la tendance de la Russie bolchévique à restreindre l'indépendance des républiques du Transcaucase. Au traité de Batoum, les Turcs avaient nettement montré l'intérêt qu'il y avait pour eux à favoriser cette

webaram.com

indépendance pour permettre leur avance en territoire russe. Alliés par la force des circonstances, les deux ennemis historiques profitent des traités pour assurer leurs positions stratégiques.

La Russie bolchévique a senti qu'il lui fallait à tout prix reprendre son empire sur le Transcaucase, pour y limiter les empiétements dangereux du mouvement turc.

En janvier 1922, sous l'influence de Moscou, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie se fédéraient de nouveau et formaient la République socialiste, soviétique, fédérative transcaucasienne.

Le 30 décembre 1922, la République fédérative transcaucasienne rentrait dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques (Russie, Ukraine, Russie blanche et Transcaucase : Géorgie, Azerbaïdjan et Arménie), par résolution du 1er Congrès des Soviets de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et en vertu du Pacte adopté par le 1er Congrès de l'Union (cf. *Europe nouvelle*, 3 février 1923).

Le 6 juillet 1923, la 2e session du Comité central exécutif de l'Union décidait que « la Déclaration concernant la création de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Pacte enregistrant cette création constituent la Loi fondamentale (Constitution) de l'Union » (cf. *Europe nouvelle*, 8 septembre 1923).

L'indépendance du Transcaucase n'avait duré que quatre ans et huit mois (22 avril 1918-30 décembre 1922). La suite des traités de cette période troublée ne sont pas sans importance pour distinguer sous quelles influences les trois républiques d'Arménie, de Géorgie et d'Azerbaïdjan se séparèrent momentanément de la Russie et y furent englobées de nouveau. Ces documents historiques sont nécessaires pour faire prévoir l'avenir des relations russo-turques et des événements d'Asie.

A. Poidebard.

webaram.com

II

NOTE SUR LA LOI FONDAMENTALE DE L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES.

Le 23 juillet 1923, le *Comité central exécutif* (tsik) de l'*Union des républiques socialistes soviétiques* a voté la loi fondamentale de cette Union. Une traduction de ce document a paru dans l'*Europe nouvelle* du 8 septembre 1923. On peut apprécier maintenant ce qui reste d'autonomie à la république arménienne d'Erivan.

Composent l'*Union* les républiques de Russie, d'Ukraine, de Russie blanche et de Transcaucasie, cette dernière comprenant les républiques d'Azerbaidjan, de Géorgie et d'Arménie.

Sont réservés à l'*Union*, en la personne de ses organes suprêmes :

1° Tout ce qui concerne les relations extérieures, y compris les emprunts extérieurs et intérieurs, le commerce extérieur et le commerce entre les États de l'Union, etc.

2° Toutes les affaires militaires.

3° Les postes et télégraphes.

4° Les impôts, le système monétaire, le système du crédit, les poids et mesures, la statistique.

5° Les lois fondamentales, code civil, code criminel, code du travail et le droit d'amnistie.

6° Les principes généraux de l'instruction publique.

Du reste, le *tsik* de l'*Union* a le droit de suspendre et de modifier les décisions des différentes parties de l'*Union*. Et, en vue d'unifier les efforts révolutionnaires des républiques fédérées, il est créé une *Direction politique unifiée de l'Union* (Ogpou).

En dehors de ces limites, l'article 3 de la loi stipule que « chaque république fédérée exerce son pouvoir autonome ». Mais il résulte de l'énonciation précédente que cette autonomie ne va

webaram.com

pas au delà des affaires strictement locales et que toute l'action, même locale, des États fédérés est soumise au contrôle des autorités centrales sans aucune réserve et sans qu'il y ait aucune voie de recours.

Les seuls articles qui stipulent un droit défini des républiques fédérées sont l'article 4 : chacune des républiques fédérées conserve le droit de sortir librement de l'*Union* (il va de soi que ce droit n'a aucune chance de s'exercer; car rien n'est prévu pour en rendre possible l'usage) et l'article 34 : les décrets et ordonnances de tous les organes centraux de l'*Union* sont imprimés dans les langues usuelles des républiques fédérées. L'arménien est l'une des six langues énumérées.

Il semble résulter de là que la république arménienne peut avoir ses écoles et son administration dont l'arménien est la langue. Mais cette faculté n'est pas spécifiée d'une manière expresse.

Il serait intéressant de savoir comment les choses fonctionnent en fait. En droit, la Constitution définit les droits du pouvoir central avec autant de précision et de rigueur qu'elle est vague sur l'autonomie des républiques fédérées.

A. Meillet.

webaram.com

III

APPEL

A LA CONFÉRENCE DE LA PAIX.

(OCTOBRE 1922.)

Les souffrances endurées par les populations arméniennes depuis tant d'années d'oppression et de guerre dépassent aujourd'hui en horreur et en intensité tout ce que l'imagination peut concevoir.

Les échos des cris de douleur, des tortures morales et de la misère nous parviennent chaque jour des centres multiples où s'entassent des centaines de milliers de déportés ou de fugitifs, comme de tous les pays d'Europe et d'Amérique, où errent sans patrie et sans ressources des milliers d'exilés. Dans leur dispersion, ils se cherchent et s'appellent, et tous implorent, désespérés, des interventions et des secours dont ils ne peuvent concevoir les retards.

Toutes ces victimes ne peuvent plus supporter le fardeau de leurs souffrances, et nous, nous ne pouvons supporter celui de notre silence. C'est la voix de la conscience et du cœur que, dans un mouvement de solidarité humaine et chrétienne, nous faisons entendre à la Conférence qui a la grande tâche de faire un traité de paix dans le Proche-Orient. Cette voix, à la minute suprême où l'existence même d'une nation entière va être en jeu, ne doit pas être étouffée par le souci des intérêts politiques et matériels. Nous estimons même que ces derniers, dans ce qu'ils ont de légitime ne seront réellement sauvegardés que dans la mesure où notre appel en faveur du droit et de l'équité sera entendu; car la justice seule élève une nation. Or ce que nous demandons pour les Arméniens, c'est le Foyer national indépendant auquel a droit cette antique nation chrétienne, Foyer proposé par la Conférence de Londres de mars 1921 et par celle de Paris du 26 mars 1922. Il a été demandé encore à plus d'une reprise par

webaram.com

le Conseil de la Société des Nations et par les votes unanimes de ses deux dernières Assemblées à Genève, notamment celle du 22 septembre 1922, en vertu de l'article 22 de son Pacte.

Le Foyer national sera la seule libération possible pour les 500,000 à 600,000 Arméniens qui errent dans le Proche-Orient, Balkans, Syrie, Égypte, Chypre, Grèce, etc., sans foyer et sans patrie. Il est devenu indispensable pour l'éducation et le développement de plus de 150,000 orphelins installés provisoirement dans des orphelinats de fortune, et dont les Comités de secours d'Amérique et d'Europe ont assumé la responsabilité.

Ce Foyer national, seule solution du problème arménien, créera une situation politique et économique claire, favorisera un apaisement des esprits, une conciliation durable des intérêts turcs et arméniens et une collaboration franche de ces peuples qui ont besoin les uns des autres pour la restauration du Proche-Orient.

Ce Foyer national indépendant, nous le demandons pour les Arméniens au nom du Droit, de la Justice et au nom de l'Humanité.

Nous sympathisons avec toutes les souffrances endurées dans le Proche-Orient par les populations musulmanes et chrétiennes et nous protestons contre toutes les oppressions, persécutions ou représailles, quels qu'en soient les auteurs; mais nous concentrons notre effort pour le salut de l'antique peuple chrétien arménien, ne pouvant pas admettre que seul il ne trouve pas sa libération après une guerre qui a coûté le sacrifice de millions de jeunes hommes ayant versé leur sang pour la liberté et le respect des droits de tous les peuples.

C'est dans ce désir sacré que nous nous adressons en toute confiance à la Conférence de la Paix.

Le Comité de la Ligue internationale philarménienne.

webaram.com

IV

COMITÉ FRANÇAIS DE SECOURS

AUX

VICTIMES DES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT.

APPEL À L'OPINION.

(NOVEMBRE 1922.)

Un Comité français de secours s'est constitué pour porter assistance aux victimes des événements d'Orient, sans distinction de nationalité, ni de religion, en particulier aux réfugiés, chassés de leurs maisons, de leurs champs, de leurs foyers, dépouillés de leurs biens, et dont le nombre s'élève aujourd'hui à plus d'un million.

C'est en un large sens de charité vraiment universelle que la France, depuis François Ier, a toujours compris la mission de protection, qui est restée le plus glorieux et le plus sacré de ses privilèges en Orient.

Dans toutes les épreuves, qui, depuis des siècles, ont affligé les malheureuses populations de ces pays, toujours on a entendu les plus illustres représentants de la France, Victor Hugo il y a cent ans, puis Gambetta, Denys Cochin, Jaurès, Albert de Mun, Albert Vandal, Millerand, Clemenceau, Anatole France, défendre la cause des victimes au nom de l'humanité. Toujours, hier encore, on a vu les marins et les soldats français, les Consuls et les Missionnaires de la France prêts, les premiers, à secourir toutes les misères, même au péril de leur vie.

webaram.com

C'est pourquoi son Éminence le Cardinal-Archevêque de Paris, dans sa lettre pastorale du 23 septembre dernier, répondant à une démarche du Saint Synode de l'Église orthodoxe de Grèce, a appelé tous les fidèles et toutes les âmes généreuses au secours des effroyables misères, où sont engloutis dans le Levant « des centaines de milliers de chrétiens, sans gîte et sans pain, en proie à la plus affreuse terreur ».

M. le Président Poincaré, dans son discours de Vaucouleurs, le 8 octobre, a proclamé que « la France ne consentira pas à répudier les grands intérêts séculaires qu'elle a en Orient, qu'elle veillera, comme par le passé, sur les nombreux établissements qu'elle y a fondés, qu'elle ne sera pas indifférente au sort des nationalités chrétiennes, qui, pendant tout le cours de son histoire, lui ont fidèlement gardé leur confiance ».

Sous ces hautes inspirations, émus par le spectacle d'une si grande misère, nous faisons un chaleureux appel à tous les Français de toutes les opinions, pour continuer les plus nobles traditions de la France; pour répondre à l'immense cri de détresse qui nous vient de l'Orient; pour secourir ceux qui souffrent là-bas; pour leur donner aujourd'hui des vivres et des vêtements; pour les aider demain à reconstruire leurs maisons, leurs écoles, leurs églises, leurs foyers; pour leur porter le réconfort de notre sympathie fraternelle.

LE COMITÉ.

Président :

Son Éminence le cardinal Dubois, archevêque de Paris.

Membres :

MM. Raoul Allier, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris.
Dr Arnaud.
Henri Austruy, directeur de la *Nouvelle Revue*.
Maurice Barrès, de l'Académie française.
Joseph Barthélemy, député du Gers, professeur à la Faculté de Droit.
Victor Basch, professeur à la Sorbonne.
Basdevant, professeur à la Faculté de Droit.

webaram.com

MM. Léonce Bénédite, conservateur du Musée du Luxembourg.
Victor Bérard, sénateur, professeur à l'École des Hautes-Études.
Alfred Berl, directeur de *Paix et Droit*.
Henri Berthélemy, de l'Institut, professeur à la Faculté de Droit.
Robert de Billy, ministre plénipotentiaire.
Mme Robert de Billy.
MM. Paul Biollay.
général Arthur Boucher.
Victor Boucher, ingénieur.
Fernand Bouisson, député des Bouches-du-Rhône.
Antoine Bourdelle, sculpteur.
Georges Bourdon, homme de lettres.
Paul Bourget, de l'Académie française.
Breaud, sous-directeur des Chemins de fer de l'Etat.
Émile Buré, directeur de *L'Éclair*.
Dr Calmette, de l'Académie de Médecine, sous-directeur de l'Institut Pasteur de Paris.
Maurice Casenave, ministre plénipotentiaire.
général de Castelnau, de l'Institut, député de l'Aveyron.
Lucien Cayeux, professeur au Collège de France.
Mgr Chaptal, évêque d'Isionda, auxiliaire de S. E. le Cardinal archevêque de Paris.
MM. général Chateau.
André Chéradame, homme de lettres.
Mme Denys Cochin.
MM. Henry Cochin.
Ambroise Colin, conseiller à la Cour de Cassation.
Dr P.-L. Couchoud, agrégé de l'Université.
Alfred Croiset, de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Paris.
Maurice Croiset, de l'Institut, administrateur du Collège de France.
Dr Pierre Delbet, de l'Académie de Médecine, professeur à la Faculté.
A. Denfert-Rochereau.
Gaston Deschamps, homme de lettres, député des Deux-Sèvres.
Paul Doumergue, directeur de *Foi et Vie*.
Édouard Driault, président du Comité Michelet.

webaram.com

MM. Dr Pierre Duval, professeur à la Faculté.
Eugène d'Eichthal, de l'Institut.
Gustave Fougères, de l'Institut.
Anatole France, de l'Académie française, président du Comité *Pro Armenia*.
Mme la Marquise de Ganay.
Mlle Italia Garibaldi.
MM. Paul Gaultier, directeur de *La Revue bleue*.
Auguste Gauvain, rédacteur au *Journal des Débats*.
P. Grimanelli, directeur honoraire au Ministère de l'Intérieur.
Jean Guillemin, ministre plénipotentiaire.
Edmond Haraucourt, directeur du Musée de Cluny.
Bernard Haussoullier, de l'Institut.
Jean Hennesy, député de la Charente.
général Henrys.
Maurice Holleaux, ancien directeur de l'École française d'Athènes.
Théophile Homolle, de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale.
Gaston Jèze, professeur à la Faculté de Droit.
Mgr Lagier, directeur des Écoles d'Orient.
MM. Marius-Ary Leblond, hommes de lettres.
Alexandre Lefas, avocat à la Cour d'Appel.
Israël Lévi, grand rabbin de France.
Raphaël-Georges Lévy, de l'Institut, sénateur.
Charles Lyon-Caen, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques.
Frédéric Macler, professeur à l'École nationale des langues orientales vivantes.
Maurice Margot, directeur général des Chemins de fer P. L. M., membre de la Chambre de commerce de Paris.
A. Meillet, professeur au Collège de France.
André Michel, de l'Institut, professeur au Collège de France.
Wilfred Monod, pasteur de l'Église réformée.
Mme Nélaton.
M. Paul-Henri Nénot, de l'Institut.
Mme la Comtesse Mathieu de Noailles.
M. Comte d'Ormesson, ambassadeur de France.

webaram.com

MM. Michel Paillarès, directeur du *Bosphore*.
Mme Panas.
M. le général Pau, président de la Croix-Rouge française.
Mme la générale Pau.
MM. Hubert Pernot, chargé de cours à la Sorbonne.
Charles Lucas de Pesloüan, ingénieur.
Alfred Poizat, homme de lettres.
Edmond Pottier, de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre.
Léopold Pralon, vice-président des aciéries de Denain et d'Anzin.
Jean Psichari, professeur à l'école des langues orientales.
René Puaux, publiciste.
Édouard Quellenec, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.
Pierre Quesnel, ingénieur, ancien directeur aux chemins de fer helléniques.
Raymond Recouly, directeur de la *Revue de France*.
Salomon Reinach, de l'Institut.
Théodore Reinach, de l'Institut.
Rist, professeur à la Faculté de Droit.
J.-E. Roberty, pasteur de l'Église réformée.
Mme la Duchesse douairière de Rohan.
MM. Jules Sageret, homme de lettres.
Félix Sartiaux, chef des Services administratifs du Chemin de fer du Nord, chargé de mission archéologique en Orient.
Gustave Schlumberger, de l'Institut.
Pasteur Edouard Soulier, député de la Seine.
Thiébaut, ministre plénipotentiaire, secrétaire général de la Société de secours aux blessés militaires.
J. Viénot, directeur de la *Revue chrétienne*.
Jean Vignaud, homme de lettres.
Guy de Wendel, député de la Moselle.

Siège du Comité : à l'OEuvre d'Orient, rue du Regard, 20, Paris (VIe).

Pour la distribution des secours, le Comité se propose de faire appel à la Croix-Rouge française.

webaram.com

Adresser la correspondance :

à M. le Dr P.-L. Couchoud, rue Saint-Charles, 16, Versailles (S.-et-O.), *secrétaire;*

ou à M. René Puaux, place de la Madeleine, 19, Paris (VIIIe). *secrétaire.*

Et les souscriptions :

à Mgr Lagier, rue du Regard, 20, Paris (VIe), *trésorier,*

ou à M. Félix Sartiaux, quai d'Orsay, 105, Paris (VIIe), *trésorier.*

webaram.com

V

UN APPEL POUR L'ARMÉNIE[1].

Sur l'initiative de M. A. Meillet, professeur au Collège de France, l'appel suivant, en faveur de l'Arménie, vient d'être adressé à la Conférence de Lausanne :

La situation effroyable dans laquelle se trouve actuellement la population arménienne de Turquie est une honte pour le monde civilisé.

Depuis le Congrès de Berlin, où le gouvernement turc a promis d'introduire des réformes dans l'administration des provinces arméniennes de l'Empire, et où les six puissances de l'Europe se sont engagées à surveiller l'exécution de ces réformes, cette malheureuse population n'a obtenu que des massacres.

Pendant la guerre, les Alliés ont solennellement déclaré que la libération de l'Arménie turque était un des buts de la lutte qu'ils menaient; l'article 22 du pacte de la Société des Nations et les décisions prises par les gouvernements alliés après la victoire, ont consacré cette promesse; la Société des Nations, par plusieurs motions votées à l'unanimité, a confirmé la nécessité de sauvegarder l'avenir de la race arménienne par la constitution du Foyer national, qui lui a été promis. Ces promesses n'ont point encore été mises à exécution, et le peuple arménien a subi des désastres bien plus grands que ceux qui l'avaient frappé avant la guerre. Par suite du dévouement montré par ce peuple à la cause des Alliés, plus d'un million deux cent mille Arméniens ont péri, depuis huit ans, victimes des massacres, des déportations, des épidémies et de la famine; les survivants ont dû quitter leur sol natal et se réfugier en divers pays; plus de 600,000 malheureux se trouvent aujourd'hui, sans toit, sous des tentes, dans des baraquements, privés de leurs soutiens, puisque les hommes valides ont été retenus et déportés à l'intérieur.

[1] Extrait du *Journal des Débats*.

webaram.com

L'humanité et la justice, l'honneur des Alliés et l'intérêt des Turcs eux-mêmes exigent qu'un terme soit mis à ce martyre de l'Arménie et que le Foyer national soit constitué sans retard, afin que ces multitudes de réfugiés puissent s'y réunir et vivre en sécurité.

L'élite intellectuelle de la France a toujours soutenu la cause de ce vieux peuple laborieux et pacifique, ami des lettres et des arts, et qui, depuis des siècles, a rendu tant de services à la civilisation. Prendre les mesures nécessaires pour assurer son existence et pour maintenir sa culture nationale doit être une des tâches principales de la Conférence de Lausanne. Nous avons le ferme espoir que les délégués de la France et ceux de tous les pays, qui prennent part à la Conférence, donneront à cette question, d'une si haute importance morale, la solution équitable, que la conscience universelle est unanime à réclamer.

Paris, le 8 décembre 1922.

Signé : Anatole France, de l'Académie française; comtesse de Noailles; Maurice Barrès, de l'Académie française, député de la Seine; Gabriel Faure; A. Meillet, professeur au Collège de France; Charles Diehl, de l'Institut; général de Lacroix; Gustave Schlumberger, de l'Institut; Fernand Gregh; Henri de Régnier, de l'Académie française; René Pinon; Paul Dukas; A. Bartholomé; F. Gémier, directeur de l'Odéon; Segond-Weber; Vincent d'Indy; Édouard Branly, de l'Institut; Gabriel Mourey; Mgr Ch. Lagier, directeur de l'Œuvre d'Orient; Mgr Alfred Baudrillard, de l'Académie française; Auguste Gauvain, de l'Institut; Émile Buré, directeur de l'*Eclair;* Ludovic de Contenson; abbé J. Delarue; Ernest Lémonon, membre du Comité de la Société des Gens de Lettres; Ferdinand Brunot, doyen de la Faculté des Lettres; Henry Berthélemy, doyen de la Faculté de Droit; M. Molliard, doyen de la Faculté des Sciences; docteur Charles Richet, de l'Institut; Robert de Flers, de l'Académie française: Pierre Mille; Alfred Croiset, de l'Institut; Paul Boyer, administrateur de l'École des langues orientales vivantes; Gustave Hervé, rédacteur en chef de la *Victoire;* Edmond Haraucourt, directeur

webaram.com

du musée de Cluny; Eugène Lautier, rédacteur en chef de l'*Homme Libre;* Maurice Croiset, administrateur du Collège de France; H. Capitant, professeur à la Faculté de Droit; Albert Besnard, directeur de l'École des Beaux-Arts; Henri Rabaud, directeur du Conservatoire; Henry Bidou; René Puaux; André Chéradame; Frédéric Macler; A.-Ferdinand Herold; E. Senart, de l'Institut, président de la Société asiatique; Bouisson, député des Bouches-du-Rhône; A. Margaine, député de la Marne; Xavier Vallat, député de l'Ardèche; Charles Gide, professeur à la Faculté de Droit; Paul Fournier, de l'Institut, professeur à la Faculté de Droit; Édouard Soulier, député de Paris; Maurice Bellet, député de la Haute-Garonne; Marius Moutet, député du Rhône; Gaston Deschamps, député des Deux-Sèvres; Ch. Guernier, député de l'Ille-et-Vilaine; Léon Daudet, membre de l'Académie Goncourt, député de la Seine; Lucien Guitry; Alfred Vallette, directeur du *Mercure de France;* Paul Labbé, secrétaire général de l'Alliance française; Antoine Bourdelle; G. Lacour-Gayet, de l'Institut; René Dumesnil, rédacteur en chef du *Rappel;* G. Millet, professeur à l'École des Hautes-Études; docteur Roux, directeur de l'Institut Pasteur; L. Havet, de l'Institut; Camille Flammarion, de l'Institut; Rachilde; J.-H. Rosny aîné, de l'Académie Goncourt; Victor Bérard, sénateur du Jura; Louis Martin, sénateur du Var; Jean Guilloteaux, sénateur du Morbihan; docteur Noël Cazals, sénateur du Cantal; H. de Lavrignais, sénateur de la Vendée.

webaram.com

VI

LETTRE

ADRESSÉE PAR LA LIGUE INTERNATIONALE PHILARMÉNIENNE AUX REPRÉSENTANTS DE LA GRANDE-BRETAGNE, DE LA FRANCE ET DE L'ITALIE, À LA CONFÉRENCE DE LAUSANNE EN DATE DU 19 JANVIER 1923.

EXCELLENCE,

La Conférence de Lausanne approche de sa fin, et nous constatons avec une profonde émotion que la question de l'Arménie, noyée selon les demandes des Turcs dans celle des minorités, n'a pas été résolue.

Si le Traité de paix ne fait pas mention du Foyer national arménien, s'il ne réalise pas cette œuvre de justice, de réparation et de droit, rien ne sera changé dans la condition du peuple arménien qui reste sans asile, ni foyer, ni état civil et qui a fui l'Anatolie pour sauver sa vie menacée, perdant tous ses biens et tombant à la charge de la charité publique européenne et américaine.

Dans leur fuite les Arméniens se heurtent à des portes fermées, ou qui ne s'ouvrent qu'à condition qu'ils puissent présenter des passeports ou des pièces administratives qu'il leur est impossible de fournir.

Qu'on songe aux villages entiers d'Anatolie autrefois peuplés d'Arméniens, aux maisons qu'ils possédaient, aux magasins où ils faisaient tout le commerce du pays, aux champs qu'ils cultivaient, à la prospérité dont ils jouissaient ! Tout cela, qui représente des sommes considérables, leur a été pris avec violence par le Gouvernement turc ou des particuliers. La justice la plus élémentaire exigerait que le Gouvernement turc en restitue au moins une partie.

Les Turcs proposent à ces milliers d'Arméniens errants, de rentrer dans leurs anciennes demeures, mais la confiance n'existe plus, ayant été trop souvent cruellement trompée.

webaram.com

La Conférence se séparera-t-elle sans avoir apporté une solution à cette situation unique dans l'histoire ?

Le Foyer national arménien reste toujours la revendication fondamentale, non seulement des Arméniens, mais de l'opinion publique du monde entier. Sa création est devenue une des conditions essentielles d'une paix durable dans le Proche-Orient.

Après les formelles décisions des Alliés à Londres en mars 1921 et à Paris en mars 1922, après les votes unanimes de la Société des Nations en 1921 et 1922, après les multiples et précises déclarations des plus hauts représentants des Puissances de la grande guerre et pour lesquelles les Arméniens ont combattu, l'abandon du Foyer national dans le Traité de Lausanne constituerait, si aucun acte des Puissances ne venait à y remédier, une véritable faillite de la Justice internationale du droit des peuples.

Quoi qu'il en advienne, et en attendant la réalisation définitive de ce Foyer dans les territoires historiquement arméniens, la Ligue internationale philarménienne demande aux Puissances Alliées réunies à Lausanne, de proclamer d'une façon précise, en un acte parallèle au Traité de Paix, qu'elles assureront aux survivants du peuple arménien décimé, un refuge dont l'organisation matérielle et la protection internationale pourraient être confiées à la Société des Nations ou à toute commission interalliée comprenant des représentants de l'Amérique.

Devant la gravité internationale de cette question et l'émotion que produira dans le monde entier la décision prise à Lausanne d'abandonner la libération des Arméniens de Turquie dans le Traité de paix, l'acte que nous sollicitons des Alliés avant de quitter Lausanne, constituera la seule issue pour sauver des centaines de milliers d'Arméniens réfugiés, d'un irréparable désastre, et la seule façon pour les Puissances de faire honneur à leurs signatures. Cette solution permettra d'attendre la reconstitution de l'Arménie sur son territoire historique.

Nous suggérons en outre que les Puissances constituent une commission internationale qui prenne en main, dès la signature du Traité de Paix, toutes les questions se rattachant au sort des réfugiés arméniens où qu'ils soient.

Quant à la Ligue internationale philarménienne, elle n'abandonnera jamais la cause de cette nation martyre. Elle se sent responsable vis-à-vis des grands mouvements d'opinion publique qu'elle représente et qui se sont manifestés partout; elle récla-

webaram.com

mera sans cesse justice. Elle attend en toute confiance des Puissances Alliées la décision qui soulagera la conscience de l'humanité et permettra d'assurer au Proche-Orient une paix réellement fondée sur le Droit.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de notre haute considération.

Le Président,
Signé : ED. NAVILLE.

Le Secrétaire général,
Signé : AUG. DE MORSIER.

webaram.com

VII

LE TRAITÉ DE LAUSANNE.

Le traité de Sèvres imposé au gouvernement du sultan de Constantinople par les Alliés n'a pas été accepté par la nation turque. Un gouvernement révolutionnaire constitué à Angora a éliminé le sultan. Après une entente particulière avec la France, qui a évacué la Cilicie, et une guerre victorieuse contre la Grèce, guerre qui s'est terminée par l'occupation et l'incendie de Smyrne, un nouveau traité a été signé à Lausanne le 24 juillet 1923 entre le gouvernement de la grande assemblée nationale de la Turquie, d'une part, et l'Empire britannique, la France, l'Italie, le Japon, la Grèce, la Roumanie et la Yougoslavie, de l'autre. Ce nouveau traité annule en fait le traité de Sèvres, sauf en ce qui concerne les territoires asiatiques de langue arabe qui sont détachés de la Turquie. L'Arménie qui avait signé le traité de Sèvres, ne figure plus d'aucune manière dans ce nouveau traité; la nation arménienne y est abandonnée.

L'Arménie qu'avait restituée le traité de Sèvres ne pouvait se réaliser que s'il se trouvait une puissance pour en assumer, du moins au début, la protection. Or, la France à qui ses Alliés ont laissé toute la charge d'assurer, en ce qui la concerne, l'exécution du traité de Versailles et qui a dû, avec ses seules ressources, entreprendre de restaurer ses régions envahies, ne pouvait se charger d'une expédition contre la Turquie ni même la financer. L'Angleterre, à qui le souci de sa situation commerciale imposait de maintenir la valeur de sa monnaie et qui avait des entreprises partout dans le monde, devait se contenter de ce qui était pour elle l'essentiel, à savoir de garantir la grande voie de Suez par l'occupation ou le protectorat des pays arabes voisins du canal; elle n'a pu même donner à ses protégés grecs le moyen de résister à l'effort turc. Les États-Unis, sur lesquels on avait beaucoup compté et dont quelques citoyens avaient fait tant espérer, ont décidé de se retirer de toutes les affaires politiques d'Europe et d'Asie Mineure. La nation arménienne s'est trouvée

webaram.com

sans protecteur, et du traité de Sèvres, il ne lui est resté qu'une cruelle déception. A Lausanne, le souvenir même en est aboli.

Aucun *Foyer arménien* n'est prévu.

Rien n'est stipulé en faveur des émigrés, qui, par conséquent, demeurent exclus de Turquie.

En vertu de l'article 65, «les biens, droits et intérêts, qui existent encore et pourront être identifiés sur les territoires restés turcs..., et qui appartiennent à des personnes étant, au 29 octobre 1914, ressortissants alliés, seront immédiatement restitués aux ayants droit, dans l'état où ils se trouvent». Mais le gouvernement turc n'a pas pris l'engagement de restituer à ses sujets chrétiens les biens dont ils ont été dépouillés, et dont, par suite, ils demeurent privés.

C'est dire que l'Europe a tacitement reconnu pour acquise l'œuvre que le gouvernement turc a réalisée en massacrant, en exilant et en dépouillant de leurs biens les Arméniens d'Asie Mineure et en enlevant par la violence à la nation arménienne le territoire qui était le sien depuis plus de deux mille ans.

Quant aux Arméniens qui sont demeurés en Turquie, principalement à Constantinople où il n'a pas été possible de les massacrer et de les spolier entièrement, il n'est rien prévu pour eux sauf par les articles du traité relatifs à la protection des minorités. Le nom des Arméniens ne figure nulle part. Ces articles stipulent l'égalité des droits civils et politiques pour tous les sujets turcs, le droit pour les minorités non musulmanes de garder leur statut familial ou personnel, et celui d'avoir leurs écoles, leurs institutions pieuses et charitables. Mais tous ces droits ne sont garantis que par des recours à la Société des nations, et ces recours ne peuvent être introduits que par un membre du Conseil. On sait d'ailleurs ce qu'ont valu jusqu'ici les engagements de ce genre pris par le gouvernement turc.

A. MEILLET.

webaram.com

VIII

TROIS MORTS.

Le premier semestre de l'année 1923 a été, dans la vie de la nation arménienne, marqué par la mort de trois personnages en vue, chacun à des titres bien différents.

Au commencement de février, mourait, à Tiflis, Stéphan Mamikonian, qui était le président du Comité arménien de Moscou. Il avait fait ses études secondaires à l'Institut Lazaref de Moscou et il avait étudié le droit à l'Université de la même ville. Depuis 1886, il y était établi comme avocat et y avait acquis une grande renommée, comme avocat et comme figure marquante parmi la colonie arménienne de Moscou. Il a dirigé plusieurs journaux en langue russe à Moscou, qui ont tous été interdits par le gouvernement tsariste, à cause de ses tendances libérales. En 1915, il prend une part très active aux affaires arméniennes. Il convoque entre autres à Pétrograd un Congrès arménien, organise le Comité arménien de Moscou, qui rendit de grands services pendant la guerre et au moment de la proclamation de la République arménienne où il fut député au Parlement. Il fut un négociateur remarquable pendant la guerre arméno-géorgienne.

Le 27 mars, mourut M. Garégin Pastrmadjian connu sous le pseudonyme de Armén-Garô. Il fit ses études à Nancy, ne les acheva pas, et se rendit à Constantinople pour participer à l'affaire de la Banque ottomane. Plus tard, il devint député au Parlement jeune-turc et il fut surtout un personnage important dans le parti Dachnaktzouthiun. Il joua un certain rôle pendant la guerre parmi les volontaires arméniens, fut député au Parlement arménien, et enfin représentant de la République arménienne à Washington.

Mais la figure la plus importante que l'Arménie ait perdue est sans contredit celle du poète Hohannès Thoumanian, mort le 23 mars à Moscou. Il était né en 1869 à Lori. Il fait ses études secondaires à l'Ecole Nersessian de Tiflis. A sa sortie de l'école, à

webaram.com

l'âge de 17 ans, il commence à écrire. Sa poésie est entièrement consacrée aux diverses manifestations de la vie du peuple arménien. Il décrit, dans ses œuvres, aussi bien le climat, les sites, les montagnes de l'Arménie, que les mœurs, les habitudes et les traditions du peuple arménien. Tous les genres de poésie lui sont familiers; particulièrement les contes, les épopées et le genre pastoral.

Pour cultiver l'esprit de l'enfance, il a fait aussi un grand nombre d'apologues. Il a très peu cultivé le genre lyrique. Dans ces dernières années, il a produit un certain nombre de quatrains dans le genre de Omar Khayam.

L'œuvre de Thoumanian, dans son ensemble, est considérable. Nombre de ses poèmes sont universellement connus par cœur par le peuple, d'abord parce que son style ou son langage est simple et que le fond traite de sujets accessibles à tout le monde, ou tout au moins le poète les rend accessibles à tout le monde.

Thoumanian était célèbre aussi comme homme, en ce sens qu'il était très sociable, d'une simplicité proverbiale, d'une serviabilité extraordinaire. Sa maison était constamment remplie de personnes qu'il ne connaissait souvent même pas. Il était aussi populaire chez les Arméniens que chez les Géorgiens, chez les Tatars et chez les autres peuples du Caucase. Nul banquet, quelque peu important, n'avait lieu dans ces derniers vingt ans, sans la présidence de Thoumanian, qui était un excellent orateur et un parfait boute-en-train dans les banquets (thamadan).

La plupart de ses œuvres ont été traduites en russe, en géorgien, etc. C'est certainement le plus grand poète, dans l'acception large du mot, que l'Arménie vient de perdre.

La colonie arménienne de Paris, à l'instar des autres colonies arméniennes éparses dans le monde, a voulu, elle aussi, glorifier la mémoire de ce poète. Elle avait organisé, le 9 juin 1923, à la Sorbonne, amphithéâtre Richelieu, une soirée littéraire et artistique qui fit salle comble. La séance, présidée par le romancier et dramaturge arménien bien connu, Chirvanzadê, débuta par un discours de cet écrivain, qui résuma l'œuvre capitale de Thoumanian. Prirent ensuite la parole, un délégué des Géorgiens de Paris et un délégué de l'Union des étudiants azerbeidjaniens.

Mme Zabel Essayan parla de Hohannès Thoumanian comme homme; M. Vartkès Aharonian traita de l'œuvre du poète. MM. Tchobanian, Avétis Aharonian, le poète russe Balmont et le poète arménien Vorpérian rendirent hommage au poète. La mani-

webaram.com

festation se termina par une partie littéraire et artistique où de nombreux artistes arméniens déclamèrent les œuvres du poète. Un chœur de jeunes filles chanta quatre morceaux du poème *Anouch*, dont on a tiré un opéra, il y a une dizaine d'années.

D'autres artistes ont chanté des œuvres du maître, mises en musique. Enfin quatre enfants, âgés de 4 à 5 ans, récitèrent, ensemble ou séparément, certaines œuvres du poète, relatives à l'éducation des enfants.

Frédéric Macler.

webaram.com

COMPTES RENDUS.

Պ. Տօնապետեան. Հայն տառապեալ լոյ. — Paris, impr. Jakob B. Thurabian, 1922; in-8°, xv + 500 pages.

Cette importante publication, due aux soins de M. P. Tônapétian, se divise en deux parties. La première contient 353 lettres écrites par des Arméniens qui, au cours de leur déportation ou après l'occupation de l'Arménie turque par les Russes, donnaient de leurs nouvelles ou demandaient des secours à leurs parents et amis résidant en Amérique. Presque toutes ces lettres ont été perdues, car elles faisaient partie de courriers transportés sur des bâtiments qui furent torpillés. La plupart sont rédigées dans un style correct, d'autres trahissent l'instruction élémentaire de leurs auteurs; on y rencontre toutes sortes de dialectes arméniens, de Van, de Mouch, de Diarbékir, d'Erzeroum, de Kharpout, d'Arabkir, etc. Quelques-unes ont été écrites en turc avec des caractères arméniens.

Les unes décrivent, avec des couleurs vives, la déportation; d'autres les souffrances endurées. Dans presque toutes, on demande des secours. Bien des auteurs ont parlé des horreurs de la déportation. L'histoire de la déportation arménienne, avec son cortège d'horreurs et de souffrances, tient dans ces 353 lettres, écrites sans prétention, avec simplicité et d'un réalisme brutal.

Malgré toutes les misères décrites dans ces pages, la note dominante est la force morale dont font preuve les victimes arméniennes : à aucun moment le désespoir n'envahit leur cœur. Au lieu de se laisser abattre et de chercher à se faire plaindre, ce sont ces victimes qui adressent des paroles d'encouragement et de consolation à leurs parents d'Amérique.

En voici quelques exemples :

Le numéro 5 est daté d'Erzeroum, 10 décembre 1916; l'auteur, un enfant nommé Vahan Thadoyan, écrit à son frère : « Grâce au Seigneur, je suis sain et sauf dans l'orphelinat an-

webaram.com

glais. Il ne me manque que vos doux baisers. Je suis privé de vos chères lettres, des caresses et des baisers de maman; je suis privé de mes amis: je suis dans l'orphelinat d'Erzeroum, il n'y a personne qui puisse me consoler. Il y a beaucoup d'autres enfants qui sont comme moi, de différents pays, et nous nous consolons mutuellement, et j'ai toujours l'espoir que tout à l'heure je recevrai une lettre de mes frères, avec leurs salutations. Mais, hélas ! hélas ! jusqu'à ce jour je ne reçois ni votre lettre, ni votre cadeau. Et mon espoir est à bout. Je suis obligé de vous écrire encore. Il arrive quelquefois que mes camarades trouvent des parents ou des amis qui s'intéressent à eux et qui les reprennent (retirent de l'orphelinat). Moi, non seulement on ne me retire pas, mais je n'ai personne pour me consoler. Tu me demanderas comment je suis venu tout seul à Erzeroum. Dieu a disposé de moi. D'autres, de notre ville, sont dispersés ailleurs; les uns sont chez les Russes, d'autres chez les Kurdes. Vous demanderez [peut-être] où se trouvent ton père et ta mère. Pour le moment, personne n'a de nouvelles des autres. Et moi, je n'ai aucune nouvelle de mon père et de ma mère. Cher frère Jean, n'y pense pas. Que faire? Nul n'a de nouvelles des siens. Rendez grâce au Seigneur de ce que votre frère est vivant et se trouve dans l'orphelinat d'Erzeroum. Et quand vous recevrez ma lettre, sans perdre de temps, faites-moi venir près de vous. Je ne suis pas certain de l'endroit où vous êtes. Il y a tant d'années que vos lettres ont cessé. Je rends grâce au Seigneur tant pour vous que pour moi, de m'avoir sauvé de tant d'horreurs et de m'avoir conduit ici. Ne pensez à aucun de nos amis, car tous ont disparu, et que le monde est dans l'angoisse. Quand je recevrai la réponse à cette lettre, je vous écrirai tout ce qui m'est arrivé. Vous me direz pourquoi je n'écris pas maintenant. Parce je ne suis pas sûr que ma lettre vous parvienne. Pour cette raison, je prie les nations et les personnes entre les mains desquelles tomberait cette lettre, qu'elles veuillent l'envoyer à Ohannès Zaqar Thadoyan; et si elles ne savent pas son adresse, qu'elles l'envoient à mes frères, les Thadoyan, en Amérique, pour l'amour de Dieu. »

Le numéro 116 présente le texte d'une lettre d'un Arménien d'Amérique qui, affolé, demande des nouvelles des siens : « Ah ! mes chéris ! Douce maman, mes chers agneaux, depuis le printemps je vous écris tous les jours, affolé et désespéré. Je n'ai aucune nouvelle de votre santé ou de ce que vous êtes devenus. Nuit et jour, je verse des larmes; mon cœur est à bout. Ah ! je

webaram.com

serais heureux de savoir que vous êtes vivants, et je mourrai ensuite, car je ne peux plus supporter cette existence. Si vous êtes vivants, mes chéris, et que ma lettre vous parvienne, et s'il vous est défendu par le gouvernement d'écrire, ou d'écrire en arménien, écrivez au moins en turc, pour m'apprendre que vous êtes vivants, que vous êtes vivants ! Pas autre chose. Je suis affolé et désespéré, je n'ai pas la tête à moi, je ne sais à qui m'adresser ni où aller. J'ai écrit de nombreuses lettres aux Turcs, nos voisins; mais je n'ai reçu aucune nouvelle. Ah ! mon Dieu ! Que faire ? Comment vivre ? Comment supporter cet esclavage et ces douleurs ? Je ne mets mon espoir et ma foi que dans le Seigneur du ciel. Qu'il ait pitié d'un pauvre malheureux comme moi ! Qu'il épargne et qu'il protège mes chéris innocents et sans défenseurs ! Reçois, douce maman, mes salutations éplorées et pleines de douleurs vives; et rends à mes chers et innocents agneaux mon affection avec des pleurs amers. J'abandonne tout à la volonté du Seigneur. Ton fils rempli de douleurs et de peines, Sargis. »

La deuxième partie que l'auteur intitule d'*Abîme en abîme*, se compose de critiques et de considérations historiques et politiques de M. Tônapétian, concernant le mouvement national arménien, de 1375 à 1877, de 1877 à 1896, de 1896 à 1912 et de 1912 à 1915. On s'y montre sévère, en général, pour la politique menée par les Arméniens et on y condamne surtout le mouvement créé par les partis politiques proprement dits. L'auteur rapporte certains documents provenant des hommes politiques européens, pour donner plus de force à son argumentation.

Il est souhaitable que cet ouvrage soit traduit dans une langue européenne.

Frédéric MACLER.

Maj. Gen. G. HARBORD, U. S. Army. *REPORT OF THE AMERICAN MILITARY MISSION TO ARMENIA.* — In-4° de 51 pages.

Général G. HARBORD, de l'armée américaine. *RAPPORT DE LA MISSION MILITAIRE AMÉRICAINE.* — In-4° de 51 pages.

Ce rapport officiel établi pour le Sénat américain, en 1920, par le Général Harbord de l'État-major général américain n'avait

webaram.com

d'abord été tiré qu'à 220 exemplaires. Rapidement épuisé, il fut réédité par les soins de MM. H. Pakradooni et J. Y. Brinton.

Étude d'ensemble sur la question arménienne, il présente le grand intérêt d'avoir été fait sur le terrain même par une mission de spécialistes (octobre-novembre 1920) au moment où le Sénat américain était sollicité de prendre le mandat de l'Arménie.

Le général Harbord traversa lui-même en automobile toute la contrée comprise entre Mardin et Erivan, pendant que ses officiers suivaient d'autres itinéraires en voiture et à cheval. Comprenant lui-même les imperfections que peut présenter une traversée aussi hâtive dans une région où les Turcs étaient souvent les seuls habitants depuis les expulsions et déportations de chrétiens, le général dont j'eus moi-même, à Erivan, l'occasion d'apprécier la sûreté de coup d'œil d'ensemble et l'impartialité, conclut que le mandat sur l'Arménie ne peut raisonnablement être pris par les États-Unis qu'avec un mandat général sur l'Asie Mineure et la Transcaucasie. Ayant en vue le jour où la Russie nouvelle, au Nord, et la Turquie reconstituée, à l'Est, menaceraient l'existence et les frontières du nouvel Etat arménien, il lui semblait nécessaire que le mandataire eût alors une force militaire et politique suffisante pour défendre son protégé. Il ne cachait pas alors l'impossibilité pour l'Amérique de se lancer dans une pareille entreprise. Il avait compris la difficulté de cette œuvre qui demandait plutôt un accord étroit des grandes Puissances sur la question arménienne.

Voici les différents points traités dans ce rapport :

1° Histoire du peuple arménien, sa situation actuelle;

2° Situation politique et suggestions pour son règlement;

3° Raisons pour et contre l'acceptation du mandat.

Vu le grand intérêt qu'offre ce document américain au point de vue de l'Histoire d'Arménie, la *Revue* se propose de le publier dans un prochain numéro en donnant la traduction française intégrale.

A. Poidebard,
chargé de mission en Arménie russe
(1918-1920).

webaram.com

H. Junker. *Ueber iranische Quellen der hellenistischen Aionvorstellung* (tirage à part de : *Bibliothek Warburg*, I [1923], p. 125-178.

Il importe de signaler ici cet article qui risque d'échapper aux arménistes. Ils y trouveront un exposé d'ensemble de la doctrine zruvanite, qui est décrite tout au long chez Eznik (avec le passage correspondant d'Elisée). C'est le meilleur des commentaires au chapitre de Eznik.

Dans les notes très nombreuses et détaillées de l'article, on trouvera, entre autres choses, une note sur les formes arméniennes des noms iraniens des figures du zodiaque et des planètes. On y remarquera, en particulier, l'indication sur l'origine iranienne de arm. *koč*, qui est le nom de « Mercure ».

A. Meillet.

webaram.com

BIBLIOGRAPHIE.

1922.

1. 1922. — Ahmed Riza... *La faillite morale de la potitique occidentale en Orient* (Paris, Picart), in-8°, 207 pages.

2. 1922. — Altiar. *La Protection des minorités chrétiennes en Asie Mineure*, dans *Le Flambeau*, revue belge..., n° 6, 30 juin, p. 185-197.

3. 1922. — Comte R. de Briey. *Une solution belge de la question d'Orient*. Lettre ouverte à M. Lloyd George, dans *Le Flambeau*, revue belge..., n° 9, 30 septembre, p. 1-9.

4. 1922. — Délégation de la République arménienne. *L'Arménie et la question arménienne avant, pendant et depuis la guerre*. Avec sept annexes et deux cartes hors texte (Paris, H. Turabian), in-8°, 137 pages.

5. 1922. — Délégation de la République arménienne. *L'Arménie au point de vue économique*. Richesses minérales de l'Arménie. Réserves aqueuses de la République arménienne. Chemins de fer de l'Arménie. L'agriculture en Arménie. Avec deux cartes et trois annexes hors texte (Paris, Les Presses universitaires de France), in-8°, 119 pages.

6. 1922. — *Das neue Armenien*. Mitteilungen des Armenischen Hilfskomitees zur Unterstützung ärtztlicher Mission und Evangelisation..., Lösznitzgrund, Post Kötzschenbroda in Sachsen, für Deutschland und die Schweiz, Nr 10/11 et Nr 12.

7. 1922. — Haut Commissariat de la République française en Syrie et au Liban. *Études sur la Syrie et la Cilicie*, par Ed.-G. Achard, ingénieur-agronome. Le coton en Cilicie et en Syrie. Notes sur la Cilicie. Notes sur la Syrie (extrait des *Documents économiques, politiques et scientifiques publiés par l'*Asie Française). [Paris, Délégation du Haut Commissariat de la République française en Syrie et au Liban], in-4°, 96 pages. (P. 71 : *Note sur la création d'un port en Cilicie et Syrie du Nord*, par le colonel Brémond.)

webaram.com

8. 1922. — P.-J. André (Pierre Redan). *L'Islam et les races...* (Paris, Paul Geuthner), in-8°, t. I, Les Origines, le tronc et la greffe, XXVI + 270 pages; t. II, les Rameaux, mouvements régionaux et sectes, 325 pages.

9. 1922. — *Arkina* (Yverdon-les-Bains), in-8°, 16 pages. [« La Suisse entière était intriguée, la semaine dernière, par une affiche portant le nom d'Arkina entouré de points d'interrogation. De nombreux paris se sont même faits à ce sujet. Etait-ce un nouveau film, un roman, une nouvelle marque de cigarettes ? L'énigme fut résolue dimanche, 24 septembre, à Yverdon-les-Bains. Il s'agissait de l'Eau minérale, M. P. Masraff, le propriétaire des Thermes et des Sources minérales d'Yverdon, venait donner ce nom à l'eau en souvenir d'une source sacrée et d'une ville arménienne du même nom, rasée par les Turcs, au pied du mont Ararat... »]

10. Cf. article, par O. Ménars, sur la situation industrielle, agricole et économique de l'Arménie dans *L'Économiste français*, 14 janvier 1922, p. 38-39. [*Les Nouveaux États.* La Finlande. La ville libre de Dantzig. L'Arménie. L'Azerbaidjan. La Géorgie. Le Hedjaz.]

11. 1922. — Méroujan Barsamian. *Elle et Moi.* Préface par Mme Gabrielle Réval. Introduction et traduction par Serge d'Herminy (Paris, Eugène Figuière), in-8°, 150 pages.

12. 1922. — *La momie d'une princesse arménienne*, par K. J. Basmadjian... (s. l.), in-8°, paginé 341-344 [Bull. Soc. Hist. Méd., t. XVI, nos 9-10 (septembre-octobre 1922).]

13. [1922?]. — *Les anciens ouvrages arméniens sur la médecine*, par M. K. J. Basmadjian (s. l. n. d.), in-8°, 3 pages. [Congrès international d'histoire de la médecine].

14. 1922. — *L'Oublié*, roman par Pierre Benoît, dans *Lectures pour tous*, numéro de mars, p. 761 et suiv. [P. 764-765 : « Les assassinés sont des Turcs et les assassins sont des Arméniens... Renseignements pris, les bourreaux étaient toujours des Arméniens et les victimes des Turcs. C'était vraiment à n'y rien comprendre ».]

15. 1922. — Autour de la politique. *Lettre ouverte à M. Pierre Benoît*, par Émile Buré, dans *L'Éclair*, numéro du 13 août.

webaram.com

16. 1922. — Autour de la tragédie arménienne. *Réponse à Emile Buré*, par Pierre Benoît, dans *L'Éclair*, numéro du 24 août.

17. 1922. — Arméniens et Turcs. *La première à Pierre Benoît*, par Jean Mando, dans *L'Éclair*, numéro du 31 août.

18. 1922. — Arméniens et Turcs. *La deuxième à Pierre Benoît*, par Archag Tchobanian, dans *L'Éclair*, numéro du 4 septembre.

19. 1922. — Turcs, Arméniens et Grecs. *Autour de l'« Oublié », de Pierre Benoît*, par Jean Rolland, dans *L'Éclair*, numéro du 15 septembre.

20. 1922. — *La France en Orient*, par Henry Bordeaux, dans l'*Illustration*, numéro du 18 novembre, p. 472-474.

21. 1922. — *Cilicie*. Lettre du colonel Brémond, dans *Échos de l'Islam*, numéro du 1er janvier, p. 7-8.

22. 1922. — *Cilicie*. Une lettre du colonel Brémond, dans *Échos de l'Islam*, numéro du 1er février, p. 12-13.

23. 1922. — *Տեղեկագիր հայ ազգային միութեան ամերիկայի*, 1917-1921 (*պոստոն, տպարան "ազգ-պա-հակ"ի*) in-8°, 99 pages. [Bulletin de l'Union nationale arménienne d'Amérique, 1917-1921, Boston...]

24. 1922. — *Bulletin périodique de la presse américaine*, jugements sur la politique européenne, n° 152, 6 novembre.

25. 1922. — *Հաշուետուութիւն. Մանչէսթրի հայ փախստականական հագուստեղէնի Ֆընտի.* 1919-1922. *Մանչէսթր. Հրատարակութիւն հայ փախստակ. Հագուստ. Ֆընտի յանձնախումբի.* (*տպարան միսիթարեան միաբանութեան ս. Ղազար, Վենետիկ*), in-8°, VIII + 110 pages et nombreuses illustrations [Compte rendu du fond de vêtements de Manchester, pour les fugitifs arméniens, 1919-1922, à Manchester. Publication du Comité du fond de vêtements... Imprimerie de la congrégation de Saint-Lazare, Venise].

26. 1922. — Emmanuel Cosquin... *Études folkloriques*. Recherches sur les migrations des contes populaires et leur point de départ (Paris, Edouard Champion), in-8°, 635 pages.

27. 1922. — Emmanuel Cosquin... *Les Contes indiens et l'Occident*. Petites monographies folkloriques à propos de contes

webaram.com

maures... Ouvrage posthume (Paris, Édouard Champion), in-8°, 623 pages.

28. 1922. — *Dernières nouvelles d'Ourfa*, dans *Nouvelles de l'Arménie*... (Bâle), n° 21, octobre, p. 273.

29. [1922]. — *Memories of a Turkish Statesman*, 1913-1919, by Djemal pasha, formerly Governor of Constantinople, Imperial ottoman Naval Minister, and Commander of the fourth Army in Sinai, Palestine and Syria (London, Hutchinson and C°), in-8°, 302 pages [The Armenian Question, p. 239-302].

30. 1922. — Jacques Dumas. *La deuxième Assemblée de la Société des Nations et sa féconde activité* (suite). 3. *Les attributions humanitaires et sociales de l'Assemblée*, dans *La Paix par le Droit*, numéro de janvier, p. 5-19.

31. 1922. — Ս. Մ. Ծոցիկեան. Արարատ-Կովկաս. Մասն երկրորդ. Կովկաս պատկերազարդ. Հատոր բ. (Paris, rue Monge, 96), in-8°, 304 pages. [S. M. Dzotsikian. *Ararat-Kovkas*. 2e partie. *Le Caucase*..., t. II].

32. 1922. — *L'Arménie et la Question d'Orient* [par M. Eram], dans *Foi et Vie*, n° 8, 16 avril, cahier B, paginé 129-152.

33. 1922. — Զապել Եսայեան. Հոգիս աքսորեալ (Վիեննա, մխիթարեան տպարան), in-4°, 31 pages [Zabel Essayan. *Mon âme en exil*].

34. 1922. — *L'exécution de l'accord franco-turc d'Angora*, dans l'*Illustration*, numéro du 14 janvier, p. 19-20.

35. 1922. — Claude Farrère. *La Conférence de Lausanne*, dans *Orient et Occident*, n° 12, décembre, p. 471. [« La Conférence de Lausanne a pris à cette heure une tournure que je n'attendais pas et dont je suis littéralement atterré. Il est extraordinaire que, dans un règlement de comptes où tous les intérêts de la France en Orient sont en jeu, ces intérêts ne soient défendus que par le délégué turc, Ismet pacha, et totalement abandonnés par MM. Bompard et Barrère qui semblent n'avoir qu'un souci et qu'une consigne, celle d'obéir aux ordres de Londres et de sacrifier notre influence dans tout l'Islam aux ententes balkaniques qui pourtant nous ont déjà coûté si cher en 1912. Moudania avait été un succès pour nous. Lausanne est un renoncement. Nul doute que la Turquie ne nous en garde pas la reconnaissance qui était souhaitable... »]

webaram.com

36. 1922. — Ubaldo Faldati. *Liriche Mistiche* di S. Gregorio di Nareg... (Roma, tipografia pontificia nell'istituto Pio IX), in-8°, 7 pages [Estratto dal *Bessarione*, xxvi].

37. 1922. — Fax. *La vérité sur Smyrne et la garde aux Détroits*, dans *Le Flambeau*, revue belge..., n° 9, 30 septembre, p. 100-123.

38. 1922. — Gabriel Ferrand. *Une navigation européenne dans l'Océan Indien au XIVe siècle*, dans *Journal asiatique*, numéro d'octobre-décembre, p. 307-309 [à propos du *Directorium ad passagium faciendum*, publié dans le *Recueil des historiens des croisades, Documents arméniens*, t. II, 1906].

39. 1922. — *Une lettre* du colonel Feyler, dans *Échos de l'Islam*, numéro du 15 janvier, p. 4-5.

40. 1922. — Garcia Villada, Z. *La traslación del brazo de Santa Tecla desde Armenia a Tarragona* (1319-1323), dans *Estudios eclesiasticos*, t. I, n° 1, p. 41-50 et t. I, n° 2, p. 113-124.

41. 1922. — Auguste Gauvain. *La France et l'Orient*, dans *Journal des Débats*, numéro du 3 février.

42. 1922. — Giesswein (D^r). *La question juive dans les États modernes*, dans *Paix et Droit*, organe de l'alliance israélite universelle, numéro de mars, p. 11 [traite *passim* des Arméniens].

43. 1922. — *Le sort de l'Arménie. La mort de Smyrne. Où nous mène la politique turcophile?... Quelques appels au secours des chrétiens d'Orient*, par Élie Gounelle, dans le *Christianisme social*, n°s 10 et 11, novembre, p. 955-957.

44. 1922. — Materialien zur Armenischen Paläographie. *Ein im Auftrage des Königs Leo III. abgeschriebenes Psalterium* (1283), beschrieben von Haikasn Habeschian (Vienna, imprimerie des Mkhitharistes), in-fol., 12 pages et 10 figures dans le texte. [Extrait de *Handès Amsorya*, n° 2/3.]

45. 1922. — In behalf of the Armenians. *Hearings* before the Committee on foreign affairs house of representatives, sixty-seventh Congress, second session, on H. Res. 244 in behalf of the Armenians. March 7, 1922... (Washington, Government printing office), in-8°, 49 pages.

46. 1922. — Indogermanisches Jahrbuch... VIII. Band. Jahrgang 1920-1921. (Berlin und Leipzig, Walter de Gruyter

und C°), in-8°, p. 67-71 [VI. Armenisch-Sprache-Geschichte-Literatur-Kunst.]

47. 1922. — Աւ. Իսահակեան. Աշնան ծաղիկներ. (Վենետիկ, ս. Ղազար), in-16, 71 pages. [Aw. Isahakian, *Fleurs d'Automne.*]

48. 1922. — Raymond Janin, des Augustins de l'Assomption. *Les Églises orientales et les rites orientaux*, avec 48 illustrations et 9 cartes (Paris, rue Bayard, 5), in-12, viii + 720 pages. [P. 408-438, chap. xi : *le rite arménien;* p. 439-488, chap. xii : *les églises arméniennes.*]

49. 1922. — Odette Keun. *Sous Lénine.* Notes d'une femme déportée en Russie par les Anglais (Paris, E. Flammarion), in-16, 285 pages. [«Quant au Caucase, que les Russes prirent pays par pays, en 1920 et 1921, c'est là une tout autre question. Tout ce que l'on puisse concéder, c'est que, depuis que l'Arménie est soviétiste, l'influence de Moscou a protégé cette plus malheureuse et antipathique de toutes les populations contre de nouveaux massacres turcs — chose que l'Entente, malgré ses criailleries, n'a jamais été capable de faire. (Et les tueries, les destructions en Arménie sont au delà de toute conception. J'y suis allée en 1920; je n'ai plus le courage de décrire ce que j'ai vu — ce livre sur la Russie m'entretient déjà dans des souvenirs assez tragiques, et j'aimerais bien me reposer la tête. Mais l'Arménie tout entière ne vit, depuis trois ans, que parce que le peuple américain, à travers le *Near East Relief*, lui envoie des secours. Si l'opinion publique américaine cesse de s'émouvoir, *je donne trois mois à l'Arménie pour mourir.* Ces deux parfaits nigauds, Pierre Loti et Claude Farrère, feraient bien de voyager une semaine en Arménie avant d'écrire de nouveaux livres)», p. 225-226.]

50. 1922. — *L'heure de l'Arménie,* par A. Krafft-Bonnard..., avec préface de H. La Fontaine, sénateur de Belgique (Genève), in-8°, 56 pages.

51. 1922. — *Pour le droit de l'Arménie.* I. Simples notes historiques. II. L'Heure tragique, par A. Krafft-Bonnard..... III. L'Arménie et son Droit, par Frédéric Macler... IV. Une Sainte Croisade s'impose!, par Élie Gounelle... (Paris, Délégation nationale arménienne), in-8°, 63 pages [Extrait de la revue du *Christianisme social*].

webaram.com

52. 1922. — *Foyer arménien de Begnins* (*Vaud*), signé A. KRAFFT-BONNARD, dans *Nouvelles de l'Arménie*... (Bâle), n° 21, octobre, p. 271-272.

53. 1922. — *Léopold Favre*, signé A. K.-B., dans *Nouvelles de l'Arménie* (Bâle), n° 20, mai, p. 259-261.

54. 1922. — *Seltsame Lebensgeschichte eines syrischen Mönchs*, nacherzählt von Jacob KÜNZLER (Potsdam, Tempel-Verlag), in-8°, 78 pages.

55. 1922. — D. LOUX. *Pour l'Arménie*, dans *Le Christianisme au XXe siècle*, numéro du 9 novembre, p. 664-665.

56. 1922. — W. LÜDTKE. *Armeno-Graeca*, dans *Byzantinisch-Neugriechische Jahrbücher*, internationales wissenschaftliches Organ... herausgegeben von Dr. phil. Nikos A. BEES (Βέης), dritter Band. 1. und 2. (Doppel-) Heft..., p. 90-91.

57. 1922. — *Cri d'alarme en Orient*, signé LYNX, dans *La Croix*, numéro du 14 décembre.

58. 1922. — Léon MACCAS. *Quelques vérités sur la Question d'Orient et la Révolution grecque* (Paris, Édition de la *Revue des Balkans*), in-8°, 32 pages.

59. 1922. — Frédéric MACLER. *Le procès de Talaat pacha et la défense de l'Arménie* (Un document capital), dans *Foi et Vie*, n° 2, 16 janvier, XXVe année, p. 96-101.

60. 1922. — F. MACLER. *Armenia*, dans *Cambridge medieval history*, vol. IV, chap. VI.

61. 1922. — *L'Arménie*. Simple memorandum, par Frédéric MACLER, dans *Revue chrétienne*, numéro de mars, p. 113-141.

62. 1922. — F. MACLER. *L'Arménie*. Simple memorandum (Paris), in-8°, 29 pages.

63. 1922. — *L'Arménie et son Droit*, par Frédéric MACLER, dans *Le christianisme social*, revue mensuelle..., numéro de mars-avril, p. 303-313.

64. 1922. — *La population arménienne de la région comprise entre la mer Noire et Karin* (*Erzeroum*). Rapide coup d'œil historique et ethnographique, par le P. Jacobus V. DASHIAN. Traduit de l'arménien par F. MACLER (Vienne, imprimerie des Méchitharistes), in-8°, 82 pages.

webaram.com

65. 1922. — Louis Mariès. *Le meilleur exemplaire de la version arménienne des Évangiles*, dans *Recherches de science religieuse*, n°s 1-2, janvier-avril, p. 69-72.

66. 1922. — A. Meillet. *Les Études arméniennes*, dans *Société asiatique. Le livre du Centenaire* (1822-1922)... (Paris, Paul Geuthner), in-8°, p. 207-209.

67. 1922. — M. Mihrtadiantz. *M. Claude Farrère et les Arméniens*, dans *Le Flambeau*, revue belge..., n° 9, 30 septembre, p. 124-128.

68. [1922. —] Inga Nalbandian. *Le sang de ton frère crie.* Scènes de la tragédie arménienne. Traduit du danois par M. Hollatz-Bretagne (Paris, Genève, édition Atar), in-8°, 256 pages.

69. 1922. — E. Nicol. *Angora et la France.* Une réponse à M. Franklin-Bouillon (Paris, Société générale d'imprimerie et d'édition), in-8°, 36 pages.

70. 1922. — X. A. NOMIKOY. Τα χριστιανικα κεραμουργηματα του αρμενικου Πατριαρχειου των Ιεροσολυμων (Αλεξανδρεια), in-4°, 97 pages et 37 figures dans le texte. [Voir *Revue des Études arméniennes*, t. II, fascicule 2, p. 315-317.]

71. 1922. — P. Minas Nourikhan. *Napoléon Ier et les PP. Mekhitaristes (Arméniens) de Venise.* D'après les documents inédits des Archives de Saint-Lazare (Venise)... 1921 Mai 5 (Venise, impr. Saint-Lazare), in-16, 58 pages et illustrations. [Extrait de la Revue *Bazmaveb*.]

72. 1922. — P. Minas Nourikhan. *Le serviteur de Dieu, abbé Mékhitar de Sébaste.* La vie et son temps (1670-1750). Ouvrage publié grâce à la générosité de M. Pusante Masraff, ancien élève des PP. Mekhitaristes de Venise. Avec 60 illustrations et 50 documents (Venise, impr. Saint-Lazare), in-8°, 363 pages.

73. 1922. — Հովհաննէս Վ անական և իւր դպրոցը, գրեց Դոկտ. Տ. Համազասպ Օսկեան... (Վենետիկ, Մխիթարեան տպարան), in-8°, VIII + 122 pages. [ազգային մատենադարան, դպ.] (*Hovhannès Vanakan et son école*, par le P. Hamazasp Oskian).

74. 1922. — Informations. La Fédération protestante de France s'occupe de la « désastreuse situation du peuple arménien », dans *Évangile et Liberté*, numéro du 15 février.

webaram.com

75. 1922. — *La pacification de l'Orient.* La réponse du gouvernement d'Angora, dans *Journal des Débats*, numéro du 15 avril.

76. 1922. — *Sur la politique extérieure de la nation arménienne* [par] V. Pastakean (Vienne, impr. des PP. Méchitharistes), in-8°, 30 pages. [*ազգային խնդիրներ· արտաքին քաղաքական նուիրեալ*.]

77. 1922. — P. P[eters]. *Traductions et traducteurs dans l'hagiographie orientale à l'époque byzantine*, paginé 241-298 (*Anal Boll.*, XL, 16) [Traducteurs arméniens, p. 265-276.]

78. 1922. — Antoine Poidebard. *L'histoire du Caucase pendant et depuis la guerre.* Notes d'un témoin. (Paris, impr. de J. Dumoulin), in-8°, paginé 257-278 et 406-430 [Extrait des *Études*, des 5 et 20 mai 1922] (la couverture imprimée porte *Le Caucase pendant et depuis la guerre. Avec une carte*).

79. 1922. — René Puaux. *La mort de Smyrne* (Paris, édition de la *Revue des Balkans*), in-8°, 32 pages.

80. 1922. — René Puaux. *La Question d'Orient. Le Devoir de la France*, dans *Revue politique et littéraire. Revue Bleue*, n° 13, 1er juillet, p. 420-422.

81. 1922. — *La Question d'Orient*, par René Puaux, dans *Le Christianisme social*, nos 10-11, novembre, p. 943-954.

82. 1922. — René Puaux. *La Question d'Orient devant le Parlement* (séance du 27 octobre 1922). (Paris, édition de la *Revue des Balkans*), in-8°, 61 pages.

83. 1922. — Rabindranath Tagore. *Պարտիզպանը· սիրոյ և կեանքի պօէմներ· Թարգմանութիւն անգլիկէն Համլիկ Թումանեանի* (Վիեննա *Մխիթարեան տպարան*), in-8°, IX + 174 pages et portrait. [*Le Jardinier*, trad. de l'anglais par Hamlik Thoumanian.]

84. 1922. — *Les revendications arméniennes*, dans *L'Europe nouvelle*, n° 6, 11 février, p. 172.

85. 1922. — *Սուրբ Սարգիս եկեղեցի Հայոց Լոնդոնի·* St-Sarkis, the armenian Church, London (Paris, rue des Ursulines, 11), in-8°, 61 + XVI pages.

86. 1922. — V. Servantsdiantz. *Mélodies arméniennes. . .* Recueil 2e (Paris, l'auteur), in-fol., 17 pages.

webaram.com

87. 1922. — Mesrovb J. Seth. *La plus ancienne tombe chrétienne de l'Inde septentrionale*, dans *Journal asiatique*, numéro d'avril juin, p. 276-282 [traduit de l'anglais par Frédéric Macler].

88. 1922. — Ալ. Ալ. Սիրունեան... *Ոսկեղէն բանալի Ֆրանսերէն լեզուի կամ Հաւաքածոյ Ֆրանսերէն ասացուածներու...* (Վենետիկ, ս. Ղազար), in-16, 127 pages. [Al. v. Sirounian, *La Clé d'or de la langue française.*]

89. 1922. — C. Stucky. *Départ pour Makrikeuy*, dans *Nouvelles de l'Arménie...* (Bâle), n° 21, octobre, p. 272-273.

90. 1922. — *La femme arménienne*, par Archag Tchobanian, dans *Le Journal de la jeune fille*, numéro de janvier-février, p. 8-11. [1 illustration, p. 9.]

91. 1922. — Les Chroniques nationales. *Arménie*, par Archag Tchobanian, dans *La Revue de Genève*, n° 28, octobre, p. 478-494.

92. 1922. — Ս. Տէր Մ. Գրիգորեան. *Հայք ի Հարաւային Հնդկաստան...* (Վենետիկ, ի ս. Ղազար), in-16, 39 pages. [S. Têr M. Grigorian, *Les Arméniens dans l'Inde méridionale.*] (*արտատպուած «բազմավէպ» հանդիսասրանէն, ամ 1922, թիւ 3, 5, 6*)...

93. 1922. — *Le Synaxaire arménien* de Ter Israel. Publié et traduit par le docteur G. Bayan. IV. Mois de Tré. [*Patrologia orientalis*, t. XVI, fasc. 1, p. 1-184.]

94. 1922. — Ս. Սահակ Տէր-Մովսէսեան. *Պատմութիւն հայոց սկիզբէն մինչեւ մեր օրերը, բարձրագոյն դասընթացք. երկրորդ տպագրութիւն...* (Վենետիկ, ս. ղազար), in-16, 396 pages et nombreuses illustrations. [P. Sahak Têr-Movsèsian, *Histoire d'Arménie depuis le commencement jusqu'à nos jours...*]

95. 1922. — *Ձայն տառապելոց.* Պ. Տօնապետեան. (Paris, *տպարան Յակոբ Ն. Թուրապեան*), in-8°, xv + 500 pages [*Voix des affligés*, par P. Tônapétian (Paris, impr. de Jakob B. Thurabian)].

96. 1922. — *Liste des médecins arméniens diplômés de la Faculté de Paris, de 1843 à 1921. Pages inédites de l'histoire de l'ostéoplastie et du choléra*, par le docteur Vahram H. Torkomian... (Évreux, impr. Ch. Hérissey), gr. in-8°, paginé 479-496. [Extrait du 2e Congrès d'histoire de la médecine.]

webaram.com

97. 1922. — *Ներբողեան Ամիրտոլվաթ ամասիացի բժիշկին, անոր մահուան 425 րդ տարելիցին առթիւ, արտասանեց տոքթ. Վ. Թորգոմեան, Հայ բժշկական միութեան ժողովին մէջ, 11 դեկտեմբեր* 1921 (Constantinople, typ. F. Djarian), in-8°, 32 pages. [*Eloge d'Amirtolvath* d'Amasia, prononcé à l'occasion du 425e anniversaire de sa mort, par le docteur V. Thorgomian (Torkomian).]

98. 1922. — *The Western question in Greece and Turkey.* A study in the contact of civilisations, by Arnold J. Toynbee (London, Bombay, Sydney, Constable and C°), in-8°, xvi + 420 pages.

99. 1922. — M. Tzilvan. *Mèz-Bèran-Ta.* Alphabet international... (Paris, Imprimerie polyglotte), in-8°, 56 pages. [P. 4 : les lettres arméniennes; p. 5 : la langue arménienne.]

100. 1922. — *Un appel pour l'Arménie*, dans *Journal des Débats*, numéro du 17 décembre.

101. 1922. — *Un nouvel orphelinat suisse*, dans *Nouvelles de l'Arménie...* (Bâle), n° 20, mai, p. 261.

102. 1922. — *Rapport sur les comptes de l'hôpital d'Urfa pour l'année 1921*, par le docteur Andréas Vischer..., dans *Nouvelles de l'Arménie...* (Bâle), n° 20, mai, p. 261-264.

CORRESPONDANCE D'ORIENT.
Islam. — Levant. — Afrique. — Syrie
(1922).

Numéro du 15 janvier :

103. Cilicie : L'exode des chrétiens. Ceux-ci exemptés du service militaire. Le régime turc. M. Franklin-Bouillon à Paris. Les Arméniens vont retourner chez eux.

Numéro du 30 janvier :

104. Cilicie : L'administration turque. L'hospitalité française. L'évacuation. A la S. D. N.

Numéro du 15-28 février :

105. Adam Block. *Le marasme économique de la Turquie.* — Cilicie : Les douanes. Une lettre du patriarche.

webaram.com

Numéro du 15-30 mars :

106. Dr George-Samné. *Thèses orientales.* — Cilicie : Livraisons aux Kémalistes.

Numéro du 15-30 avril :

107. Cilicie : Consulat américain. La situation. — Arménie : Un mémoire aux Puissances. L'Italie et l'Arménie.

Numéro du 15-30 mai :

108. Arménie : Note à la Conférence de Paris.

Numéro du 15-30 juillet :

109. Saint-Brice. *L'Orient nous tient.* — B. I. O. *Les dettes de la Turquie et les Traités de paix.* —

Numéro du 15-30 août :

110. Cilicie : Un « foyer » arménien.

Numéro du 15-30 octobre :

111. Dr George-Samné. *Aspect actuel du problème oriental.* — Saint-Brice. *Une Rafale en Orient.* — Convention de Moudania.

Numéro du 15-30 novembre :

112. Saint-Brice. *Nouveaux aspects de la Question d'Orient.* — Dr George-Samné. *Avant la Conférence de Lausanne.* — Robert Vaucher. *Une conversation avec Mustapha Kemal pacha.*

Numéro du 15-30 décembre :

113. La mort d'Enver pacha. Un échange de lettres entre MM. Poincaré et Franklin-Bouillon. L'Amérique et la Turquie. Angora déclare nul le Traité de Sèvres.

THE NEW ARMENIA.
(New York).
1922.

Numéro de janvier-février :

114. *James Bryce and Armenia*, by Charles W. Eliot. — *Position of Armenian Refugees*, by Everett P. Wheeler. — *A Tribute*,

webaram.com

by Henry MORGENTHAU. — *Kurdish intrusion into Armenia*, by professor N. ADONZ. — *An armenian artist* (C. Calusd). — *Fighting the Turks at Aintab*, by Dr. Lorin SHEPARD. . . Current Notes.

Numéro de mars-avril :

115. *America was not there*, by Rev. Paul Seibert LEINBACH. — *Is there another Jules Simon?* by James Bronson REYNOLDS. — *France, the champion of Turkey*, by professor Angelo HALL. — *The English-speaking World and Armenia*, by Rev. Dr. Thomas James LACEY. — *The Armenian Question.* — *Armenians should be protected*, by William H. KING. — *Armenia, her culture and aspirations*, by Arshag MAHDESIAN. . . Current Notes.

Numéro de mai-juin :

116. *Armenia deserves our help*, by Charles E. MANIERRE. — *The Cause of Armenia*, by professor A. D. F. HAMLIN. — *Pro-Turks at Work*, by an occasional Correspondent. — *Turkish Atrocities*, by Major F. D. YOWELL. — *Armenia, her culture and aspirations*, by Arshag MAHDESIAN. — Current Notes.

Numéro de juillet-août :

117. *Promises and Piecrust*, by Frederick DIXON. — *Will America lead?*, by the Rev. Paul S. LEINBACH. — *The Duty of America*, by the Rev. Thomas J. LACEY. — *Let us save Armenia*, by J.-H. ROSNY. — *Constantinople Letter.* — *Armenia, British Pledges and the Near East*, by Aneurin WILLIAMS. — Current Notes.

Numéro de septembre-octobre :

118. *The betrayal of Armenia*, by professor Stephen P. DUGGAN. — *Divide et impera*, by professor A. D. F. HAMLIN. — *Solemn pledges must be fulfilled*, by James Bronson REYNOLDS. — *A deplorable indifference*, by William Kimberley PALMER. — *Turkish savagery*, by Ethel THOMPSON. — *Let our government lead*, by Charles E. MANIERRE. — *Great Britain and Moslem Agitation*, by an occasional Correspondent. — Current Notes.

Numéro de novembre-décembre :

119. *Roosevelt and Armenia*, by James Bronson REYNOLDS. — *America's responsability for Armenia*, by major Georges Haven PUTNAM. — *The discredited Allies*, by Walter George SMITH. — *Let America stand by Armenia*, by Henry W. JESSUP. — *The lesson of*

webaram.com

Smyrna, by S. Ralph Harlow. — *The Duty of America to Armenia*, by Everett P. Wheeler. — *The internationalization of Constantinople and Thrace*, by an occasional Correspondent. — *The Smyrna disaster*, by Bertha B. Morley. — Chester Further refuted. — Current Notes.

HANDES AMSORYA
(Monatsschrift für armenische Philologie)
herausgegeben und redigiert
von der Mechitharisten-Kongregation in Wien.
1922.

Numéro de janvier :

120. Literaturgeschichte. — Akinian P. N. : *Martyrium des heiligen Cyprian, Bischof von Karthago.*

121. Kogian P. S. : Die armenische Übersetzung des II. Buches der Makabäer.

122. Geschichte. — Movsessian P. L. *Lori und die Geschichte der Kiurikäer*, aus dem Geschlechte der armenischen Bagratiden.

123. Eremian A. : *Die Armenische Volksdichtung in Tchaharmahal (Persien).*

124. Moderne Literatur. — Hakobian S. : *Petros Durian*, sein Leben und seine Werke.

125. Bibliographisch. — 1 Bibliographische Mitteilungen für das Jahr 1921. — 2. Vollständiges Verzeichnis der armenischen Zeitschriften der Mechitharisten-Bibliothek in Wien.

Numéro de février-mars :

126. Literaturgeschichte. — Vardanian P. N. : *Zenob von Gazirta und seine Schriften in der armenischen Literatur des 5. Jahrhunderts.*

127. Kogian P. S. : *Die armenische Übersetzung des II. Buches der Makkabäer.*

128. Oskian P. H. : *Der Geschichtsschreiber Kyrakos von Ganzak* (+ 1271).

129. Geschichte. — Movsessian P. L. : *Lori und die Geschichte der Kiurikäer*, aus dem Geschlechte der armenischen Bagratiden.

130. Matikian Dr A. : *Ara der Schöne.*

webaram.com

131. Kassuni E. S. : *Die georgische Chronologie.*

132. Eremian A. : *Die armenische Volksdichtung in Tchaharmahal (Persien).*

133. Paläographie. — Hapeschian H. : *Ein im Auftrag des Königs Leon III. geschriebenes Psalterium vom Jahre 1283.*

134. Philologie. — Vardanian P. A. : *Zum « ziuroy pahakin » bei Agathangelos.*

135. Moderne Literatur. — Hakobian S. : *Petros Durian, sein Leben und seine Werke.*

136. Nekrolog. — Demirdjian T. G. : *Prof. Dr H. Abelian.*

137. Besprechung. — Lousinian-Basmadjian. *Dictionnaire arménien-français* (P. P. Z.).

138. Tchobanian : *Ein letztes Wort an Herrn S. Hakobian.*

Numéro d'avril-mai :

139. Literaturgeschichte. — Akinian P. N. : *Theodor Abu-Qara und Nana (Nonnos) der Syrer in Armenien. . .*

140. Kogian P. S. : *Die armenische Übersetzung des II. Buches der Makkabäer.*

141. Oskian P. H. : *Der Geschichtsschreiber Kyrakos von Ganzak* (+ 1271).

142. Oskian P. H. : *Des Priesters Malachia Geschichte der Tartaren.*

143. Geschichte. — Matikian Dr A. : *Ara der Schöne.*

144. Movsessian P. L. : *Lori und die Geschichte der Kiurikäer. . .*

145. Eremian A. : *Die armenische Volksdichtung in Tchaharmahal (Persien).*

146. Philologie. Vardanian P. A. : *Zur armenischen Uebersetzung der « persischen Märtyrer ».*

147. Besprechung. — 1. Mesrop Seth. *The Armenians in India* (Th. H. Condayan). — 2. Totomiantz. *L'Arménie économique* (P. E. Poghossian). — 3. P. A. Kh. : Neuerschienene Zeitungen. — 4. P. S. K. : Bibliographische Mitteilungen für das Jahr 1921. — 5. P. R. K. : Ein vollständiges Verzeichnis der armenischen Zeitungen.

webaram.com

Numéro de juin-juillet :

148. Literaturgeschichte. — Akinian P. N. : *Zwei neue Fragmente aus dem Kommentar zu Psalmen vom hl. Johann Chrysostomus in altarmenischer Uebersetzung.*

149. Vardanian P. A. : *Des hl. Johannes Chrysostomus Homilie* in turturam.

150. Akinian P. N. : *Theodor Abu-Qara und Nana (Nonnos) der Syrer in Armenien . . .*

151. Kogian P. S. : *Die armenische Übersetzung des II. Buches der Makkabäer.*

152. Geschichte. — Movsessian P. L. : *Lori und die Geschichte der Kiurikäer . . .*

153. Eremian A. : *Die armenische Volksdichtung in Tchaharmahal (Persien).*

154. Philologie. — Néandre N. de Byzance. *Kritik über P. L. Alishan's Armenische Pflanzennamen.*

155. Paleographie. — Adjarian H. : *Die Aussprache oder der Wert der armenischen Schriften.*

156. Besprechung. — 1. Akinian P. N. : Des hl. Efrem des Syrers Kommentar zur Apostelgeschichte (P. A. V.). — 2. P. S. K. : Bibliographische Mitteilungen für das Jahr 1921. — 3. P. R. K. : Ein vollständiges Verzeichnis der armenischen Zeitungen.

Numéro d'août-septembre :

157. Literaturgeschichte. — Akinian P. N. : *Theodor Abu-Qara und Nana (Nonnos) der Syrer in Armenien . . .*

158. Kogian P. S. : *Die armenische Uebersetzung des II. Buches der Makkabäer.*

159. Geschichte. — Kassuni E. S. : *Fragmente aus der nachalexandrinischen Geschichte Armeniens bei Anonymus.*

160. Sayighian N. V. : Mitteilungen aus Babylon , *Genealogie der Familie Hermeth.*

161. Eremian A. : *Die armenische Volksdichtung in Tchaharmahal (Persien).*

162. Biblisch. — Guschakian Th. : *Katalog der armenischen Handschriften des Klosters sourb Nschan in Sivas.*

webaram.com

163. Philologie. — Vardanian P. A. : *Acta sanctorum confessorum Guriæ et Shamonæ in armenischer Uebersetzung.*

164. Gabikian K. : *tkhmar* und *kʿrthenavor.*

165. Altertumskunde. — Seth M. H. : *Das Grab des Martiros aus Djulfa in Agra (Indien).*

166. Paleographie. — Adjarian H. J. : *Die Transkription im Altarmenischen.*

167. Rezension. — Baumstark Dr Anton : *Geschichte der Syrischen Literatur . . .* (P. N. Akinian).

168. Allerlei. — 1. Basmadjian K. Abusaid der Arzt. — 2. Palian. Die erste Ausgabe der sieben weisen Meister vom Jahre 1696. — 3. P. R. K. : Ein vollständiges Verzeichnis der armenischen Zeitungen.

Numéro d'octobre-novembre :

169. Literaturgeschichte. — Akinian P. N. : *Schapuh Bagratuni und sein Geschichtswerk.*

170. Kogian P. S. : *Die armenische Uebersetzung des II. Buches der Makkabäer.*

171. Ter-Poghossian P. P. : *Onomastica sacra.*

172. Geschichte. — Matikian Dr A. : *Ara der Schöne.*

173. Kassuni E. S. : *Fragmente aus der nachalexandrinischen Geschichte Armeniens bei Anonymus.*

174. Philologie. — Vardanian P. A. : *Neue textkritische Bemerkungen.*

175. Adjarian H. J. : *Die armenischen Doppellaute.*

176. Allerlei. — 1. *Gragondikon* oder *drakondikon?* (P. Th. Torun). — 2. *Thil* (H. Adjemian). — 3. P. S. K. : Bibliographische Mitteilungen für das Jahr 1921. — 4. P. R. K. : Ein vollständiges Verzeichnis der armenischen Zeitungen.

Numéro de décembre :

177. Literaturgeschichte. — Akinian P. N. : *Shapuh Bagratuni und sein Geschichtswerk.*

178. Kogian P. S. : *Die armenische Uebersetzung des II. Buches der Makkabäer.*

webaram.com

179. Geschichte. — Matikian Dr A. : *Ara der Schöne.*

180. Movsessian P. L. : *Armenische Könige in Kakheth*, aus dem Geschlechte der Korikier.

181. Philologie. — Vardanian P. A. : *Neue textkritische Bemerkungen.*

182. Adjarian H. J. : *Die armenischen Doppellaute und Konsonanten.*

183. Allerlei. — 1. Vardanian P. A. : *Randglossen zu Hebr.* xi, 33-38. — 2. P. R. K. : Ein vollständiges Verzeichnis der armenischen Zeitungen.

webaram.com

SUPPLÉMENT.

184. 1910. — *Bibliotheca hagiographica orientalis* ediderunt Socii Bollandiani (Bruxellis, apud editores), in-8°, xxiii + 288 pages [Subsidia hagiographica. 10.] (p. xvi-xx, menses armenii, navasard, horri, sahmi, trê, qałots, arats, méhékan, areg, ahékan, maréri, margats, hrotits, awéliq. — Noms arméniens cités à l'index : *աւծնեցի, բարդէս, բարդիշոյ, գառնեցի, գիւտ, գողթնացի, լամբրոնացի, խլաթեցի, խոստրով* (*sic*) *խորենացի, ծերենց, կլայեցի, կոզեռն, մանաճիհր, մաշտոց, մխիթար, միրաք, յակովիկ, յիզտիբուզիդ, յուսիկ, ներսէս, շմաւոն, շնորհալի, շուշանիկ, ոսկեանք, պեղենիոս, ռստակէս, վկայասէր, վրթանէս, սանդուխտ, տրդատ, օձնեցի.*)

185. 1913. — *Հր. Աճառեան. Հայերէն նոր բառեր հին մատենագրութեան մէջ.* (*Վենետիկ, տպարան ս. Ղազար*), in-12, 212 pages. [Hr. Adjarian. *Mots arméniens nouveaux dans la littérature ancienne.*]

186. 1914. — Prof. Léon Gurékian. *Le centième anniversaire de la naissance de Robert Browning et Elisabeth Barrett-Browning* (Constantinople, impr. Bédjidian frères), in-8°, 32 pages.

187. 1914. — Félix Sartiaux. *Le sac de Phocée et l'expulsion des Grecs ottomans d'Asie Mineure*, en juin 1914 (Paris, typographie Philippe Renouard), in-8°, 36 pages. [Extrait de la *Revue des Deux Mondes*, du 15 décembre.]

188. 1915. — Dr Smbat Mélik-Parsadaniantz... *Étude anatomique, clinique et opératoire du fibrome naso-pharyngien* (Paris, Jouve et Cie), in-8°, 125 pages.

189. 1917. — *Life of Abdul Hamid*, by sir Edwin Pears (London, Constable and C°), in-8°, x + 365 pages.

190. 1919. — Helen Davenport Gibbons. *The red rugs of Tarsus.* A woman's story of the armenian massacres. Second european edition (Paris, Hagop Turabian), in-8°, 143 pages.

191. 1919. — Léon M. O. Gurékian. *Le Responsable.* Allégorie historique dans le règne animal. — Le lion et le mulet. — La caravane. — Le tribunal... (Paris, Jouve et Cie), in-16, 344 pages.

webaram.com

192. 1920. — *Mandatory over Armenia. Report* made to Maj. Gen. James G. Harbord, United States army, chief of the american military mission, on the military problem of a mandatory over Armenia, by Brig. Gen. George Van Horn Moseley..., presented by Mr. Lodge, may 24... (Washington, Government printing office), in-8°, 43 pages. [Senate. Document, n° 281.]

193. 1920-1921. — K. J. Basmadjian. *Les inscriptions arméniennes d'Ani, de Bagnaïr et de Marmachên*, dans *Revue de l'Orient chrétien*, 3e série, t. II (XXII), n° 4, p. 337-362 [1er article].

194. 1921. — *Im Lande des Blutes und der Tränen.* Erlebnisse in Mesopotamien während des Weltkrieges, von Jacob Künzler. (Potsdam, Tempel-Vêrlag), in-8°, 140 pages.

195. 1921. — *Indipendenza armena* celebrata in Asolo, 29 agosto 1920 (Padova, tipografia del Seminario), in-8°, 40 pages. [Edizione dell' Unione degli Studenti Armeni d'Italia. Pro mutilati armeni.]

webaram.com

INDEX

DE LA BIBLIOGRAPHIE.

(Les chiffres renvoient aux numéros placés en tête de chaque publication.)

Abusaid 168
Achard (Ed.-C.) 7
Adjarian (H.) 155, 166, 175, 182, 185
Adonz (N.) 114
Ahmed Riza 1
Akinian (P. N.) 120, 139, 148, 150, 157, 169, 177
alphabet 99
Altiar 2
Amérique 23, 24, 113
Amirtolvath 97
André (P. J.) 8
Angora 69, 75
Angora (accord d') 34
Arkina 9
Asiatique (société) 66

Barsamian (Méroujan) 11
Basmadjian (K. J.) 12, 13, 168, 193
Bayan (Dr G.) 93
Begnins (Vaud) 52
Benoit (Pierre) 14, 15, 16, 17, 18, 19
bibliotheca hagiographica 184
Block (Adam) 105
Bordeaux (Henry) 20
Brémond (colonel) 7, 21, 22
Briey (cte R. de) 3
Browning (Robert) 186
Buré (Émile) 15, 16

Calusd (C.) 114
catalogue de mss arméniens . . 162
Caucase 78
Chapouh Bagratouni . . 169, 177
Cilicie 7, 21, 22, 103, 104, 105, 106, 107, 110
Cosquin (Emmanuel) . . 26, 27
coton 7

Dashian (le P.) 64
Demirdjian (T. G.) 136
Dixon (Frederick) 117
Djemal pacha 29
drakondikon 176
Duggan (Stephen P.) 118
Dumas (Jacques) 30
Durian (Petros) 124, 135
Dzotsikian (S. M.) 31

eau minérale 9
économique (Arménie) . 5, 7, 10
église arménienne de Londres . 85
Eliot (Charles W.) 114
Eram 32
Erémian (A.) 123, 132, 145, 153, 161
Essayan (Zabel) 33
évangile arménien 65

faïences arméniennes 70
Faldati (Ubaldo) 36
Farrère (Claude) . . 35, 49, 67
Favre (Léopold) 53
Fax 37
Ferrand (Gabriel) 38
Feyler (colonel) 39
folklore 26, 27
Franklin-Bouillon 69, 113

Gabikian (K.) 164
Garcia Villada (Z.) 40
Gauvain (Auguste) 41
George-Samné (Dr) . . . 106, 111, 112
Gibbons (Helen Davenport) . . 190
Giesswein (Dr) 42

webaram.com

Gounelle (Élie)..... 43, 51
gragondikon 176
Grégoire de Narek 36
Gurékian (L.)..... 186, 191
Guschakian (Th.)..... 162

Habeschian (Haïkasn)..... 44
Hakobian (S.)..... 134, 135
Hall (Angelo)..... 115
Hamlin (A. D. F.)... 116, 118
Hapeschian (H.)..... 133
Harlow (S. R.)..... 119
histoire 94
Hollatz-Bretagne (M.)..... 68

Inde septentrionale..... 87
Inde méridionale..... 92
indépendance arménienne ... 195
inscriptions arméniennes..... 193
Isahakian (Aw.)..... 47
Islam..... 8

Janin (Raymond)..... 48
Jessup (H. W.)..... 119

Kassuni (E. S.).. 131, 159, 173
Keun (Odette)..... 49
King (William H.)..... 115
Kogian (P. S.)..... 121, 127, 140, 151, 158, 170, 178
Krafft-Bonnard (A.)... 50, 51, 52, 53
Künzler (Jacob)..... 54, 194

Lacey (Thomas-James) 115, 117
La Fontaine (H.)..... 50
Leinbach (Paul Seibert)..... 115, 117
Lori..... 122, 129, 144, 152
Loti (Pierre)..... 49
Lousinian-Basmadjian..... 137
Loux (D.)..... 55
Lüdtke (W.)..... 56
Lynx 57

Maccas (Léon)..... 58
Macler (Frédéric). 51, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 87
Mahdesian (Arshag).. 115, 116
Manierre (Charles E.). 116, 118
Manchester..... 25
mandat sur l'Arménie..... 192
Mando (Jean)..... 17
Mariès (Louis)..... 65
Masraff (Pusante)..... 72
Matikian (Dr A.) 130, 143, 172, 179
médecine..... 13, 96
Meillet (A.)..... 66
Mékhithar de Sébaste..... 72
Mélik-Parsadaniantz (Dr Sembat)..... 188
Ménars (O.)..... 10
Mihrtadiantz (M.)..... 67
momie..... 12
Morgenthau (Henry)..... 114
Movsessian (P. L.)... 122, 129, 144, 152, 180
musique arménienne..... 86

Nalbandian (Inga)..... 68
Nana..... 139
Napoléon Ier..... 71
Néandre N. de Byzance 154
Nicol (E.)..... 69
Nomico (Ch. A.)..... 70
Nourikhan (le P. Minas). 71, 72

Oskian (le P. Hamazasp).... 73, 128, 141, 142
Ourfa..... 28, 102

paléographie..... 44, 133
Palian..... 168
Palmer (W. K.)..... 118
Pastakean (V.)..... 76
Pears (Edwin)..... 189
Peters (le P. P.)..... 77
Poidebard (Antoine)..... 78
Poincaré..... 113
politique occidentale..... 1
port en Cilicie..... 7
Puaux (René).... 79, 80, 81, 82
Putnam (G. H.)..... 119

Rabindranath Tagore..... 83
Réval (Gabrielle)..... 11
revues arméniennes... 127, 147, 156, 168, 176, 183

webaram.com

Reynolds (James Bronson)... 115, 118, 119
rite arménien..... 48
Rolland (Jean)..... 19
Rosny (J. H.)..... 117

Saint-Brice.... 109, 111, 112
Sartiaux (Félix)..... 187
Sayighian (N. V.)..... 160
Serge d'Herminy..... 11
Servantsdiantz (V.)..... 86
Seth (Mesrop J.)..... 87, 165
Shepard (Dr Lorin)..... 114
Sirounian (Al. v.)..... 88
Smith (W. G.)..... 119
Smyrne..... 37, 43, 79
Stucky (C.)..... 89
synaxaire arménien..... 93

Talaat pacha..... 59
Tchobanian (Archag).. 18, 90, 91, 138
Têr M. Grigorian..... 92
Ter Israel..... 93
Têr Movsésian (P. Sahak)... 94
Ter-Poghossian..... 171
Thècle (sainte)..... 40
Thompson (Ethel)..... 118
Thoumanian (Hamlik)..... 83
Tônapétian (P)..... 95
Torkomian (Dr Vahram H.).. 96, 97
Toynbee (Arnold J.)..... 98
traducteurs arméniens..... 77
Tzilvan (M.)..... 99

Van Horn Moseley..... 192
Vanakan (Jean)..... 73
Vardanian (P. A.)... 126, 134, 146, 149, 163, 174, 181, 183
Vaucher (Robert)..... 112
Vischer (Dr Andréas)..... 102

Wheeler (Everett P.)..... 114
Williams (Aneurin)..... 117

Yowell (F. D.)..... 116
Yverdon-les-Bains..... 9

webaram.com

SOCIÉTÉ
DES ÉTUDES ARMÉNIENNES.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

SÉANCE DU 26 JANVIER 1923.

Présidence de M. Charles Diehl, président.

Etaient présents :

Mmes L. Essayan, Zabel Essayan, Marie Gulbenkian.

MM. Yervant Agathon, Paul Alphandéry, Aroutunde, N. Babayan, K. J. Basmadjian, H. Berbérian, Ed. Brémond, G. Cuendet, M. S. David beg, J. Delarue, M. Derbédérian, Paul Desfeuilles, D. Devletian, S. Dewletian, Diehl, R. Dussaud, M. A. Eram, G. Gumuche. Haï Kntouni, A.-F. Herold, D. Hunkiarbéyendian, H. Léon Lacroix, F. Macler, L. Mariès, N. Marr, A. Meillet, G. Millet, Jean Minassian, J. Missakian, E. Mouradian, M. Mouradian, J. Muyldermans, D. Nersessian, A. Ohanessian, A. Poidebard, V. Portoukalian, G. Sarafian, V. Pasdermadjian, G. Sinapian, V. R. Tacvorian, Tchitouny, A. Tchobanian, N. Ter-Mikélian, S. Vatchiantz, Yervantian.

S'était excusé :

M. Gustave Schlumberger.

Le Président prononce une allocution dont voici le texte :

« Messieurs,

« La Société des Études arméniennes entre, en ce mois de janvier, dans sa quatrième année d'existence, et comme une preuve tangible de sa vitalité, vous avez reçu, ces jours derniers, le beau fascicule qui termine la troisième année de notre *Revue*. Dans notre dernière réunion, je vous laissais pressentir quel en

webaram.com

serait l'intérêt, s'il plaisait à la Providence de nous donner les moyens de le publier. Il a plu à la Providence, cette fois encore comme tant d'autres fois. Grâce à la libéralité de M. Goukasof et à l'aimable entremise de M. Jean Zavrief, grâce à un don extraordinaire de S. E. Boghos Nubar Pacha, grâce aussi à deux dons généreux de la Délégation nationale arménienne et de la Délégation de la République arménienne, et grâce à l'inlassable activité de notre administrateur M. Macler, ce fascicule a pu paraître sans difficultés trop grandes. A tous nos amis, je tiens à exprimer, en votre nom, notre reconnaissance. Je vous ai dit assez souvent, dans les réunions précédentes, de quel poids lourd la *Revue* pesait sur notre budget, pour que vous puissiez mesurer exactement toute l'étendue de notre gratitude.

« Quel a été le résultat de cet effort, vous avez pu en juger en parcourant la *Revue* qui vient de vous être distribuée. L'ancienne Arménie y revit avec son énergie, son audace, son esprit d'aventure, avec son indiscipline aussi, dans l'intéressant article que M. Laurent a consacré à un féodal arménien. L'Arménie moderne y apparaît avec son activité, son intelligence, et la variété de ses aptitudes dans les mémoires de M. Mathorez, de M. Dupont-Ferrier, qui nous la montrent en étroites relations avec la France, et dans les notes variées tirées par M. Macler des bibliothèques et archives de France, et où se rencontre le souvenir de ce Jean Althen qui introduisit dans le Comtat Venaissin la culture de la garance et qui a sa statue en Avignon. Et tout cela prouve de façon éclatante ce que nous savons bien tous ici, — mais que tant de gens ignorent et qu'il ne faut point se lasser de redire — qu'il y a eu dans le passé une Arménie indépendante, qu'il y a eu une civilisation arménienne qui mérite de tenir sa place dans l'univers, et que, par les rapports suivis et affectueux qu'elle a toujours entretenus avec notre pays, cette Arménie mérite l'intérêt et les sympathies de la France pour ses gloires d'autrefois comme pour ses misères d'aujourd'hui.

« Nous tâchons ici, autant qu'il est en nous, d'entretenir cet intérêt et ces sympathies. Nous l'avons fait depuis trois années et nous continuerons à le faire. Les circonstances toutefois et — pour dire brutalement les choses — les difficultés financières nous obligeront peut-être, quoiqu'il nous en coûte, à réduire un peu notre effort. Sans doute, notre trésorier vous le dira tout à l'heure avec la précision que ses fonctions comportent, notre année commence sans dette, et c'est là un point qui a son impor-

webaram.com

tance; mais il se peut que les dons généreux que nous n'avons jamais sollicités en vain, et qui nous ont permis de donner pendant trois ans à notre *Revue* l'ampleur que vous savez, nous viennent moins abondants, parce que des obligations plus urgentes s'imposent à nos bienfaiteurs. Dans ces conditions, votre Bureau a jugé sage de publier à l'avenir des fascicules moins copieux que ceux de nos trois premières années, et de ne continuer que de façon plus modeste un effort auquel les ressources ordinaires de la Société ne suffisent pas. J'espère que cette prudence nécessaire ne sera que transitoire : c'est de vous tous, Messieurs, et de votre zèle à favoriser le développement de notre Société, que dépendra cet avenir. Pour moi, je veux envisager cet avenir avec confiance, parce que je sais que notre œuvre scientifique sert utilement la cause de l'Arménie, et parce que je sais aussi que vous le comprenez tous. »

M. Meillet lit le compte rendu financier, à la place du trésorier empêché par la maladie; il fait ressortir le chiffre très bas des frais généraux, toutes les ressources de la Société sont consacrées à la publication de la *Revue*.

Voici le rapport du Trésorier :

« Mesdames, Messieurs,

« Nous clôturons l'exercice financier de 1922 avec un excédent de recette de 316 fr. 20. Toutefois il nous faut constater que si d'une part les frais nécessités par la publication de notre *Revue* sont supérieurs de 2,898 francs à ceux de 1921, d'autre part, nous voyons une régression très regrettable du nombre de nos sociétaires qui de 166 tombe à 122 et cela malgré un appoint de 18 adhérents nouveaux.

« Les adhésions non renouvelées sont surtout celles de nos sociétaires de Turquie dont la pénible situation matérielle et morale est le corollaire obligé de la navrante politique mondiale actuelle.

« Cependant, en dehors des adhésions, nous enregistrons avec plaisir 70 abonnés à notre *Revue*, symptôme manifeste de l'utilité de l'œuvre que nous maintenons grâce aux généreux concours de nos donateurs habituels et au dévouement sans borne de M. Macler.

« Il serait souhaitable que le cercle trop restreint des donateurs s'étende non seulement en France, mais encore en Amé-

webaram.com

rique, en Angleterre, en Égypte, aux Indes et autres pays habités par des Arméniens favorisés par la fortune. Cela éviterait à notre Administrateur la peine de solliciter chaque année les fonds indispensables à la clôture de notre budget.

« Je prie instamment nos sociétaires de me signaler leur changement d'adresse afin d'économiser les frais de poste et de verser les cotisations au début de l'année. »

EXERCICE FINANCIER DE 1922.

RECETTES.

En caisse au 1er janvier 1922	1,022f 50c	
Versements de 8 membres donateurs	7,800 00	
Cotisations de 122 membres souscripteurs	2,440 00	
Cotisations anciennes de 1920-1921	320 00	
Vente par abonnements de la *Revue*	1,805 60	
Boni et dons	285 00	
Remboursement de M. Macler à caisse	108 95	
Total des recettes	13,782 05	13,782f 05c

DÉPENSES.

Factures Imprimerie Nationale	12,120f 00c	
Facture imprimerie Guillaume	22 25	
Facture imprimerie Brun et Cie	342 60	
Facture Geuthner	350 70	
Ensemble pour impressions	12,835 55	12,835 55
Timbres-poste, quittances et divers	280f 30c	
Frais de bureau à M. Macler	330 00	
Gratifications à l'appariteur et au concierge	20 00	
Ensemble pour divers	630 30	630 30
Total des dépenses		13,465 85
En caisse au 1er janvier 1923		316 20
Total égal aux recettes		13,782 05

webaram.com

M. A. F. Herold montre comment, dans *Nicomède*, Corneille a fait de Laodice une reine d'Arménie, parce que l'Arménie était connue du public de son temps (voir le texte *supra*, p. 57).

M. David Beg étudie le nom de l'*hermine*, qui était le *mus armenius*.

M. Macler montre, par trois exemples, ce que l'on peut trouver d'utile pour les études arméniennes dans les dépôts de bibliothèques d'Occident. Son voyage en Belgique, en Hollande et dans les pays scandinaves, lui a fourni de nombreux documents qui seront publiés dans un rapport d'ensemble, fait au Comité des missions scientifiques.

La séance est levée à 18 heures.

webaram.com

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME III

Pages.

AVERTISSEMENT 1

ARTICLES.

A. MEILLET. — La flexion en *-a-* d'adjectifs arméniens..... 3
H. ADJARIAN. — Étymologies arméniennes..... 7
Gustave DUPONT-FERRIER. — Les Jeunes de langues ou « Arméniens » à Louis-le-Grand, II..... 9

MÉLANGES.

R. P. Alex. BROU. — Un Arménien à la cour des Grands Mogols..... 47
A. Ferdinand HEROLD. — Le *Nicomède* de Corneille et l'Arménie..... 57

CHRONIQUES.

I. A. POIDEBARD. — Le Transcaucase et la République d'Arménie dans les textes diplomatiques, du traité de Brest-Litovsk au traité de Kars (1918-1921)..... 63
II. A. MEILLET. — Note sur la loi fondamentale de l'Union des Républiques socialistes soviétiques..... 79
III. Appel à la Conférence de la paix (Ligue internationale philarménienne)..... 81
IV. Comité français de secours aux victimes des événements d'Orient. Appel à l'opinion..... 83
V. Un appel pour l'Arménie..... 89
VI Lettre adressée par la ligue internationale philarménienne aux représentants de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie à la Conférence de Lausanne, en date du 19 janvier 1923..... 93
VII. A. MEILLET. — Le Traité de Lausanne..... 97
VIII. Frédéric MACLER. — Trois morts..... 99

COMPTES RENDUS.

P. TÒNAPÉTIAN. Voix des affligés (F. MACLER). — HARBORD. Report of the american military mission to Armenia (A. POIDEBARD). — H. JUNKER. Ueber iranische Quellen der hellenistischen Aïon-Vorstellung (A. MEILLET)..... 103

webaram.com

Bibliographie 1922 109
Supplément à cette bibliographie 127
Index de cette bibliographie 129

Société des études arméniennes. Procès-verbaux des séances 133

Table des matières du tome III 139

webaram.com

PUBLICATIONS
RELATIVES À L'ARMÉNIE ET AUX ARMÉNIENS (*suite*).

AUTRAN (Ch.). — Tarkondemos, réflexions sur certains éléments graphiques figurant sur le monument appelé «sceau de Tarkondemos», paraîtra en 6 fascicules, grand in-8°, 1922 et suiv. Prix de chaque fascicule . . . . . 15 fr.

La souscription à l'ouvrage entier est obligatoire.

PARUS (fasc. 1-3) : introduction ; — Ire partie : Tarku, le dieu et son hiéroglyphe ; — chap. Ier : Tarku et l'ensemble religieux auquel il se rattache ; — chap. II : Tarku/Tarkon, base phonétique du nom ; — chap. III, Trqwu, diffusion du nom : I, Trqwu en Égypte ; II, légitimité d'une extension de son domaine ; III, Trqwu en Italie.

BASMADJIAN (K.). — Histoire moderne des Arméniens depuis la chute du royaume jusqu'à nos jours (1375-1916), préface par J. de Morgan, 2e édit., 1 carte, VIII + 165 pages ; in-12, 1923. 10 fr.

Les guerres russo-turques, russo-persanes, perso-turques, le soulèvement des Arméniens, la question d'Orient et principalement la question arménienne.

MACLER (Frédéric). — L'Évangile arménien, édition phototypique du manuscrit n° 229 de la bibliothèque d'Etchmiadzin, 472 pl. en phototypie et 27 pages de texte introductoire ; pet. in-4°, 1920. 225 fr.

MACLER (Frédéric). — Notices de manuscrits arméniens ou relatifs aux Arméniens vus dans quelques bibliothèques de la Péninsule ibérique et du Sud-Est de la France, 19 planches, 204 pages ; in-8° (t. à p. *R. É. A.*), 1923. . . . . 30 fr.

Bibliothèques de : Simancas, Ségovie, Escurial, Madrid, Barcelone, Montpellier, Aix-en-Provence, Marseille, Carpentras, Avignon, Lyon.

MORGAN (J. de). — Manuel de numismatique orientale de l'antiquité et du moyen âge. L'ouvrage complet comprendra 6 fascicules d'environ 200 pages chaque, richement illustrés. Fasc. I, 215 figures dans le texte, 192 pages ; in-8°, 1923. Prix de chaque fascicule . . . . . 25 fr.

Contenu du fasc. I : Avertissement. — Introduction générale. — I. La Perse achéménide. Monnayage royal. Monnayage provincial. Monnayage satrapal. Phénicie, Syrie, Palestine. — II. Colonies phéniciennes de l'Occident. Carthage, l'Espagne, la Numidie, la Maurétanie. — III. Asie, période macédonienne. — IV. Les Arsacides de Perse. — V. Les États secondaires de l'Asie Antérieure. Pont, Bosphore cimmérien, Colchide, Ibérie, Arménie.

On s'engage à l'ouvrage entier.

TCHOBANIAN (A.). — Le peuple arménien, son passé, sa culture, son avenir ; préface de Denys Cochin ; VI + 62 pages, in-12, 1913. . . . . 2 fr.

TER ISRAEL. — Le synaxaire arménien . . ., publié et traduit par le Dr G. BAYAN . . . I. Mois de navasard . . . ; paginé 349-556 ; in-8°, 1910 (Patrologia orientalis, V, 3) . . . . . 20 fr.

TER ISRAEL. — Le synaxaire arménien . . . II. Mois de hori . . . ; paginé 187-355 ; in-8°, 1910 (Patr. or., VI, 2) . . . . . 16 fr.

TER ISRAEL. — Le synaxaire arménien . . . II. Mois de sahmi . . . ; paginé 297-438 ; in-8°, 1920 (Patr. or., XV, 3) . . . . . 16 fr.

TER ISRAEL. — Le synaxaire arménien . . . IV. Mois de tré . . . ; paginé 1-184 ; in-8°, 1922 (Patr. or., XVI, 1) . . . . . 16 fr.

EN VENTE
À LA LIBRAIRIE PAUL GEUTHNER,
13 rue Jacob, Paris.

webaram.com

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE NUMÉRO.

Pages.

AVERTISSEMENT 1

A. MEILLET. — La flexion en *-a-* d'adjectifs arméniens 3

H. ADJARIAN. — Étymologies arméniennes 7

Gustave DUPONT-FERRIER. — Les Jeunes de langues ou « Arméniens » à Louis-le-Grand, II 9

MÉLANGES.

R. P. Alex. BROU. — Un Arménien à la cour des Grands Mogols 47

A. Ferdinand HEROLD. — Le *Nicomède* de Corneille et l'Arménie 57

CHRONIQUES.

I. A. POIDEBARD. — Le Transcaucase et la République d'Arménie dans les textes diplomatiques, du traité de Brest-Litovsk au traité de Kars (1918-1921) 63

II. A. MEILLET. — Note sur la loi fondamentale de l'Union des Républiques socialistes soviétiques 79

III. Appel à la Conférence de la paix (Ligue internationale philarménienne) 81

IV. Comité français de secours aux victimes des événements d'Orient. Appel à l'opinion 83

V. Un appel pour l'Arménie 89

VI. Lettre adressée par la ligue internationale philarménienne aux représentants de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie à la Conférence de Lausanne, en date du 19 janvier 1923 . . . 93

VII. A. MEILLET. — Le traité de Lausanne 97

VIII. Frédéric MACLER. — Trois morts 99

COMPTES RENDUS 103

P. TÔNAPÉTIAN. Voix des affligés (F. MACLER). — HARBORD. Report of the american military mission to Armenia (A. POIDEBARD). — H. JUNKER. Ueber iranische Quellen der hellenistischen Aion-Vorstellung (A. MEILLET).

BIBLIOGRAPHIE 1922 109

Supplément à cette bibliographie 127

Index de cette bibliographie 129

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES ARMÉNIENNES. Procès-verbaux des séances 133

TABLE des matières du tome III 139

Prix de l'abonnement : 25 francs par an.

Prix du numéro : 15 francs.

Adresses :

Du Secrétaire général :

M. A. MEILLET, 2, rue François-Coppée, Paris (XVe);

De l'Administrateur-archiviste :

M. F. MACLER, 1 *bis*, boulevard de Montmorency, Paris (XVIe);

Du Trésorier :

Adresser, par interim, les cotisations à M. Macler.